

COMMUNE D'ALBERTVILLE

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUIN 2021





ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL
28 JUIN 2021

COMMUNICATIONS

| | |
|--|----------------------------|
| Installation de nouveaux conseillers municipaux | FREDERIC BURNIER FRAMBORET |
| Chambre régionale des comptes d'Auvergne - Rhône-Alpes - Rapport d'observations définitives | FREDERIC BURNIER FRAMBORET |
| Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville – INDIGO – Compte rendu d'activité 2020 | JEAN-PIERRE JARRE |
| GrDF – Présentation du compte rendu de la concession 2020 | FREDERIC BURNIER FRAMBORET |
| Décisions du maire | HERVE BERNAILLE |
| Remerciements des associations | JACQUELINE ROUX |

DELIBERATIONS

| | | | |
|----|--------------|--|-------------------|
| | I | PROJETS-TRAVAUX-ECONOMIE | |
| | 1-1 | Urbanisme | |
| ST | 1-1 | Site patrimonial remarquable – Avis sur le projet de délimitation du périmètre | KARINE MARTINATO |
| ST | 1-2 | Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune | BERENICE LACOMBE |
| ST | 1-3 | Convention relative à la création d'une aire de covoiturage route d'Ugine - Convention entre le département, l'Arlysière et la commune d'Albertville | JEAN-PIERRE JARRE |
| | 1-4 | Marchés publics-Concessions | |
| SA | 1-4-1 | Réalisation coordonnée de la maîtrise d'oeuvre et des travaux d'extension et/ou de rénovation de réseaux humides et d'enfouissement de réseaux secs sur la route de Pallud - Convention de groupement de commandes | JEAN-PIERRE JARRE |

| | | | |
|----|--------------|---|-------------------------------|
| | 1-5 | Acquisitions et aliénations diverses / Désaffectation et déclassement du domaine public | |
| ST | 1-5-1 | Cession au département de la Savoie – EEEFVS 45 avenue Jean Jaurès - Lots issus de la parcelle AH 164 | FREDERIC BURNIER FRAMBORET |
| | 1-6 | Autorisations de programme/crédits de paiement | |
| SA | 1-6-1 | Autorisation de programme/crédits de paiement – Equipements pour une « ville intelligente » - 2015-2022 – Modification | HERVE BERNAILLE |
| | II | AFFAIRES GENERALES | |
| | 2-1 | Conseil municipal | |
| SA | 2-1-1 | Commission municipale de préparation du conseil municipal - Désignation | FREDERIC BURNIER FRAMBORET |
| SA | 2-1-2 | Comité consultatif de Conflans – Désignation | FREDERIC BURNIER FRAMBORET |
| SA | 2-1-3 | Association Le Grand Bivouac - Désignation | FREDERIC BURNIER FRAMBORET |
| | 2-2 | Baux et conventions | |
| SA | 2-2-1 | Mise à disposition de terrain à l'établissement régional d'enseignement adapté le Mirantin | BERENICE LACOMBE |
| SA | 2-2-2 | Locaux commerciaux Conflans – Suspension des loyers | JACQUELINE ROUX |
| SA | 2-3 | Plateforme de conteneurs semi-enterrés chemin de la Pierre du Roy – Convention tripartite avec Arlysère et la SCI Résidence Le domaine de l'Arly | BERENICE LACOMBE |
| | III | SOCIAL-SERVICES A LA POPULATION | |
| | 3-1 | Subventions et participations 2021 | |
| SP | 3-1-1 | Subvention de 1 500 euros à l'association Deltha Savoie | JACQUELINE ROUX |
| SP | 3-1-2 | Annulation de la subvention affectée à l'organisation du Festival de musiques militaires – Comité des Fêtes | JACQUELINE ROUX |
| | 3-2 | Enfance-Jeunesse | |
| SP | 3-2-1 | Ville amie des enfants – Plan d'action 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse | JEAN-FRANCOIS BRUGNON |

| | | | |
|----|-----------|---|----------------------------|
| | IV | RESSOURCES HUMAINES | |
| SA | 4-1 | Modification du tableau des effectifs | LYSIANE CHATEL |
| | V | AFFAIRES FINANCIÈRES | |
| SP | 5-1 | Taxe locale sur la publicité extérieure 2022 | MORGAN CHEVASSU |
| SA | 5-2 | Taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) - Modification du coefficient | FREDERIC BURNIER FRAMBORET |
| SP | 5-3 | Droits de place pour les commerçants non sédentaires – Suspension des abonnements | MORGAN CHEVASSU |
| SP | 5-4 | Locaux associatifs – Réduction des loyers 2021 | JACQUELINE ROUX |
| SA | 5-5 | Bilan des actions financées par la dotation de solidarité urbaine (DSU) | HERVE BERNAILLE |
| | 5-6 | Budget annexe du parc de stationnement | |
| SA | 5-6-1 | Compte de gestion 2020 | JEAN-PIERRE JARRE |
| SA | 5-6-2 | Compte administratif 2020 | JEAN-PIERRE JARRE |
| SA | 5-6-3 | Affectation du résultat 2020 | JEAN-PIERRE JARRE |
| SA | 5-6-4 | Budget supplémentaire 2021 | JEAN-PIERRE JARRE |
| | 5-7 | Budget annexe du centre international de séjour | |
| SA | 5-7-1 | Compte de gestion 2020 | JEAN-PIERRE JARRE |
| SA | 5-7-2 | Compte administratif 2020 | JEAN-PIERRE JARRE |
| | 5-8 | Budget annexe de la cuisine centrale | |
| SA | 5-8-1 | Compte de gestion 2020 | CINDY ABONDANCE |
| SA | 5-8-2 | Compte administratif 2020 | CINDY ABONDANCE |
| SA | 5-8-3 | Affectation du résultat 2020 | CINDY ABONDANCE |
| SA | 5-8-4 | Budget supplémentaire 2021 | CINDY ABONDANCE |
| | 5-9 | Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA | |
| SA | 5-9-1 | Compte de gestion 2020 | HERVE BERNAILLE |
| SA | 5-9-2 | Compte administratif 2020 | HERVE BERNAILLE |

| | | | |
|----|---------------|--|-----------------|
| SA | 5-9-3 | Affectation du résultat 2020 | HERVE BERNAILLE |
| SA | 5-9-4 | Subvention de fonctionnement 2021 – Modification | HERVE BERNAILLE |
| SA | 5-9-5 | Budget supplémentaire 2021 | HERVE BERNAILLE |
| | 5-10 | Budget annexe du réseau de chaleur | |
| SA | 5-10-1 | Compte de gestion 2020 | HERVE BERNAILLE |
| SA | 5-10-2 | Compte administratif 2020 | HERVE BERNAILLE |
| SA | 5-10-3 | Affectation du résultat 2020 | HERVE BERNAILLE |
| SA | 5-10-4 | Subvention d'exploitation 2021 - Modification | HERVE BERNAILLE |
| SA | 5-10-5 | Budget supplémentaire 2021 | HERVE BERNAILLE |
| | 5-11 | Budget annexe des opérations d'aménagement | |
| SA | 5-11-1 | Compte de gestion 2020 | HERVE BERNAILLE |
| SA | 5-11-2 | Compte administratif 2020 | HERVE BERNAILLE |
| | 5-12 | Budget principal Ville | |
| SA | 5-12-1 | Compte de gestion 2020 | HERVE BERNAILLE |
| SA | 5-12-2 | Compte administratif 2020 | HERVE BERNAILLE |
| SA | 5-12-3 | Affectation du résultat 2020 | HERVE BERNAILLE |
| SA | 5-12-4 | Budget supplémentaire 2021 | HERVE BERNAILLE |
| SA | 5-12-5 | Subvention 2021 au centre communal d'action sociale (CCAS) | YVES BRECHE |



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

Le vingt-huit juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le vingt-deux juin 2021, se sont réunis dans la salle René Cassin, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire

Bérénice LACOMBE, Jean-François BRUGNON, Hervé BERNAILLE, Fatiha BRIKOU AMAL, Jean-Pierre JARRE, Jacqueline ROUX, Michel BATAILLER, Pascale MASOERO, Yves BRECHE, Jean-François DURAND, Alain MOCELLIN, Josiane CURT, Lysiane CHATEL, Pascale VOUTIER REPELLIN, Jean-Marc ROLLAND, Karine MARTINATO, Muriel THEATE Morgan CHEVASSU, Cindy ABONDANCE, Davy COUREAU, Louis BOSC, Valérie GOURLIN-ROBERT, Pierre CARRET, Samuel MASSEBOEUF, Laurent GRAZIANO, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Stéphane JAY, Claudie LEGER, Julien YOCCOZ

Étaient excusés :

Christelle SEVESSAND qui a donné pouvoir à Jacqueline ROUX

Était absent :

Esman ERGUL

Le quorum étant atteint (31 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Louis BOSC est désigné secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

1° INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Monsieur Fabien DEVILLE a adressé sa démission de son mandat de conseiller municipal. Dès lors, en vertu de l'article L.270 du code électoral qui stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », il y a lieu d'installer sans formalisme particulier, madame Valérie GOURLIN-ROBERT.

Il convient uniquement de consigner l'installation de madame Valérie GOURLIN-ROBERT au procès-verbal de la présente séance qui devra faire l'objet d'un affichage selon les règles de publicité habituelles applicables.

Madame Corine MERMIER-COUTEAU a adressé sa démission de son mandat de conseiller municipal. Dès lors, en vertu de l'article L.270 du code électoral qui stipule que « le candidat venant

sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », il y a lieu d'installer sans formalisme particulier, monsieur Pierre CARRET.

Il convient uniquement de consigner l'installation de monsieur Pierre CARRET au procès-verbal de la présente séance qui devra faire l'objet d'un affichage selon les règles de publicité habituelles applicables.

Je vous demande de prendre acte de l'installation officielle de madame Valérie GOURLIN-ROBERT et de monsieur Pierre CARRET, étant précisé qu'en cours de séance, il sera procédé à la modification des désignations.

2° Chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes – Rapport d'observations définitives

Frédéric BURNIER FRAMBORET

La chambre régionale des comptes a entrepris, en 2019, le contrôle de la gestion de la commune au titre des exercices 2013 et suivants.

A la suite de nombreux échanges de courriers et de transmissions de documents nécessaires à l'examen de ce dossier, la chambre régionale des comptes a rendu son rapport d'observations définitives.

En application de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, je vous ai communiqué ce rapport qui était annexé à la convocation et à la note de synthèse de cette séance. Ce rapport peut faire l'objet d'un débat.

Dès sa présentation au conseil municipal, le rapport ainsi que les réponses écrites qui l'accompagnent, deviennent communicables à toute personne qui en ferait la demande.

Comme vous avez pu le lire, les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- la mise en œuvre des recommandations du précédent contrôle
- la qualité de l'information budgétaire et comptable
- l'analyse de la situation financières
- la commande publique

sur lesquels monsieur Philippe MASURE, madame Martine BERTHET et moi-même avons répondu.

Si vous avez des questions, nous pouvons en débattre.

3° Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville – INDIGO – Compte rendu d'activité 2020

Jean-Pierre JARRE

La capacité totale de l'ouvrage est de 328 places (262 publiques + 66 privées) réparties sur 2 niveaux de sous-sol.

Localement, l'exploitation est assurée par le responsable d'exploitation, Olivier RITTENER RÜFF, les services fonctionnels du siège assurant le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation.

Janvier 2017 : Fin du contrat de concession.

Depuis le 1er février 2017 : contrat de prestation de services avec INDIGO échu le 31 janvier 2021.

Nouveau contrat de prestation de services avec INDIGO pour une durée d'un an.

État récapitulatif des recettes

L'exploitation du parc de stationnement payant a généré une recette totale de 103 010 € (139 371 € en 2019) une baisse due essentiellement aux différents confinements.

Tarifification

Pas de modification des tarifs.

Activité du parking

Baisse des recettes horaires : 23 911 € (48 795 € en 2019)

Baisse de 12,68 % des recettes abonnés : 79 089 € (90 576 en 2019), suite à la décision de suspension des abonnements pendant les mois d'avril et mai 2020.

Travaux

Les travaux de mise en conformité incendie niveau – 2 ont été terminés en novembre 2020.

Le rapport est consultable auprès du service affaires générales.

4° GrDF – Présentation du compte rendu de la concession 2020

Frédéric BURNIER FRAMBORET

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la commune est confiée à GRDF par un contrat de concession en date du 22 avril 1998 pour une durée de 30 ans.

4 256 clients alimentés en 2020 (- 68) pour 91 108 GWh de quantités de gaz acheminées (108 GWh en 2019).

La redevance de concession R1 s'élève à 9 885 euros.

Le patrimoine

- 7 postes de distribution publique
- 65,89 km de réseaux (65,52 en 2019)
- Longueur de réseau développé : 364 m
- âge moyen du réseau : 30 ans
- valeur nette totale des ouvrages : 4,3 M€ euros (4,4 en 2019)

L'obligation contractuelle du concessionnaire consiste à conserver le patrimoine concédé en état normal de fonctionnement par des opérations de maintenance et de modernisation des ouvrages.

170,7 k€ d'investissements sur la concession.

Les principaux chantiers

| Raccordements et transition écologique | Longueur | Brch. Coll. | Brch. Ind. |
|--|----------|-------------|------------|
| ROUTE DE L'ARLANDAZ | 198 m | 0 | 16 |
| RUE PIERRE MARIE CURRIE | 166 m | 4 | 0 |

Ce rapport sur la concession de distribution de gaz est consultable au service affaires générales.

5° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DÉCISIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Va être déposée auprès de l'Etat dans le cadre du "Projet Alimentaire Territorial Arlysère" et au titre de l'axe 2.1 "Investissement matériels structurants ou pilotes pour l'approvisionnement local de la restauration collective et l'atteinte des objectifs EGALIM, l'accessibilité alimentaire notamment des publics précaires ou isolés" :

Investissement de matériel supplémentaire (four) pour la cuisine centrale d'Albertville en vue de cuisiner des produits locaux de qualité

| Financeurs | | Montant d'aide en € | Commentaires |
|------------------------------------|---|---------------------|--------------------|
| Financeurs publics | Plan de relance mesure 13 – volet B – Axe 2.1 | 11 400,00 € | HT |
| | Autre subvention État | | |
| | Région | | |
| | Département | | |
| | Autre collectivité | | |
| | Union européenne | | |
| | Autres (précisez) | | |
| | Total des financeurs publics | | 11 400,00 € |
| Financeurs privés | Financier privé 1 | | |
| | Financier privé 2 | | |
| | Financier privé 3 | | |
| Total des financeurs privés | | | |
| Autofinancement | | 17 100,00 € | HT |
| Total général | | 28 500,00 € | HT |

Demande déposée auprès de la Région au titre de la bonification du Contrat Ambition Région Arlysère 2017-2020 :

Déploiement et activation d'une boucle de fibre optique en GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs)

| Coût du projet | | Recettes prévisionnelles | | |
|------------------------------------|------------------|-------------------------------|--------------|------------------|
| Nature des dépenses | Montant HT* | Nature des recettes | Taux | Montant |
| AMO | 20 833 € | Subvention Région AuRA (1) | 17,93 % | 110 000 € |
| Etude déploiement FO | 83 333 € | | | |
| Déploiement boucle FO | 104 167 € | | | |
| Etude activation boucle FO | 141 667 € | | | |
| Activation boucle FO | 50 000 € | | | |
| Activation caméras VP à la FO | 21 667 € | | | |
| Déploiement FO : réseau secondaire | 125 000 € | | | |
| Activation FO : réseau secondaire | 45 833 € | | | |
| Equipement baies informatiques | 20 833 € | | | |
| | | Autofinancement de la commune | 82,07 % | 503 333 € |
| TOTAL | 613 333 € | TOTAL | 100 % | 613 333 € |

*La subvention régionale est calculée sur la base de dépenses d'investissement HT.

(1) Dépense subventionnable : 530 000 €HT

DROITS ET TARIFS SANS CARACTÈRE FISCAL

Par décision en date du 31 mai 2021, création d'un tarif temporaire à l'occasion de l'accueil du départ de la 10^{ème} étape du Tour de France le 6 juillet 2021 pour la vente des guirlandes Tour de France aux commerçants :

- 2 euros les 2 mètres linéaires, 2 mètres linéaires offerts pour 2 ml achetés

CRÉATION ET SUPPRESSION DE RÉGIES COMPTABLES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

Par décision en date du 19 mai 2021, modification de la régie de recettes Musée d'Art et d'histoire pour compléter l'article 4 concernant les éléments encaissés.

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

| Date décision | Bénéficiaire | Adresse | Durée | Nature des locaux | Conditions |
|---------------|---------------------------------------|--|--------------------------|--|--------------------------------------|
| 26/02/21 | CLUB DES ACCORDEONISTES ALBERTVILLOIS | MAISON DES ASSOCIATIONS L'ANNEXE 1045 chemin des 3 poiriers | 01/01/21 31/12/23 | RDC Local 17 – 16,25 m ² – clé 1 Local stockage 14 – 9,90 m ² – clé 1 1 salle de réunion partagée 40,28 m ² 1 salle de répétition partagée 31 m ² | 298,68 € |
| 22/02/21 | RYTMIC AERO GYMNASTIQUE | GYMNASSE PLAINE CONFLANS 13 Rue Lieutenant Eysseric | 01/01/21 31/12/21 | Un local stockage 14 m ² | Gracieux |
| 19/05/21 | MAM LES LOUPIOTS | HALTE GARDERIE LES COLOMBES 11 chemin des Esserts | 01/06/2021 31/05/2027 | RDC Halte garderie 167,52 m ² – RDC 1 hall d'entrée 9,85 m ² Salles repos n°1 - 19,86 m ² – n°2 – 19,86 m ² Salle de jeux 59,89 m ² Sanitaires 10,24 m ² – PMR 4,31 m ² Dégagements 1 et 2 10,94 m ² Bureau 4,24 m ² Tisanerie 6,35 m ² Restaurant 21,98 m ² Jardin 160 m ² | 8 400 € HT/an +charges de fluides |
| 17/03/21 | ALBERTVILLE AUTREMENT | CENTRE JOSEPH BUET 2 Rue Pargoud | Durée du mandat | Bureau 1er étage | Gracieux |
| 24/02/21 | Clara BERGOGNE | EEEFVS 45 avenue Jean Jaurès | 01/04/2021 31/03/2027 | 1 ^{er} étage – bureau 10 – LOT 80 1 bureau de 19,60 m ² – Parking 163 226,50 m ² de locaux partagés : accueil secrétariat, dégagement, sanitaires Surface retenue pour loyer et charges 40,20 m ² | 259,80 € TTC/mois + charges |
| 10/03/21 | SOLIDARITE SOUTIEN ALBERTVILLE | MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque | 10/03/21 31/12/23 | Bureau n°205, 2ème étage de 18 m ² | 295,20 € |
| 19/05/21 | ROCHAIX Julien | Terrains montée Adolphe Hugues Ecopâturage | 01/04/2021 31/12/2024 | Parcelles : AL 197 – 834 m ² AM 189, 190, 191 et 193 – 4 156 m ² | Gracieux |
| 19/03/21 | CAPS | MAISON DES ASSOCIATIONS L'ANNEXE 1045 chemin des 3 poiriers | 19/03/21 26/03/21 | Hangar Stockage 50 palettes Enveloppes sous préfecture | Gracieux |
| 09/04/21 | ROUE LIBRE | ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs | 01/01/21 31/12/21 | Bungalow Iris Bâtiment C – 37,74 m ² Module N°12 – 12,54 m ² Module double N°13 et 14 - 25,20 m ² A compter du 01/04/21 en plus : Bungalow Bleuets Bâtiment B 49,06 m ² Locaux double N°5/7/8/9 Surface totale 86,80 m ² | 242,23 € |
| 07/05/21 | JOJO et ses copains | MAISON DES ASSOCIATIONS L'ANNEXE 1045 chemin des 3 poiriers | 01/04/21 31/12/21 | RDC Local 17 – 16,25 m ² Local stockage 14 – 9,90 m ² 1 salle de réunion partagée 40,28 m ² 1 salle de répétition partagée 31 m ² | 586,82 € |
| 11/05/21 | GAEC VIONNET | Terrain Pâturage | 10/05/21 10/11/21 | Partie de la Parcelle : AZ 262 – 21 100 m ² Rue Pasteur | Gracieux |

6° Fin du dépôt du fonds d'archives de la famille COUTEM/CHATEL/WEITMEN

Muriel THEATE

Madame Sophie Coutem a souhaité mettre fin au dépôt auprès des Archives municipales d'Albertville de ses archives familiales. Ce fonds, qui concerne les familles Coutem, Chatel et Weitmen avait été accepté par délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2014. Il présente un intérêt certain concernant l'histoire d'Albertville, en particulier en ce qu'il comprend des pièces relatives à Jean-Baptiste Weitmen, sculpteur de renom natif de notre commune. Les Archives municipales ont rédigé l'inventaire de ce fonds (2S1 à 35), qui couvre la période 1829-1966. La Ville dispose d'un délai de 3 mois à compter du 31 mai 2021 pour restituer le fonds d'archives à sa propriétaire.

7° Remerciements des associations

Jacqueline ROUX

Les associations suivantes remercient la municipalité pour les subventions versées :

- Les Restos du Cœur
- Eteroclit Théâtre
- Les Pupilles de l'Enseignement Public de la Savoie
- L'Orchestre d'Harmonie d'Albertville
- L'Atelier Bois Métal 3D
-

L'association Roue Libre remercie la municipalité pour la mise à disposition de locaux rue des Fleurs.

8° Événements familiaux

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à madame Patricia ROLLAND, adjoint technique au sein de la vie scolaire pour le décès de son mari survenu le 14 mai 2021.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMMÉ
LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 À 18H00**

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2021**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2021 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

DELIBERATIONS

| | | |
|---------------------|--|----|
| N° 1-1 | | ST |
| OBJET | PROJETS-TRAVAUX-ECONOMIE URBANISME Site patrimonial remarquable d'Albertville – Avis sur le projet de délimitation du périmètre | |
| RAPPORTEUR | Karine MARTINATO | |
| Pièce jointe | Plans | |

Depuis 2017, la commune d'Albertville a engagé un travail approfondi de repérage de son patrimoine architectural et paysager. Ce diagnostic a mis en lumière un nombre important d'éléments remarquables, tant au titre du bâti que du paysage et du végétal. La particularité de la commune d'Albertville est de pouvoir présenter géographiquement et de façon très lisible ses différentes périodes d'urbanisation. En effet, les formes urbaines des différentes époques - médiévale, moderne, 19^{ème}-début 20^{ème} siècle, seconde partie du 20^{ème} siècle — sont quasi juxtaposées, peu remaniées par les époques ultérieures.

Certains éléments de la cité médiévale de Conflans bénéficient d'un classement ou d'une inscription au titre des monuments historiques qui les protègent : l'ensemble des travaux opérés sur ces bâtiments et leurs abords (500 m autour) doivent recevoir l'agrément de l'Architecte des Bâtiments de France. Les travaux portant sur les bâtiments inscrits ou classés peuvent bénéficier de dispositifs de défiscalisation. En revanche, ce n'est pas le cas de travaux portant sur d'autres éléments bâtis ou non bâtis situés dans ce périmètre.

Les autres secteurs de la commune ne disposent d'aucune mesure permettant de préserver le patrimoine bâti ou paysager.

Le diagnostic a démontré une tendance à la standardisation des rénovations, avec une perte des spécificités liées à ce patrimoine et pointé également un risque, en lien avec le phénomène de densification, de disparition de certains arbres ou espaces jardinés privatifs remarquables.

Les dispositifs actuellement en place ne permettent pas d'assurer la préservation du patrimoine bâti et paysager de la commune de manière optimale.

Afin d'améliorer cette situation, il est possible de mobiliser différents outils :

- Repérage des éléments remarquables du patrimoine bâti et paysager **dans le plan local d'urbanisme** et mise en place de règles permettant d'assurer leur préservation
- Demande de mise en place, sur les secteurs concentrant une densité importante d'éléments patrimoniaux remarquables, d'un **Site Patrimonial Remarquable**.
Ce dispositif permet aux propriétaires de bâtiments situés dans ces périmètres de défiscaliser une partie des montants des travaux de rénovation réalisés. Une commune peut, sur la base d'une étude patrimoniale démontrant l'intérêt des éléments à préserver dans un périmètre donné, solliciter le classement de certains secteurs présentant du patrimoine remarquable en « Site Patrimonial Remarquable » auprès des services de l'Etat. En effet, en application de l'article L631-2 du code du patrimoine, la décision de classement du site Patrimonial Remarquable (SPR) incombe au ministre chargé de la culture. Cette décision intervient après recueil des avis de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de la commune concernée et de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Le projet de périmètre et les avis recueillis sont ensuite soumis à enquête publique avant que

le ministre ne prenne sa décision de classement. Le classement du périmètre du Site Patrimonial Remarquable par arrêté ministériel a pour effet immédiat de soumettre tous les travaux situés au sein du périmètre à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France et il permet d'étudier la seconde phase à savoir la définition des règles encadrant les travaux dans ce périmètre (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine). Ces règles viendront alors se superposer à celles du PLU.

Compte tenu de la richesse du patrimoine identifié sur Albertville et de la pression urbaine, il est proposé de mettre en place les deux dispositifs, à savoir le repérage de l'ensemble des éléments patrimoniaux remarquables dans le plan local d'urbanisme et la création, sur les secteurs présentant la plus grande densité de patrimoine remarquable, d'un **Site Patrimonial Remarquable**.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le périmètre de Site Patrimonial Remarquable proposé qui sera soumis au ministre chargé de la culture. Cette proposition de périmètre de SPR d'Albertville a été établie au regard des protections existantes (les 10 monuments historiques situés à Conflans), en raison de la présence effective de patrimoine bâti et paysager, et parce qu'il est constitué d'ensembles cohérents au regard de l'histoire urbaine et du paysage.

Le périmètre de Site Patrimonial Remarquable d'Albertville vise à préserver différentes facettes patrimoniales qui fondent l'identité de cette ville de part et d'autre de l'Arly avec :

- **la cité médiévale de Conflans**, implantée sur le rocher **et le quartier des Adoubes** qui s'est constitué dès le 18^{ème} siècle au pied du rocher de Conflans, au droit du vieux pont sur l'Arly ;
- **le centre-ville historique (ancien bourg de l'Hôpital des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem) qui s'est surtout développé au 19^{ème} siècle** (avec la création d'Albert-ville en 1836), et **l'extension de ce centre-ville** structurée par la gare et les bâtiments républicains, conséquence du nouveau statut de sous-préfecture française à partir de 1860.

Les autres éléments remarquables au titre du patrimoine feront l'objet d'un repérage et de règles de préservation dans le cadre d'une modification du PLU engagée dès cette année.

L'exposé entendu,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du patrimoine et notamment son article L631-2 ;

VU la loi n°2016-925 dite loi « LCAP », qui crée le site patrimonial remarquable ;

VU l'exposé qui précède ;

Je vous propose :

- d'émettre un avis favorable au projet de périmètre du site patrimonial remarquable délimité en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser le maire, ou un adjoint ayant délégation, à accomplir toutes formalités à cet effet.

INTERVENTIONS

Julien YOCCOZ :

« Nous sommes bien sûr totalement favorables à cette délibération. Toutefois, nous voulions

en profiter pour attirer votre attention sur le fait que ce souci de préservation patrimoniale devrait à notre sens inclure d'autres quartiers de la Ville, et je pense notamment à Saint-Sigismond où nous devrions avoir le souci de préserver l'ancien qui fait tout le charme et toute l'identité de ce quartier.

Vous dire aussi que ce souci de la défense de l'esthétique de notre Ville, qui participe de notre bien être et de notre bien vivre à tous et de celui de nos concitoyens, rejoint ici l'enjeu de la qualité des choix qui sont faits sur le plan architectural et paysager dans l'ensemble de la Ville : si j'osais, je ferais référence à la halle multi-sports qui se construit sur le Plan Perrier, et qui est quand même venue consacrer une série de choix dans lesquels l'esthétique était un souci visiblement absent. Donc je le répète, nous sommes totalement favorables à la définition de ce SPR mais nous en profitons pour rappeler qu'il doit y avoir de la cohérence dans ces choix et qu'il ne doit pas y avoir des parties de la Ville à protéger et d'autres qui, si je peux me permettre, seraient négligées.

Une fois encore, ces enjeux participent de notre bien vivre à tous et c'est notre mandat d'y être attentifs partout..»

Karine MARTINATO :

« Le travail sur le SPR a commencé en 2017 avec un diagnostic du cabinet de Michèle PRAX qui a référencé toutes les bâtisses remarquables, intéressantes ou à préserver sur Albertville, il y en a énormément. On peut vous mettre à disposition, si vous le souhaitez, le diagnostic de Michèle PRAX. Au tout début, le secteur de Saint Sigismond était inclus dans le site du SPR ; nous avons eu ensuite des débats avec l'UDAP, l'union départementale des architectes du patrimoine qui ont souhaité que Saint Sigismond soit écarté du site SPR. En effet, tout ce qui est dans le SPR doit faire l'objet d'un avis de l'ABF et si on mettait tout le patrimoine remarquable d'Albertville dans le SPR, ils nous ont dit qu'ils ne pourraient pas donner des avis dans les temps. Ils préféreraient donc qu'on sorte le quartier de Saint Sigismond du SPR, toutefois, pour préserver toutes les anciennes bâtisses notamment de Saint Sigismond et également de Jean Jaurès, ces bâtiments seront dans le secteur du PLU remarquable. Ce qui ne figure pas dans le SPR n'est pas oublié mais sera dans le PLU remarquable qui sera annexé à notre PLU actuel à l'occasion de sa prochaine modification qui va commencer. Nous vous avons présenté en réunion tout le secteur du PLU remarquable, des modifications qui seront apportées au PLU actuel pour préserver tout le côté environnemental et patrimonial de la ville d'Albertville. Toutes ces bâtisses seront indexées au PLU avec des notices de préservation, les gens ne pourront pas faire tout ce qu'ils veulent sur les bâtiments qui ne seront pas dans le SPR. Alors après, j'entends aussi que vous parlez de la ZAC olympique, préserver aussi le patrimoine qui n'est pas dans le PLU patrimonial ni dans le SPR : il y aura des labels d'architecture contemporaine qui sont à l'étude avec le service patrimoine, notamment, sur la partie du parc olympique et sur la partie des Tours Sainte Thérèse et du Champ de Mars. »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | | |
|-------------------|--|----|
| N° 1-2 | | ST |
| OBJET | PROJETS-TRAVAUX-ECONOMIE Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune | |
| RAPPORTEUR | Bérénice LACOMBE | |

Depuis plusieurs années, la municipalité a initié des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'électricité. Une réflexion a ainsi été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. L'éclairage public de la ville d'Albertville est alimenté par 123 coffrets de distribution pour environ 3 900 points lumineux. Cela représente un budget de plus de 250 000 €.

Outre la réduction de la facture énergétique de la commune (- 38 000 €/an), cette action qui répond au souhait de nombreux habitants, contribuerait également à la préservation de

l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Cette démarche doit être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

Ce nouveau dispositif se mettra en place progressivement à compter de mi-juillet pour plusieurs quartiers d'Albertville :

- Plaine de Conflans
- Quartier Albertin
- Plan Perrier
- Saint-Sigismond
- Hauts de Conflans

En cas de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Je vous propose :

- de décider que l'éclairage public soit interrompu la nuit de 23 heures à 5 heures sur l'ensemble du territoire communal.

Un arrêté municipal précisera les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

INTERVENTIONS

Julien YOCCOZ :

« Une question : a-t-on une idée des conséquences sur l'efficacité de la vidéoprotection ? Je ne sais pas combien de caméras sur les 44 sont équipées d'infra-rouge ? En même temps, avec l'infra-rouge on perd une bonne partie de la qualité de l'image. La question, vous la voyez en filigrane : va-t-on devoir aller vers un remplacement de nos équipements ? Vers quelque chose de plus coûteux ou non à mesure que cette extinction se généralisera ? »

Bérénice LACOMBE

« Cela n'aura pas d'impact. Toutes les caméras ont leur propre éclairage autonome. »

Julien YOCCOZ :

« Par ailleurs, a-t-on une idée de ce qu'il se passe au niveau des enseignes lumineuses commerciales ? Puisqu'un décret qui date de 2018 prévoit l'extinction des enseignes commerciales entre 1 heure et 7 heures du matin. A-t-on une idée de ce qui est appliqué sur Albertville ? »

Bérénice LACOMBE :

« Pour l'instant, comme je le disais, on s'est concentré sur les zones résidentielles dans un premier temps. Pour la zone commerciale, que ce soit la rue République ou Gambetta en centre ville ou la zone commerciale, c'est un travail que l'on va faire avec Jean-Pierre Jarre

dans un second temps. »

Laurent GRAZIANO :

« Une question purement technique par rapport aux caméras . Il y a des leds en-dessous des caméras, est-ce que cela sera éclairé à la demande ou en permanence toute la nuit ? »

Bérénice LACOMBE :

« La vidéo protection, je pense qu'elles sont éclairées tout le temps, elles demeureront éclairées au niveau de la vidéoprotection. »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | | |
|---------------------|---|----|
| N° 1-3 | | SA |
| OBJET | AFFAIRES GENERALES Convention relative à la création d'une aire de covoiturage route d'Ugine - Convention entre le département, l'Arlysère et la commune d'Albertville | |
| RAPPORTEUR | Jean-Pierre JARRE | |
| PIECE JOINTE | Convention | |

Une aire de covoiturage a été réalisée en entrée de ville coté Ugine sous maîtrise d'ouvrage du département pour l'ensemble des travaux à l'exception des aménagements des équipements d'éclairage public et de vidéoprotection, le cas échéant, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Albertville.

Une convention, conclue pour la durée de vie des ouvrages entre le département, l'Arlysère et la commune d'Albertville, définit les ouvrages à réaliser, les modalités de financement et d'entretien ultérieur de l'ouvrage selon les dispositions suivantes :

- le département porte et finance les travaux des ouvrages moyennant une contribution financière de la part des communes, chacune à hauteur de 25 %, à l'exception des travaux d'éclairage public et de vidéoprotection entièrement financés par la commune d'Albertville ;
- à l'issue de la réception des travaux :
 - le département reste propriétaire de cette aire et des équipements rattachés (places de stationnement, réseau d'eaux pluviales, signalisations verticales et horizontales) dont il assure la gestion et l'entretien ultérieur ;
 - la commune d'Albertville reste propriétaire des équipements d'éclairage public et de vidéoprotection, dont elle assure la gestion et l'entretien ultérieur ;
 - les espaces verts sont gérés et entretenus par la commune d'Albertville.

Je vous propose :

- d'approuver la convention entre le département, l'Arlysère et la commune d'Albertville aux conditions évoquées ci-dessus ;
- d'autoriser le maire ou un adjoint délégation à signer la convention ci-annexée.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|---------------------|---|
| N° 1-4-1 | SA |
| OBJET | PROJETS-TRAVAUX-ECONOMIE Marchés publics – Réalisation coordonnée de la maîtrise d’oeuvre des travaux d’extension et/ou de rénovation de réseaux humides et d’enfouissement de réseaux secs sur la route de Pallud - Convention de groupement de commandes |
| RAPPORTEUR | Jean-Pierre JARRE |
| PIECE JOINTE | Convention de groupement de commandes |

Les collectivités territoriales de Savoie assurent le développement et la maintenance des réseaux énergétiques implantés sur leur territoire, soit en régie directe, soit en délégation de service avec les structures juridiques adaptées en fonction des prestations et missions à accomplir.

Sur le territoire de la commune d'Albertville, le SDES est compétent pour la maîtrise d’ouvrage d’enfouissement du réseau de distribution publique d’électricité HTA et BT.

La commune porte un projet d’aménagement de voirie, d’enfouissement des réseaux de télécommunication et d’éclairage public.

Arlysère porte un projet de mise en séparatif des réseaux d’assainissement.

L’enfouissement des réseaux basse tension (distribution publique d’électricité), sera réalisé en coordination sous maîtrise d’ouvrage du SDES.

L’association des membres de ce groupement dans le cadre d’une opération conjointe de travaux effectués sur des réseaux secs, réseaux humides et un aménagement de voirie, a pour double objectif :

- mutualiser les interventions à effectuer sur le domaine public afin de minimiser les nuisances subies par les usagers
- optimiser et maîtriser les coûts associés à cette opération

Les travaux seront réalisés en une tranche sur l’exercice budgétaire 2021 et 2022.

Afin de déterminer les modalités de fonctionnement de ce groupement, une convention, ci-jointe, doit être signée entre la communauté d’agglomération Arlysère, la commune d'Albertville et le SDES. La ville, ayant les travaux les plus importants, est désignée coordonnateur du groupement.

Je vous propose :

- d’approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- d'autoriser le maire ou à défaut un adjoint ayant délégation, à signer la convention de groupement de commandes ;
- de décider du lancement de la consultation par application du code de la commande publique, suivant les bases précisées ci-dessus ;
- d'autoriser le maire ou à défaut un adjoint ayant délégation, à signer le ou les marché(s) concerné(s) ainsi que toutes les pièces afférentes, et l' (les) exécuter.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|---------------------|--|
| N° 1-5-1 | ST |
| OBJET | PROJETS-TRAVAUX-ECONOMIE Acquisitions et aliénations diverses Cession au département de la Savoie – EEEFVS 45 avenue Jean Jaurès - Lots issus de la parcelle AH 164 |
| RAPPORTEUR | Frédéric BURNIER FRAMBORET |
| Pièce jointe | Plans, avis de France Domaine |

La commune d'ALBERTVILLE est propriétaire de la parcelle cadastrée section AH numéro 164 sise 45 avenue Jean Jaurès.

Depuis 1999, le département de la Savoie loue à titre de bail professionnel, pour son service de la direction territoriale d'Albertville, des locaux et places de stationnement appartenant à la commune et situés au 45 avenue Jean Jaurès à l'espace économie emploi formation et vie sociale.

Les locaux occupés sur une surface totale de 1084 m² sont composés des lots suivants :

REZ DE CHAUSSÉE – BÂTIMENT A

lot 91=334 m²

lot 92=63 m²

lot 109=10 m²

1ER ÉTAGE - BÂTIMENT A

lot 94 = 389 m²

1ER ÉTAGE - BÂTIMENT B

lot 115 = 288 m²

Les places de stationnement correspondent aux lots suivants :

lots 137-138-139-140-141-142-143-152-153-154

Le département de la Savoie informe la commune de son souhait d'acquérir les locaux et places de stationnement qu'il occupait depuis 1999, ainsi que deux lots vacants suivants:

REZ DE CHAUSSÉE – BÂTIMENT B

lot 112=32,90 m²

une place de stationnement correspondant au lot 167.

De son côté, la commune n'a pas de projet communal sur ces lots et envisage donc de céder au département de la Savoie les lots susvisés issus de la parcelle cadastrée section AH numéro 164 sise 45 avenue Jean Jaurès au prix fixé par le service de France domaine, soit un prix de cession de 825 000 euros (huit cent vingt cinq mille euros).

Ainsi, après l'accord du département de la Savoie sur les modalités de la transaction ;

CONSIDERANT l'opportunité pour la commune de céder les locaux au département de la Savoie ;

VU la délibération de la commission permanente du département de la Savoie du 11 juin 2021 actant l'acquisition desdits lots ;

VU les avis du service de France domaine en date du 10 mars 2021 et du 10 mai 2021 ;

VU l'exposé qui précède ;

Je vous propose :

- d'approuver la cession au département de la Savoie des lots n°91, 92, 94, 109,115, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 152, 153, 154, 112 et 167 issus de la parcelle cadastrée section AH numéro 164 au prix de vente de 825 000 euros (huit cent vingt

cinq mille euros) ;

- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant délégation à signer l'acte authentique de vente et tout document à cet effet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|-------------------|--|
| N° 1-6-1 | SA |
| OBJET | PROJETS-TRAVAUX-ECONOMIE Autorisation de programme/crédits de paiement – Equipements pour une « ville intelligente » - 2015-2022 – Modification |
| RAPPORTEUR | Hervé BERNAILLE |

Cette autorisation de programme, ouverte en 2015, correspond à plusieurs projets d'équipements qui ont pour trait commun de participer du principe d'une « ville intelligente », et notamment :

- la **construction d'un réseau passif de fibre optique**, déployé en groupement fermé d'utilisateurs (GFU), pour assurer les flux de circulation de nos données entre nos différents outils de gestion des équipements publics et des données. Ce GFU constitue en quelque sorte l'épine dorsale de notre « ville intelligente » ;
- l'extension du dispositif de **vidéoprotection des espaces publics** (13 caméras pré-existantes avant le lancement de l'opération, 44 à ce jour), qui utilise le GFU ;
- l'acquisition d'**outils connectés** qui se raccordent à ce réseau, pour gérer nos différents services publics et les données qu'ils utilisent, ainsi que l'accès aux bâtiments communaux.

A l'occasion du vote du budget primitif 2021, l'AP/CP était étendue à l'année en cours et augmentée de 214 300 € de nouveaux crédits de paiement 2021 pour :

- lancer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le déploiement de la fibre optique et l'activation de la boucle du groupement fermé d'utilisateurs (GFU) : 25 000 € ;
- réaliser des travaux d'extension du système de vidéoprotection : 125 200 € ;
- déployer des équipements de contrôle d'accès des équipements : 64 100 €.

A l'occasion du vote du budget supplémentaire 2021, je vous propose d'augmenter l'AP/CP de **774 351,52 €** pour couvrir les **nouveaux composants de ce projet pour 2021-2022** :

- déploiement de la fibre optique : 275 000 € ;
- activation de la boucle GFU et des sites distants : 311 000 € ;
- déploiement de nouveaux outils de protection des locaux communaux et gestion de leurs accès : 170 355,82 € ;
- compléments au titre des travaux de génie civil et équipements informatiques (switchs...): 17 995,70 €.

Je vous propose :

- de porter l'autorisation de programme de 2 355 515,47 € à 3 129 867,99 €, soit une hausse de + 774 351,52 €, et d'étendre sa période à 2022 ;
- de modifier la répartition des crédits de paiement à due concurrence, telle que présentée dans le tableau ci-après :

| Opération n°2015-04 | Montant global de l'AP en € TTC | Réalisé antérieur hors reports | CP 2021 yc reports | CP 2022 |
|--|---------------------------------|--------------------------------|-----------------------|---------------------|
| Equipements pour une « ville intelligente » | 3 129 866,99 € | 1 682 725,84 € | 1 039 641,15 € | 407 500,00 € |
| <i>Chapitre 20 – immob. incorporelles</i> | 17 400,00 € | 17 400,00 € | | |
| <i>Chapitre 21 – immob. corporelles</i> | 472 219,41 € | 261 375,65 € | 210 843,76 € | |
| <i>Chapitre 23 – immob. en cours</i> | 2 640 247,58 € | 1 403 950,19 € | 828 797,39 € | 407 500,00 € |

- de dire que le budget principal 2021 tient compte des crédits de paiement 2021 ;
- de maintenir le principe du report automatique des crédits de paiement qui ne seraient pas consommés en année N, sur les crédits de paiement de l'année N+1 de cette AP/CP.

INTERVENTION

Laurent GRAZIANO :

« Pour dire que, comme d'habitude, nous voterons en faveur de cette délibération dans la mesure où elle ne concerne pas uniquement la vidéo-surveillance mais des équipements aussi qui peuvent être par ailleurs très intéressants. Notre position sur la vidéo-surveillance ne relève d'aucun dogmatisme, nous avons conscience qu'il est nécessaire d'assurer la protection de nos concitoyens, par contre nous restons attachés à des choix qui peuvent être des choix efficaces et respectueux du bon usage de l'argent public. Nous serons en faveur de la vidéo-surveillance le jour où les études ne statueront plus sur son efficacité limitée dans la prévention des infractions. »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|-------------------|--|
| N° 2-1-1 | SA |
| OBJET | AFFAIRES GENERALES – CONSEIL MUNICIPAL Commission préparatoire du conseil municipal - Désignation |
| RAPPORTEUR | Frédéric BURNIER FRAMBORET |

La commission préparatoire du conseil municipal comprend dix-sept membres, outre le maire, président de droit :

Bérénice LACOMBE, Jean-François BRUGNON, Christelle SEVESSAND, Hervé BERNAILLE, Fatiha BRIKOU AMAL, Jean-Pierre JARRE, Jacqueline ROUX, Michel BATAILLER, Pascale MASOERO, Lysiane CHATEL, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Laurent GRAZIANO, Stéphane JAY, Claudie LEGER, Julien YOCCOZ, Esman ERGUL

Suite à l'élection de Karine MARTINATO au poste de 5^{ème} adjointe, il est nécessaire de procéder à sa désignation au sein de cette commission en remplacement de Fatiha BRIKOU AMAL.

Le maire demande au conseil municipal de décider de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

INTERVENTIONS

Laurent GRAZIANO :

« Un an après l'installation du conseil municipal, c'est pour nous l'occasion de faire un petit bilan en terme de gouvernance. Nous souhaitons bien évidemment la bienvenue aux deux nouveaux conseillers municipaux, c'est une belle mission que d'être conseiller municipal et nous ne doutons pas de votre enthousiasme à l'assurer, par contre nous regrettons que les choix de gouvernance effectués sous ce mandat vous écartent de ce type de commission. Cette commission, on le rappelle, est la seule qui est régulièrement convoquée dans le but de balayer l'ordre du jour du conseil municipal et nous trouvons que c'est regrettable, parce que les affaires de la ville ne se traitent pas d'une semaine sur l'autre, c'est à dire qu'aborder les délibérations qui sont amenées à être votées une semaine après, c'est être certain de n'avoir aucune possibilité de réellement débattre sur leurs sujets. Pour être exact, nous sommes quand même épisodiquement invités à des commissions exceptionnelles, nous le reconnaissons, nous espérons avoir l'occasion d'échanger d'ailleurs avec vous dans ces rares moments. En dépit de leur intérêt, les trois réunions sur la voirie, les deux réunions sur la démocratie participative ne traduisent pas encore une volonté qui met en route un travail municipal collectif. C'était très intéressant, ce sont deux réunions, et je pense notamment à la voirie, pour lesquelles nous avons des documents envoyés en amont, sur lesquels nous pouvions travailler, échanger, avoir des convergences puisque l'on se rend bien compte que l'on peut avoir des convergences sur certains points. Il y a eu aussi deux réunions sur l'école du Val des Roses et le PLU qui étaient loin d'être inintéressantes, il faut le reconnaître, des réunions de qualité mais qui visaient plus à informer la minorité qu'à réellement échanger sur le sujet. Nous ne sommes donc visiblement pas les seuls à ne pas y trouver notre compte parce que trois démissions en une année, cela commence à faire beaucoup, c'est presque un festival du renoncement. Cela traduit à nos yeux, alors peut-être nous trompons nous, un manque de cohésion d'équipe. Nous ne jetons pas la pierre aux démissionnaires qui étaient tous des conseillers délégués, les deux derniers étant plus ou moins directement en lien avec la redynamisation du centre ville qui est un sujet important, et tous autant que nous sommes ici en tant qu'élus minoritaires, et je pense que c'est la même chose pour Esman, nous n'avons jamais eu l'occasion de les croiser ailleurs qu'en conseil municipal, nous n'avons jamais eu l'occasion de parler avec eux des projets qu'ils souhaitaient porter. C'est une situation qui est frustrante pour nous, on imagine qu'elle peut l'être également pour eux.

En définitive là où cela pose problème, c'est que vous ne semblez pas avoir pris conscience que la forte abstention de mars 2020, qui s'est confirmée en juin 2021, nous obligeait collectivement à mobiliser les Albertvillois. S'il y a des difficultés à fédérer l'équipe, il va être difficile de fédérer les Albertvilloises et Albertvillois mais nous rappelons une nouvelle fois qu'il n'y a dans cette assemblée aucun élu infréquentable, aucun demi élu, et que nous sommes toutes et tous soucieux de l'intérêt de notre ville. Nous répondrons présents en ce qui nous concerne à chaque fois qu'on nous sollicitera mais c'est définitivement d'un chef d'orchestre dont ce conseil municipal a besoin et non pas d'un soliste. C'est pourquoi nous vous invitons à rectifier le tir pour les cinq années qui restent. »

Monsieur le maire :

« Soyez assurés que nos deux nouveaux élus ont été associés depuis le début du mandat, alors qu'ils n'étaient pas élus, à l'ensemble des réunions que la majorité organise, notamment, la présentation des conseils municipaux.

J'entends que nous avons fait des progrès pour vous associer aux commissions. Je prends note que vous avez apprécié ces réunions, on tâchera de les pérenniser un peu plus et d'en élargir le périmètre. »

Stéphane JAY :

« Je voulais compléter les propos de Laurent par rapport aux deux personnes démissionnaires. En lisant la presse nous avons été surpris. Fabien DEVILLE, interviewé dans la Savoie, remettait publiquement en cause l'efficacité des services de la ville, je le cite « dès le premier des 4 projets que je souhaitais concrétiser, je me suis heurté à l'inertie et au manque d'audace des services de la ville ». Il parle d'inertie, de manque d'audace, de lenteur, qu'en est-il ? Cet article était choquant, vous répondez quelques mots mais vous ne prenez pas la défense des services en question dans cet article et, enfin, quelle image cela

envoi du service public. »

Monsieur le maire :

« C'est peut-être pour cela qu'il est parti du conseil municipal et je vous invite à lire l'édito de l'Albertvillois qui est sorti il y a quelques jours dans lequel je rends hommage à l'ensemble des services, comme que je le fais régulièrement et comme je le pense. En toute modestie, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de maires qui tous les ans remercient le travail et l'efficacité des services. On a fait un hommage et une vidéo lors des derniers vœux à la population. Les propos de Monsieur Deville n'engagent que lui. Vis-à-vis des services, j'ai toujours eu une position très claire et très reconnaissante du travail qu'ils font au quotidien. «

Stéphane JAY :

« C'est bien que vous le précisiez. »

Monsieur le maire :

« Lisez l'édito, allez voir les vidéos qu'on a réalisé sur les services il y a deux ans en arrière, pour montrer justement à la population et faire connaître l'entier travail des services le nombre de permis de construire instruits, le nombre cartes d'identité par le service de l'état civil, toutes les actions mises en place par le service des sports, le scolaire, par les services périscolaires, le service enfance jeunesse, le service des affaires générales, l'ensemble des services qui font un travail remarquable au quotidien. Mais je n'ai pas attendu monsieur Fabien Deville pour me positionner en faux contre ses dires, ce sont ses propos. »

Stéphane JAY :

« C'est bien que vous le précisiez, comme ce n'était pas ce que reflétait l'article, il est bien qu'il y ait une clarification depuis. Vous comprenez que l'on soit choqué. »

Monsieur le maire :

« Vous ne pouvez pas dire une clarification depuis. Depuis que je suis élu je mets en avant le travail des services et non seulement depuis que Fabien DEVILLE a parlé dans la Savoie. Ma position par rapport aux services est claire, déjà en tant qu'adjoint je travaillais avec les services mais je n'avais pas vocation à vanter leurs mérites. Depuis que je suis maire, c'est ce que je fais régulièrement et je n'ai pas attendu Fabien Deville pour rectifier une vérité. »

Stéphane JAY :

« On se rejoindra au moins sur ce sujet là, c'est très bien. Il parlait d'un manque d'ambition notamment pour le marché de Noël, non pas manque d'ambition des services, ce ne sont pas eux qui calibrent mais les élus. Je souhaitais connaître votre point de vue sur ce sujet. S'il dit publiquement que notre marché de Noël manque d'ambition, je pense que cela méritait au moins une clarification de votre part pour l'image que cela renvoie. Les habitants lisent la presse, il faut que l'on puisse faire la réalité des choses. »

Monsieur le maire :

« On attendra les remarques et les appréciations des Albertvillois à l'issue du marché de Noël. Manque d'ambition ? On a inscrit 60 000 euros au budget pour ce marché de Noël ; je ne sais pas si Monsieur Deville voulait plus, ce n'était pas dans notre dessein. Alors, manque d'ambition, dépenses dispendieuses ou bonne gestion au vu de la situation ? On a dimensionné notre intervention à cette hauteur. Les Albertvillois nous diront ce qu'ils en pensent début janvier, s'ils ont apprécié le marché de Noël ou pas. Le budget est conséquent, on a profité entre guillemets d'une année où les 6 premiers mois de l'année ont été plutôt calmes en termes d'animation, on essaie de faire quelque chose qui donne à nouveau des couleurs à notre ville, de l'animation dans la ville. »

Stéphane JAY :

« Je vous interpelle ici parce que nous n'avons pas d'autres lieux où le faire. Je vous remercie pour votre réponse. Visiblemment, nos échanges ont révélé un manque de cohésion au sein de votre équipe, au moins d'un membre, il ne savait pas ce qui était possible, ce qui était impossible de faire en tant qu'élu. »

Pascale VOUTIER REPELIN :

« En matière de travail collaboratif, je peux citer le centre socioculturel avec son comité de suivi, comprenant plusieurs collègues, le collège des élus, celui des techniciens et le collège de bénévoles. A l'issue du dernier comité de suivi, nous avons décidé de nous réunir plus souvent, tous les 3 mois ce n'était pas suffisant. On s'occupe de la parentalité, du bien être des Albertvillois et je souhaite mener un travail de collaboration avec Julien et les autres conseillers. »

Jean-François BRUGNON :

« Sur votre étonnement sur nos collègues qui ont quitté le conseil municipal, je ne veux pas jouer à l'ancien, mais à chaque mandat cela est fréquent, surtout en début de mandat. Des personnes s'engagent sans vraiment se rendre compte de la portée de leur engagement, du temps qu'il faut y consacrer. »

Bérénice LACOMBE :

« Si je peux me permettre d'ajouter, on a eu en plus une année particulière avec peu d'animations.

Je voulais juste revenir sur ce que vous disiez, Monsieur Graziano, au sujet des commissions. La commission démocratie participative que j'anime est bien loin d'être une commission informative, vous l'avez intégrée depuis le début, dès les prémices du projet. Je voulais quand même le préciser. »

Laurent GRAZIANO :

« Je crois avoir dit que c'était une réunion dans laquelle il y avait des échanges et, à aucun moment, cette réunion-là n'a été pointée comme une réunion qui ne correspondait pas aux attentes que l'on peut avoir, c'était clair, et vous pourrez sans doute convenir que nous sommes participatifs au sein de ces réunions. »

DECISION

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,

**DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation
et
PROCÈDE à l'élection**

Karine MARTINATO est élue pour siéger au sein de la **commission municipale de
préparation du conseil municipal** (32 voix)

| | | |
|-------------------|--|----|
| N° 2-1-2 | | SA |
| OBJET | AFFAIRES GENERALES Comité consultatif de Conflans – Désignation | |
| RAPPORTEUR | Frédéric BURNIER FRAMBORET | |

Le comité consultatif de Conflans comprend dix conseillers municipaux outre le maire, président :

Fatiha BRIKOU-AMAL, Jean-Pierre JARRE, Jacqueline ROUX, Pascale MASOERO, Morgan CHEVASSU, Corinne MERMIER-COUTEAU, Muriel THEATE, Claudie LEGER, Laurent GRAZIANO, Esman ERGUL

Suite à la démission de Corinne MERMIER-COUTEAU, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau conseiller municipal au sein de ce comité consultatif.

Le maire demande qui est candidat.

Valérie GOURLIN-ROBERT est candidate.

Le maire demande au conseil municipal de décider de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation
et
PROCÈDE à l'élection**

Valérie GOURLIN-ROBERT est élue pour siéger au sein du **comité consultatif de Conflans**
(32 voix)

| | | |
|-------------------|---|----|
| N° 2-1-3 | | SA |
| OBJET | AFFAIRES GENERALES – CONSEIL MUNICIPAL Association le Grand Bivouac– Désignation | |
| RAPPORTEUR | Frédéric BURNIER FRAMBORET | |

Le conseil municipal est représenté au conseil d'administration de l'association Le Grand Bivouac par six délégués :

Jacqueline ROUX / Corine MERMIER-COUTEAU / Fatiha BRIKOU AMAL / Josiane CURT / Laurent GRAZIANO / Claudie LEGER

Suite à la démission de Corine MERMIER-COUTEAU, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau conseiller municipal représentant la commune.

Le maire demande qui est candidat.

Pierre CARRET est candidat.

Le maire demande au conseil municipal de décider de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation
et
PROCÈDE à l'élection**

Pierre CARRET est élu pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association
Le Grand Bivouac (32 voix)

| | |
|---------------------|---|
| N° 2-2-1 | SA |
| OBJET | AFFAIRES GENERALES Contrat de prêt à usage de jardins potagers avec l'EREA d'Albertville – Parcelles B1053, B1049, AB576, AB 578 |
| RAPPORTEUR | Bérénice LACOMBE |
| PIÈCE JOINTE | Convention |

L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) souhaite, dans le cadre de ses enseignements et du temps périscolaire, mettre en place un projet pédagogique consistant à aménager et cultiver un jardin potager. Ce jardin potager a vocation à être ouvert aux habitants.

Un contrat de prêt à usage doit être conclu avec l'EREA d'Albertville, d'une durée d'un an pour la mise à disposition gracieuse des parcelles suivantes pour une surface de 2 018 m² : parcelles B 1053, B 1049, AB 576 et AB 578 sur le site du Nant Pottier.

Je vous propose :

- d'approuver la mise à disposition au bénéfice de l'EREA d'Albertville des parcelles cadastrées B 1053, B 1049, AB 576 et AB 578 sur le site du Nant Pottier, pour le jardinage aux conditions évoquées ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à signer le contrat de prêt à usage.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|-------------------|---|
| N° 2-2-2 | SA |
| OBJET | AFFAIRES GENERALES Baux et conventions Locaux commerciaux CONFLANS – Suspension des loyers |
| RAPPORTEUR | Jacqueline ROUX |

VU les conventions d'occupation de locaux communaux consenties aux artisans et artistes pour la location de locaux d'activité, exposition et vente, place de Conflans :

- convention 2019-98 signée entre la commune et Julia LAPETITE
- convention 2021-52 signée entre la commune et l'association L'ARBRE A PLUMES

CONSIDERANT l'épidémie COVID-19 et les obligations sanitaires imposées aux commerces, dont l'impossibilité d'exercer leur activité ;

CONSIDERANT que leur activité professionnelle a été particulièrement touchée par les mesures d'urgence sanitaire ;

CONSIDERANT qu'il paraît nécessaire d'aider ces professionnels qui rencontrent des difficultés ;

Je vous propose :

- de décider que Julia LAPETITE, artisan potier, et l'association d'artistes et d'artisans

L'ARBRE A PLUMES, locataires de locaux communaux à Conflans, bénéficient d'une suspension de leurs loyers pour les mois de janvier à juin 2021.

INTERVENTIONS

Laurent GRAZIANO :

« Nous sommes, sans réserve, favorables à cette délibération, vous vous en doutez. Pouvez-vous nous indiquer le nombre de locaux commerciaux que la ville loue globalement. Est-ce que nous en avons également en centre-ville ? »

Jacqueline ROUX :

« Non. »

Laurent GRAZIANO :

« C'est l'occasion de rappeler que c'est un outil très pertinent et il en a fait la preuve ici. L'acquisition de locaux commerciaux par la ville donne la possibilité d'impulser de nouvelles implantations si on le souhaite et de choisir l'offre. Cela pourrait participer très activement à la dynamisation d'espaces ciblés à Conflans, comme cela a été fait, mais également dans le centre-ville. C'est un moyen d'agir directement et indirectement sur le montant des loyers des locaux commerciaux, c'est vraiment un outil intéressant que nous souhaiterions voir développer sur la ville sous cette mandature. »

Jacqueline ROUX :

« Sur Conflans c'était surtout des associations et des jeunes artistes qui avaient besoin d'aide pour débiter. On a toujours essayé de garder cette ligne. »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | | |
|---------------------|--|----|
| N° 2-3 | | SA |
| OBJET | AFFAIRES GENERALES Plateforme de conteneurs semi-enterrés chemin de la Pierre du Roy – Convention tripartite avec Arlysère et la SCI Résidence Le domaine de l'Arly | |
| RAPPORTEUR | Bérénice LACOMBE | |
| PIECE JOINTE | Convention pour l'implantation des conteneurs | |

Un projet d'installation de conteneurs semi-enterrés est prévu 6 chemin de la Pierre du Roy. La plateforme est constituée de trois conteneurs d'ordures ménagères, de deux conteneurs pour la collecte des papiers et emballages et d'un conteneur pour le verre.

Une convention tripartite Arlysère, commune d'Albertville et SCI la Résidence Le domaine de l'Arly, doit être établie permettant d'acter des modalités de financement et des modalités de gestion de la plateforme de conteneurs semi-enterrés :

- Le demandeur participe à la fourniture des conteneurs à hauteur de 19 798,07 € HT ; l'Arlysère participant quant à elle à hauteur de 4 493,33 € HT ;
- Le demandeur rétrocède gratuitement à la commune, le terrain d'assiette de la plateforme ;
- Les conteneurs sont propriété d'Arlysère, de ce fait Arlysère prend en charge l'entretien des conteneurs.

Je vous propose :

- d'autoriser le maire ou à défaut son représentant, à signer la convention tripartite avec Arlyère et la SCI la Résidence Le domaine de l'Arly pour l'implantation des conteneurs semi-enterrés chemin de la Pierre du Roy.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Yves BRECHE a quitté momentanément la séance
Le quorum est réapprécié : 30 personnes**

| | |
|-------------------|---|
| N° 3-1-1 | SP |
| OBJET | SOCIAL-SERVICES A LA POPULATION SUBVENTIONS 2021 Subvention de 1 500 euros à l'association « Deltha Savoie » |
| RAPPORTEUR | Jacqueline ROUX |

L'association « Deltha Savoie » a pour mission de défendre les intérêts et droits des personnes en situation de handicap. Elle leur apporte son soutien afin de maintenir le lien familial et le soutien de proximité.

Comme chaque année l'association sollicite le soutien financier de la Ville d'Albertville à hauteur de 1 500 euros pour lui permettre de continuer son action.

Pour mener à bien ses missions de proximité, je vous propose d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 500 euros à l'association « Deltha Savoie » pour l'année 2021.

Je vous propose :

- d'approuver la subvention proposée pour Deltha Savoie ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 des dépenses de fonctionnement du budget principal 2021.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Yves BRECHE a rejoint la séance
Le quorum est réapprécié : 31 personnes**

| | |
|---------------------|---|
| N° 3-1-2 | SP |
| OBJET | SOCIAL-SERVICES A LA POPULATION SUBVENTIONS 2021 Subvention 2021 au Comité des fêtes – Modification en raison de l'annulation du Festival de musiques militaires – |
| RAPPORTEUR | Jacqueline ROUX |
| PIECE JOINTE | Avenant 1 à la convention d'objectifs |

Le 1^{er} mars 2021, le conseil municipal a voté la répartition des subventions aux associations pour l'année 2021.

Concernant l'association COMITE DES FÊTES, une convention d'objectifs triennale a été signée. Outre la subvention de fonctionnement de 5 000 Euros, une subvention de

65 000 euros a été octroyée pour aider l'association dans l'organisation du Festival de musiques militaires ainsi qu'une subvention de 7 000 euros pour l'organisation des spectacles de l'été. Ces événements devaient se dérouler courant été 2021.

Pour des raisons sanitaires, le festival de musique militaire n'aura pas lieu.

Une partie des frais ont été engagés par l'association à hauteur de 9 600 euros pour le FIMM.

En conséquence, il convient de réduire la subvention attribuée à l'association pour l'exercice 2021 de 55 400 euros pour la porter à 21 600 euros.

L'association ayant déjà perçu la somme de 49 300 euros (21 600 euros versés en janvier au titre de l'acompte de 30 % ; 27 700 euros versés en avril), il convient de demander à l'association le remboursement à hauteur de 27 700 euros.

Par ailleurs, le dernier versement initialement prévu en juin 2021 d'un montant de 27 700 euros est annulé.

Au vu de ces éléments, il est nécessaire de modifier par avenant la convention triennale d'objectifs pour actualiser le montant de la subvention octroyée à l'association au titre de l'exercice 2021, soit 21 600 euros ainsi que l'échéancier de versement.

Je vous propose :

- d'octroyer une subvention de 21 600 euros au comité des fêtes pour l'exercice 2021 ;
- de demander au comité des fêtes le remboursement de la somme de 27 700 euros ;
- d'approuver l'avenant 1 à la convention d'objectifs avec le comité des fêtes.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | | |
|---------------------|--|----|
| N° 3-2-1 | | SP |
| OBJET | ENFANCE-JEUNESSE Ville amie des enfants – Plan d'action municipal 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse | |
| RAPPORTEUR | Jean-François BRUGNON | |
| PIECE JOINTE | Plan d'action | |

La Ville d'Albertville souhaite devenir partenaire d'UNICEF France et a obtenu le titre Ville amie des enfants.

Après avoir affirmé son intention de devenir candidate au partenariat avec UNICEF France lors du conseil municipal du 2 novembre 2020, la candidature de la Ville a été acceptée lors de la commission d'attribution du titre du 28 avril 2021, faisant ainsi d'Albertville une Ville amie des enfants, partenaire d'UNICEF France.

Je vous propose :

- d'adopter le plan d'action municipal 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer le présent protocole d'accord et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|-------------------|--|
| N° 4-1 | SA |
| OBJET | RESSOURCES HUMAINES Modification du tableau des effectifs |
| RAPPORTEUR | Lysiane CHATEL |

Le tableau des effectifs de la Ville d'Albertville doit être modifié pour tenir compte de l'évolution de la situation administrative des personnels.

Je vous propose, pour répondre aux mouvements intervenus et à venir, et prioritairement à la nécessité de fonctionnement des services, de procéder aux modifications de postes suivantes :

A compter du 1^{er} juillet 2021, il est proposé au titre des avancements de grades de l'année 2021 :

Filière animation :

- la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement « Les Pommiers »
- la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à TNC 17H30 au sein du centre socioculturel

Filière technique :

- la création d'un poste d'agent de maîtrise ppal à temps complet au sein de la Direction des Services Techniques.
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service propreté urbaine
- la création de trois postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet au sein de l'équipe n°2 des espaces verts
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein de la direction des services techniques
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 23H00 au sein du service vie scolaire
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 26H50 au sein du secteur installations sportives
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 26H22 au sein du service cuisine centrale
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 29H35 au sein du secteur installations sportives
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 31H00 au sein du service vie scolaire
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 23H30 au sein du service vie scolaire

sein du service vie scolaire

- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 18H45 au sein du service vie scolaire

Filière administrative :

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à la gestion administrative des dossiers sportifs
- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service communication
- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du guichet unique
- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service action culturelle
- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service finances
- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service vie associative

Filière médico-sociale, secteur social :

- la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service vie scolaire

Filière police :

- la création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet au sein de la police municipale

A compter du 1^{er} septembre 2021, il est proposé :

- la création d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du service jeunesse (à partir de 12 ans)
- la création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service conduite d'opérations

A compter du 1^{er} octobre 2021, il est proposé au titre de la promotion interne :

- la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet au sein du service gestion de l'espace public
- la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet au sein du service métallerie/signalisation
- la création de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet au sein de la cuisine centrale

Je vous informe par ailleurs que les crédits correspondant aux mesures évoquées sont inscrits au budget.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | | |
|-------------------|---|----|
| N° 5-1 | | SP |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarifs 2022 | |
| RAPPORTEUR | Morgan CHEVASSU | |

Lors de la séance du conseil municipal du 17 mai dernier, nous avons fixé les différents tarifs et exonérations de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Après discussion en séance, nous avons porté le seuil d'exonération des enseignes scellées au sol, initialement de 7 m², à 12 m².

Or il s'avère que l'exonération des enseignes scellées au sol, d'une surface supérieure à 7 m² n'est pas réglementaire.

Aussi, il nous faut annuler la délibération prise lors du précédent conseil municipal et délibérer à nouveau sur les montants de la taxe locale sur la publicité extérieure.

VU la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, instaurant la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) ;

Je vous propose :

- d'annuler la délibération n° 5-3 relative à la taxe locale sur la publicité extérieure adoptée au conseil municipal du 17 mai 2021 ;
- de fixer comme suit pour l'année 2022 les tarifs relatifs aux différents dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes par m², dès le 1^{er} m², par face et par an :

| Tous les droits sont dus au 1er janvier de l'année en cours et ce dès le 1 ^{er} m ² | Tarifs 2022 |
|---|-------------|
| - Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques ≤ 50 m ² | 16,20 € |
| - Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques > 50 m ² | 32,40 € |
| - Dispositifs publicitaires/pré-enseignes numériques ≤ 50 m ² | 48,60 € |
| - Dispositifs publicitaires/pré-enseignes numériques > 50 m ² | 97,20 € |
| - Enseignes ≤ 12 m ² non scellées au sol | Exonération |
| - Enseignes ≤ 7 scellées au sol | Exonération |
| - Enseignes scellées au sol > 7m ² et ≤ 12 m ² scellées au sol | 16,20 € |
| - Enseignes >12 m ² et ≤ 50 m ² | 32,40 € |
| - Enseignes de plus de 50 m ² | 64,80 € |

- de renoncer à l'application de la majoration prévue pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus prévue par l'article L2333-10 du code général des collectivités territoriales ;
- d'exonérer les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m² ;
- d'exonérer les enseignes scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7 m² ;
- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|-------------------|--|
| N° 5-2 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) - Modification du coefficient |
| RAPPORTEUR | Frédéric BURNIER FRAMBORET |

L'article 54 de la loi de finances pour 2021 réforme la taxation de la consommation d'électricité. Il supprime progressivement les taxes locales sur la consommation finale d'électricité en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE). Cette suppression s'étale sur quatre années.

À compter de 2021, la TCCFE conserve la même dénomination mais devient une majoration

de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

Pour mémoire, au titre de l'année 2021, le conseil municipal devait fixer avant le 1^{er} octobre 2020, le tarif de la majoration en appliquant un coefficient multiplicateur unique choisi parmi les valeurs suivantes : 4 ; 6 ; 8 ; 8,5.

Au titre l'année 2022, le conseil municipal fixe avant le 1^{er} juillet 2021, le tarif de la majoration en appliquant un coefficient multiplicateur unique choisi parmi les valeurs suivantes : 6 ; 8 ; 8,5.

Si la commune n'a pas délibéré pour instaurer un coefficient multiplicateur ou si elle a précédemment adopté un coefficient multiplicateur inférieur aux valeurs précitées, le coefficient multiplicateur appliqué sur son territoire est 4 au titre de 2021 et 6 au titre de 2022.

Les modalités de prélèvement de la future TICFE, ainsi que les dispositions afférentes à son contrôle et à son reversement aux collectivités territoriales, ne sont pas encore définies par l'Etat. La solution envisageable à ce jour serait qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, l'Etat reverse la part communale aux communes et/ou à leurs syndicats intercommunaux sur la base d'un montant équivalent à l'application du coefficient mis en place par ces collectivités au 1^{er} janvier 2022.

Par délibération en date du 19 décembre 2011, la commune d'Albertville avait décidé de fixer à zéro le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité, aussi, c'est le coefficient multiplicateur 4 qui s'applique pour 2021. A défaut de délibération prise avant le 1^{er} juillet 2021, c'est le coefficient multiplicateur 6 qui s'appliquera pour 2022 et les années suivantes.

Ainsi, afin de garantir un reversement maximal de l'Etat à la commune, de la part communale de la nouvelle taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE) ;

Je vous propose :

- de fixer le coefficient multiplicateur de la TCCFE à 8,5 à compter du 1^{er} janvier 2022 sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- de valider le principe d'un encaissement par le SDES de la TCCFE à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- de demander au SDES le reversement à la commune de la totalité de la recette après déduction de 3 % de frais administratifs afférents à sa gestion et au contrôle des fournisseurs d'électricité ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les documents afférents.

INTERVENTIONS

Julien YOCCOZ :

« Nous souscrivons forcément à l'esprit de cette délibération. Il est normal comme cela a été dit en commission que l'argent des consommateurs albertvillois leur revienne d'une façon ou d'une autre. Mais il ne faudrait pas que ces nouvelles recettes – un peu plus de 500 000 € – constituent une simple aubaine financière pour la Ville.

C'est pourquoi nous voudrions porter une proposition qui prolongerait l'esprit de cette délibération : celle d'un retour de l'argent des consommateurs vers les consommateurs. Ce serait que ces nouveaux moyens qui représentent sur l'ensemble du mandat près de 2,5 millions d'euros soient fléchés vers la rénovation thermique, vers l'aide à l'isolation, vers la production d'électricité locale et de façon générale vers la transition énergétique et la

sobriété énergétique. »

Monsieur le maire :

« Nous en avons effectivement échangé lors de notre commission préparatoire. Aujourd'hui, on n'a pas prévu de flécher cette somme vers un budget particulier, ce sera mis au budget général et, de toute façon, nous aurons plus de dépenses dans ce domaine, notamment dans le cadre du budget de l'intracring, tous les ans on provisionne tout ce que l'on a évité de dépenser dans le cadre des économies d'énergie. On pourra aller dans ce sens mais on ne s'interdit pas, si besoin en était, d'utiliser cet argent sur d'autres actions. Cela nous permettra de compenser toutes les baisses de dotations et de subventions. Nous nous efforcerons d'en faire le meilleur usage dans le cadre de notre politique générale de réduction des consommations d'énergie et de réduction d'émission de CO2. »

Laurent GRAZIANO :

« Il était possible de la prélever avant, c'est bien ça, mais le choix a été fait en 2014 de ne pas la prélever ? »

Monsieur le maire :

« En 2014, lorsqu'elle a été mise en place le choix de l'équipe de Martine BERTHET a été de dire qu'on fixait le coefficient à zéro, beaucoup de communes de Savoie avaient refusé de mettre en place cette taxation qui était à l'époque de 6%. Aujourd'hui, soit on reste à zéro mais du coup c'est l'État qui prendra 8,5 %, soit on se met au taux maximum connu à ce jour pour en faire bénéficier le budget Albertvillois et les Albertvillois. »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | | |
|-------------------|--|----|
| N° 5-3 | | SP |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Droits et tarifs Droits de place pour les commerçants non sédentaires et non alimentaires – Suspension des abonnements | |
| RAPPORTEUR | Morgan CHEVASSU | |

VU la délibération en date du 14 septembre 2020 fixant les tarifs des droits de place pour 2021 ;

CONSIDÉRANT l'épidémie COVID-19 et les obligations sanitaires imposées aux commerçants non sédentaires non alimentaires dont l'impossibilité d'exercer leur activité sur les marchés ;

CONSIDÉRANT que leur activité professionnelle a été particulièrement touchée par les mesures d'urgence sanitaire ;

CONSIDÉRANT qu'il paraît nécessaire d'aider ces professionnels qui rencontrent des difficultés ;

Je vous propose :

- de suspendre les droits de place des commerçants non sédentaires et non alimentaires sur l'ensemble des marchés de la commune pour les mois d'avril et mai 2021.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|-------------------|--|
| N° 5-4 | SP |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Droits et tarifs 2021 – Réduction des loyers |
| RAPPORTEUR | Jacqueline ROUX |

VU la délibération 5-2-1 en date du 14 septembre 2020 fixant les tarifs des locaux de la Ville pour l'année 2021 ;

VU les conventions d'occupation de locaux communaux signées avec les associations ;

CONSIDERANT l'état d'urgence sanitaire déclaré par la loi 2020-290 du 23 mars 2020 ;

CONSIDERANT la fermeture au public des locaux Ville ;

CONSIDERANT que les associations occupantes n'ont pu bénéficier de la mise à disposition de leurs locaux depuis le 1^{er} novembre 2020 en raison des mesures de confinement imposées par l'état d'urgence sanitaire ;

Je vous propose :

- de réduire de 50 % le montant des loyers 2021 pour les associations occupant des locaux Ville et qui ne bénéficient pas, par ailleurs, de subventions communales, à savoir les associations suivantes :
 - Université Populaire de Parents
 - Solidarité Soutien Albertville

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|-------------------|--|
| N° 5-5 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Bilan des actions financées par la dotation de solidarité urbaine (DSU) 2019 et 2020 |
| RAPPORTEUR | Hervé BERNAILLE |

L'article L1111-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice.

La ville d'Albertville a bénéficié de cette dotation en 2019 à hauteur de 763 992 euros et à hauteur de 802 706 euros en 2020.

Je vous propose :

- de bien vouloir prendre acte de la présentation des actions de développement social urbain conduites par la ville en 2019 et 2020, partiellement financées grâce à la DSU, telles que détaillées dans le tableau ci-après :

| LISTES DES ACTIONS | DEPENSES 2019 | DEPENSES 2020 |
|---|---------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| Subvention aux Associations | 739 521,00 | 699 517,00 |
| Actions activités jeunesse | 175 725,00 | 108 067,00 |
| Actions Centre Socio Culturel | 50 953,00 | 27 039,00 |
| Equipements aires de jeux et sportifs | 18 931,00 | 18 205,00 |
| Gestion des espaces publics | 89 660,00 | 93 418,00 |
| Politique de la Ville | 25 218,00 | 1 994,00 |
| Sous-Total | 1 100 008,00 | 948 240,00 |
| INVESTISSEMENT | | |
| Aménagement aires de jeux et équipements sportifs | 121 456,00 | 74 342,00 |
| Travaux voirie | 2 180 837,00 | 723 964,00 |
| Equipements mobiliers urbains | 115 495,00 | 31 136,00 |
| Rénovation électrique | 68 814,00 | 119 361,00 |
| Sous-Total | 2 486 602,00 | 948 803,00 |
| TOTAL GENERAL | 3 586 610,00 | 1 897 043,00 |
| MONTANT DSU-74123 | 763 992,00 | 802 706,00 |

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | | |
|---------------------|---|----|
| N° 5-6-1 | | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIÈRES Budget annexe du parc de stationnement - Compte de gestion 2020 | |
| RAPPORTEUR | Jean-Pierre JARRE | |
| PIÈCE JOINTE | Compte de gestion 2020 du budget annexe du parc de stationnement | |

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe du parc de stationnement 2020 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte

administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe du parc de stationnement dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|---------------------|--|
| N° 5-6-2 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIÈRES Budget annexe du parc de stationnement - Compte administratif 2020 |
| RAPPORTEUR | Jean-Pierre JARRE |
| PIECE JOINTE | Compte administratif 2020 - Budget annexe du parc de stationnement |

BALANCE GÉNÉRALE :

Le parc de stationnement souterrain de l'Hôtel de ville est exploité en gérance depuis le 1^{er} février 2017.

Le compte administratif 2020 du parc de stationnement fait apparaître **un solde excédentaire des opérations propres à l'exercice de + 6 353,66 €**, toutes sections confondues.

Notons que la **subvention communale de 77 323,13 €** couvre une partie des dépenses de fonctionnement du service, du fait des contraintes tarifaires et de fonctionnement imposées par la collectivité, ainsi que du contexte de crise sanitaire qui a fortement impacté le service en 2020.

De mars à mai 2020, la collectivité a décidé la gratuité du service pour les abonnés du fait des mesures de confinement.

Il convient d'ajouter à ce solde + 15 906,07 € d'excédents reportés.

Au global, le compte administratif 2020 du service est donc excédentaire de **+ 22 259,73 €**, avec :

- 6 267,69 € de déficit en section de fonctionnement,
- 28 527,42 € d'excédent en section d'investissement.

Résultat définitif de l'exercice 2020 du PARC DE STATIONNEMENT

| Budget PARC DE STATIONNEMENT | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|--|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés 2019 | | 23 789,20 | 7 883,13 | | 7 883,13 | 23 789,20 |
| Excédent affecté à l'investissement | | | | | | |
| Soldes des exercices antérieurs | | 23 789,20 | 7 883,13 | | | 15 906,07 |
| Opérations de l'exercice | 0,00 | 4 738,22 | 174 850,72 | 176 466,16 | 174 850,72 | 181 204,38 |
| Soldes de l'exercice | | 4 738,22 | | 1 615,44 | | 6 353,66 |
| Total des opérations | 0,00 | 28 527,42 | 182 733,85 | 176 466,16 | 182 733,85 | 204 993,58 |
| Soldes avant restes à réaliser | | | 6 267,69 | | | 22 259,73 |
| Restes à réaliser (RAR) | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 | 0,00 |
| Total général y compris RAR | 0,00 | 28 527,42 | 182 733,85 | 176 466,16 | 182 733,85 | 204 993,58 |
| RESULTATS DE CLOTURE 2020 | | 28 527,42 | 6 267,69 | | | 22 259,73 |

FONCTIONNEMENT :

Les **produits d'activité** du parc de stationnement s'élèvent à **99 094 €** (*chapitre 70*) contre 140 353 € en 2019.

Compte-tenu de la subvention communale de 77 323 € (*chapitre 77*), les recettes de fonctionnement atteignent 176 466 €. Cette subvention était de 23 944 € en 2019.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **170 112 €**, contre 192 218 € en 2019 :

- les charges à caractère général (*chapitre 011*) représentent 167 112 €, soit 98 % de ces dépenses, avec principalement :
 - la rémunération du gérant (société Indigo) pour 113 474 € (*compte 611*)
 - et les charges de copropriété pour 28 713 € (*compte 614*),
- les charges de personnel (*chapitre 011*) s'élèvent à 3 000 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent au total à 174 851 €, une fois intégrées les dotations aux amortissements pour 4 738 € (*chapitre 042*).

INVESTISSEMENT :

La section d'investissement comptabilise :

- aucune dépense ;
- en recettes, les dotations aux amortissements pour 4 738 € (*chapitre 040*).

Je vous propose d'approuver ce compte administratif 2020 du budget annexe du parc de stationnement dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

| | |
|-------------------|---|
| N° 5-6-3 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du parc de stationnement - Affectation du résultat 2020 |
| RAPPORTEUR | Jean-Pierre JARRE |

Les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe du parc de stationnement s'établissent comme suit :

Investissement

Excédent global de fin d'année + 28 527,42 €

Fonctionnement

Déficit de l'exercice - 6 267,69 €

Compte-tenu du déficit de la section de fonctionnement 2020, je vous propose d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe du parc de stationnement en report de la section de fonctionnement (dépense du compte 002), au budget supplémentaire 2021 de ce service, soit à hauteur de - 6.267,69 €.

Ce déficit sera comblé par le budget supplémentaire 2021 du service.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|---------------------|---|
| N° 5-6-4 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du parc de stationnement - Budget supplémentaire 2021 |
| RAPPORTEUR | Jean-Pierre JARRE |
| PIECE JOINTE | Budget supplémentaire 2021 - Budget annexe du parc de stationnement |

Il nous faut reprendre au budget supplémentaire 2021 du budget annexe du parc de stationnement les **résultats antérieurs** comme suit, au vu de son compte administratif 2020 et de l'affectation de son résultat :

- **en dépense de fonctionnement** - compte 002 : - **6 267,69 €**
- **en recette d'investissement** - compte 001 : + **28 527,42 €**

Je vous propose d'équilibrer ce budget supplémentaire en tenant compte des opérations complémentaires suivantes :

Augmentation des produits de fonctionnement de + 6 267,69 €

- Chapitre 70 – *ventes produits* : + 6.267,69 € au vu des encaissements constatés à ce jour, en les portant à 112 267,69 €

Augmentation des dépenses d'investissement de + 28 527,42 € par précaution (chapitre 23)

Je vous propose d'approuver ce budget supplémentaire du budget annexe du parc de stationnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 6 267,69 € en fonctionnement et + 28 527,20 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | | |
|---------------------|--|----|
| N° 5-7-1 | | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du centre international de séjour – Compte de gestion 2020 | |
| RAPPORTEUR | Jean-Pierre JARRE | |
| PIÈCE JOINTE | Compte de gestion 2020 du budget annexe du centre international de séjour | |

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe du centre international de séjour de l'exercice 2020 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe du centre international de séjour dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|---------------------|---|
| N° 5-7-2 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du centre international de séjour – Compte administratif 2020 |
| RAPPORTEUR | Jean-Pierre JARRE |
| PIECE JOINTE | Compte administratif 2020– Budget annexe du centre international de séjour |

BALANCE GENERALE

Le centre international de séjour (CIS) est géré par le biais d'une délégation de service public depuis 2016 (confiée à l'association ULVF, qui le commercialise sous l'appellation Citadelle de Conflans).

Son compte administratif 2020 fait apparaître des **opérations propres à l'exercice à l'équilibre** avec un excédent de 13 663,24 €, toutes sections confondues.

Notons que la **subvention communale de 63 000 €** couvre la majeure partie des dépenses de fonctionnement du service, qui correspondent aux opérations restant à la charge de la collectivité.

Il convient d'ajouter à ce solde l'excédent historique reporté de + 43 277,71 €.

Au global, le compte administratif 2020 du service est donc **excédentaire de + 56 940,95 €**, avec :

- un excédent de + 23 470,28 € en section de fonctionnement ;
- un excédent de + 33 470,67 € en section d'investissement.

Résultat définitif de l'exercice 2020 Centre International de Séjour

| Budget CIS | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|--|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés 2019 | | 38 050,88 | | 5 226,83 | | 43 277,71 |
| Excédent affecté à l'investissement | | | | | 0,00 | |
| Soldes des exercices antérieurs | | 38 050,88 | | 5 226,83 | | 43 277,71 |
| Opérations de l'exercice | 4 580,21 | 0,00 | 44 756,55 | 63 000,00 | 49 336,76 | 63 000,00 |
| Soldes de l'exercice | 4 580,21 | | | 18 243,45 | | 13 663,24 |
| Total des opérations | 4 580,21 | 38 050,88 | 44 756,55 | 68 226,83 | 49 336,76 | 106 277,71 |
| Soldes avant restes à réaliser | | 33 470,67 | | 23 470,28 | | 56 940,95 |
| Restes à réaliser (RAR) | | | | | 0,00 | 0,00 |
| Total général y compris RAR | 4 580,21 | 38 050,88 | 44 756,55 | 68 226,83 | 49 336,76 | 106 277,71 |
| RESULTATS DE CLOTURE 2020 | | 33 470,67 | | 23 470,28 | | 56 940,95 |

FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 63 000 € avec la seule subvention communale.

Pour faciliter la clôture du budget annexe au 31 décembre 2020, il a été convenu avec la trésorerie de ne pas rattacher la redevance due par la délégataire (part fixe de 3 000 €) et non réglée au 31 décembre.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 44 756,55€ et comprennent :

- la redevance versée annuellement à Val Savoie Habitat au titre du bail emphytéotique administratif du bâtiment pour les premiers trimestres, soit 43 172,66 € (la créance de 29 400 € de loyer 2020 non acquittée n'a pas été

rattachée mais est inscrite au budget supplémentaire du budget principal 2021, dans le but ici aussi de faciliter les opérations de clôture du budget) ;

- les intérêts de la dette pour 1 442,19 €.

INVESTISSEMENT

Un emprunt a été souscrit en 2006 pour les travaux de réaménagement du hall d'accueil et de l'accessibilité du bâtiment, pour 82 000 €, sur 20 ans, au taux fixe de 3,92 %.

Le remboursement de son capital s'élève à 4 581 € sur 2020.

Son encours s'élève au 31 décembre 2020 à 36 174 €.

Je vous propose d'approuver ce compte administratif 2020 du centre international de séjour dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|---------------------|---|
| N° 5-8-1 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe de la cuisine centrale - Compte de gestion 2020 |
| RAPPORTEUR | Cindy ABONDANCE |
| PIECE JOINTE | Compte de gestion 2020 du budget annexe de la cuisine centrale |

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe de la cuisine centrale de l'exercice 2020 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les

- différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe de la cuisine centrale dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|---------------------|--|
| N° 5-8-2 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIÈRES Compte administratif 2020 - Budget annexe de la cuisine centrale |
| RAPPORTEUR | Cindy ABONDANCE |
| PIECE JOINTE | Compte administratif 2020 - Budget annexe de la cuisine centrale |

BALANCE GÉNÉRALE

Le compte administratif 2020 de la cuisine centrale fait apparaître **des opérations propres à l'exercice déficitaire à - 101 697,54 €**, toutes sections confondues.

Il convient d'ajouter à ce solde + 230 220,87 € d'excédents reportés.

Au global, le compte administratif 2020 du service est excédentaire de + 87 001,33 €, avec :

- un excédent de + 68 057,89 € en section de fonctionnement
- un excédent de + 18 943,44 € en section d'investissement

| Résultat définitif de l'exercice 2020 Cuisine Centrale | | | | | | |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| Budget CUISINE | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés 2019 | | 72 621,60 | | 157 599,27 | | 230 220,87 |
| Excédent affecté à l'investissement | | | | | 0,00 | |
| Soldes des exercices antérieurs | | 72 621,60 | | 157 599,27 | | 230 220,87 |
| Opérations de l'exercice | 131 478,15 | 119 321,99 | 872 892,24 | 783 350,86 | 1 004 370,39 | 902 672,85 |
| Soldes de l'exercice | | -12 156,16 | | -89 541,38 | | -101 697,54 |
| Total des opérations | 131 478,15 | 191 943,59 | 872 892,24 | 940 950,13 | 1 004 370,39 | 1 132 893,72 |
| Soldes avant restes à réaliser | | 60 465,44 | | 68 057,89 | | 128 523,33 |
| Restes à réaliser (RAR) | 41 522,00 | | | | 41 522,00 | 0,00 |
| Total général y compris RAR | 173 000,15 | 191 943,59 | 872 892,24 | 940 950,13 | 1 045 892,39 | 1 132 893,72 |
| RESULTATS DE CLOTURE 2020 | | 18 943,44 | | 68 057,89 | | 87 001,33 |

Le service s'équilibre par lui-même depuis 2017, sans subvention communale. En 2016, cette subvention était de 55 000 €.

FONCTIONNEMENT :

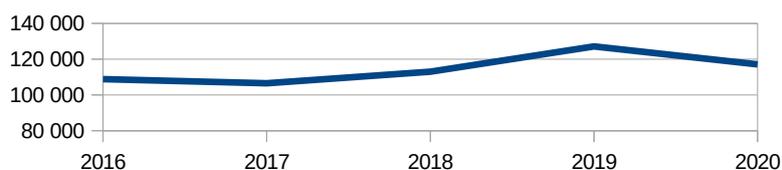
Les **produits de vente des repas** s'établissent à **771 513€ (chap.70)**, en baisse de - 8,4%, pour **117 098 repas livrés**, soit 10 033 repas de moins qu'en 2019, du fait de

l'impact des mesures de gestion de la crise sanitaire :

- La fermeture des écoles et de leurs restaurants scolaires, du centre aéré, de l'accueil de jour Alzheimer, au printemps 2020 a induit une baisse de - 27 % de la production, soit - 20 692 repas ;
- La demande de livraison des repas à domicile a au contraire augmenté de 30 % pendant cette période, soit + 6 273 repas, mais n'a pas couvert la baisse des autres productions.

Production des repas de 2016 à 2020

(en nombre de repas)



Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont en hausse de + 5,5 % à **757 486 €**.

Les charges de personnel (*chap.012*), 1^{er} poste de dépense, s'élèvent à 380 K€, en augmentation de + 13 %. Des recrutements se sont avérés nécessaires pour remplacer les arrêts maladies. Le nombre d'heures réalisé par les livreurs a été augmenté avec la croissance de l'activité de livraison de repas livrés à domicile.

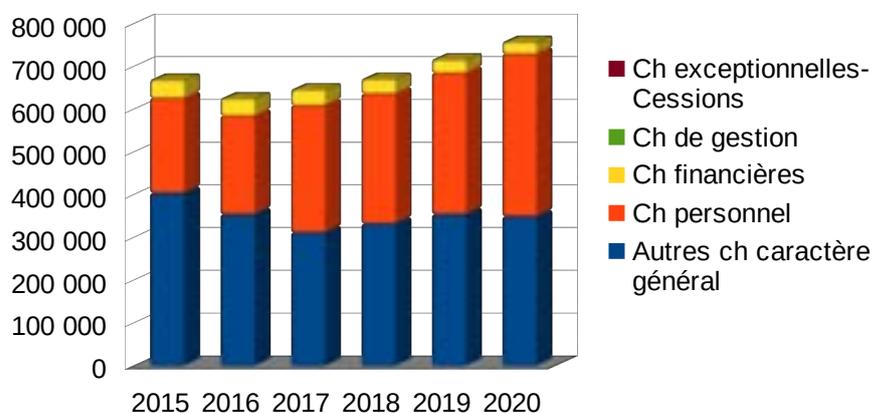
Les charges à caractère général (*chap.011*), 2nd poste de dépense, s'élèvent à 351 K€, en diminution de - 1 %. Les achats de fournitures alimentaires représentent 72 % de ces dépenses à 252 K€.

La part alimentaire du coût des repas a fortement augmenté durant cette période, principalement sous l'effet de l'inflation des denrées, et plus accessoirement du fait d'un approvisionnement croissant en produits locaux et bio, plus onéreux. Actuellement, les dépenses d'alimentation de la cuisine centrale proviennent à 28 % d'achat en circuit court et local et à 15 % de produits bio, soit un total de 43 % (la loi Agriculture et Alimentation dite Egalim du 2 octobre 2018 prévoit un seuil de 50 % à compter du 1^{er} janvier 2022).

Les charges financières (*chap.66*) sont en baisse (- 12 %) et s'élèvent à 26 845 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent au total à 872 892 €, une fois intégrées les dotations aux amortissements pour 115 406 €.

Dépenses réelles de fonctionnement



INVESTISSEMENT

Le service a remplacé du matériel de cuisine pour 12 533 € (une thermoscelleuse et son imprimante...) et effectué des travaux sur les centrales frigorifiques pour 23 091 €.

Il a remboursé 85 348 € de capital d'emprunt. **Son encours de la dette** s'élève à **588 715 €** au 31 décembre 2020, au titre d'un emprunt de 1,528 M€ souscrit en 2006 pour la construction du bâtiment, sur 20 ans, en taux fixe à 3,92 %.

Le financement de la section d'investissement est essentiellement assuré par :

- l'excédent reporté : 72 621 €
- les dotations aux amortissements : 115 406 €

Je vous propose d'approuver ce compte administratif 2020 du budget annexe de la cuisine centrale, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | | |
|-------------------|---|----|
| N° 5-8-3 | | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe de la cuisine centrale - Affectation du résultat 2020 | |
| RAPPORTEUR | Cindy ABONDANCE | |

Les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe de la cuisine centrale s'établissent comme suit :

Investissement

| | |
|--------------------------------|---------------|
| Excédent de l'exercice | + 60 465,44 € |
| Restes à réaliser | - 41 522,00 € |
| Excédent global de financement | + 18 943,44 € |

Fonctionnement

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Excédent de l'exercice 2020 | + 68 057,89 € |
|-----------------------------|---------------|

Compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, je vous propose d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe de la cuisine centrale en report de la section de fonctionnement (*recette du compte 002*), au budget supplémentaire 2021 de ce service, soit à hauteur de + 68 057,89 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|---------------------|---|
| N° 5-8-4 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe de la cuisine centrale - Budget supplémentaire 2021 |
| RAPPORTEUR | Cindy ABONDANCE |
| PIECE JOINTE | Budget supplémentaire 2021 - Budget annexe de la cuisine centrale |

Il nous faut reprendre au budget supplémentaire 2021 du budget annexe de la cuisine centrale les **résultats antérieurs** comme suit, au vu de son compte administratif 2020 et de l'affectation de son résultat :

- **en recette de fonctionnement** - compte 002 : + 68 057,89 €
- **en recette d'investissement** - compte 001 : + 60 465,44 €
- **en dépense d'investissement** - restes à réaliser : - 41 522,00 €.

* * *

Je vous propose d'équilibrer ce budget supplémentaire en tenant compte des opérations complémentaires suivantes :

Augmentation des recettes de fonctionnement de + 95 000 € :

Chapitre 70 – *produits de services* : compte-tenu de l'augmentation des repas à domicile ainsi que de la vente à l'association La Sasson (gestionnaire du centre d'hébergement d'urgence).

Augmentation des dépenses de fonctionnement de + 163 057,89 € :

Chapitre 011 – *charges à caractère général* : + 148 657,89 € avec notamment :

- ✓ article 60682 – *fournitures d'alimentation* : + 45 000 €
- ✓ articles 615 – *entretiens* : + 73 658 €
- ✓ article 60632 – *fournitures de petit équipement* : + 25 000 €

Chapitre 012 – *charges de personnel* : + 25 000,00 €

Chapitre 042 – opérations d'ordre transfert entre sections : -10 600,00 € (dotations aux amortissements)

Augmentation des dépenses d'investissement de + 8 343,44€ :

Chapitre 21 – *immobilisations corporelles* : par précaution.

Diminution des recettes d'investissement de – 10 600,00 € :

Chapitre 040 – opérations d'ordre transfert entre sections.

Je vous propose d'approuver ce budget supplémentaire 2021 du budget annexe de la cuisine centrale, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 163 057,89 € en fonctionnement et + 49 865,44 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|---------------------|---|
| N° 5-9-1 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Compte de gestion 2020 |
| RAPPORTEUR | Hervé BERNAILLE |
| PIECE JOINTE | Compte de gestion 2020 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA |

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe des locations professionnelles à TVA de l'exercice 2020 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe des locations professionnelles à TVA dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|---------------------|--|
| N° 5-9-2 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Compte administratif 2020 - Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA |
| RAPPORTEUR | Hervé BERNAILLE |
| PIECE JOINTE | Compte administratif 2020 - Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA |

Ce budget annexe regroupe les activités de locations de locaux professionnels soumis à TVA de cinq secteurs analytiques de gestion : le centre des finances publiques, l'espace administratif, le centre national du ski et de snowboard, le campus des métiers de la montagne et des bâtiments professionnels divers.

BALANCE GENERALE

Le compte administratif 2020 de ce budget annexe fait apparaître un solde des **opérations propres à l'exercice déficitaire de - 54 264,43 €**, toutes sections confondues.

Il convient d'ajouter à ces opérations les résultats historiques, excédentaires de + 306 720,88 € et les restes à réaliser en dépenses pour - 5 832,75 €.

Au global, le compte administratif 2020 du service est **excédentaire de + 246 623,70 €**, avec :

- un excédent de + 104 426,92 € en section de fonctionnement
- un excédent de + 142 196,78 € en section d'investissement

| Budget LOCATIONS LOC PRO | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|--|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Soldes des exercices antérieurs | | 185 854,51 | | 120 866,37 | | 306 720,88 |
| Opérations de l'exercice | 601 336,34 | 563 511,36 | 743 701,09 | 727 261,64 | 1 345 037,43 | 1 290 773,00 |
| Soldes de l'exercice | 37 824,98 | | 16 439,45 | | | -54 264,43 |
| Total des opérations | 601 336,34 | 749 365,87 | 743 701,09 | 848 128,01 | 1 345 037,43 | 1 597 493,88 |
| Soldes avant restes à réaliser | | 148 029,53 | | 104 426,92 | | 252 456,45 |
| Restes à réaliser (RAR) | 5 832,75 | | | | 5 832,75 | 0,00 |
| Total général y compris RAR | 607 169,09 | 749 365,87 | 743 701,09 | 848 128,01 | 1 350 870,18 | 1 597 493,88 |
| RESULTATS DE CLOTURE 2020 | | 142 196,78 | | 104 426,92 | | 246 623,70 |

Centre des finances publiques

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement liées à ce bâtiment s'élèvent à 186 333 €, avec pour l'essentiel :

- des charges financières des emprunts souscrits pour financer les travaux de construction : 43 476 € (*chapitre 66*),
- des dotations aux amortissements pour 139 250 € (*chapitre 042*).

Les recettes s'élèvent à 220 471 €, dont les loyers encaissés auprès de l'Etat pour 218 674 € (*compte 752*).

INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 180 846 € et correspondent principalement au remboursement du capital des emprunts (179 058 € - *chapitre 16*).

Ces dépenses sont couvertes par 139 250 € de dotations aux amortissements (*chapitre 040*).

Espace administratif

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 116 870 €, avec notamment :

- des frais généraux (frais de copropriété...) pour 100 745 € (*chapitre 011*) ;
- des dotations aux amortissements pour 3 467 € (*chapitre 042*).

Ces dépenses sont couvertes par 204 374 € de recettes, dont 157 285 € de loyers (*compte 752*) et 47 088 € de remboursement des frais par les locataires (taxe d'enlèvement des ordures ménagères... - *compte 70878*).

INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 101 202 €, avec :

- des frais d'insertions (annonce) pour 720 € (*chapitre 20*) ;
- divers travaux d'aménagement du dernier étage de l'espace santé pour 100 482 € (*chapitre 22*).

Ces dépenses sont couvertes par les dotations aux amortissements (*chapitre 040*) et par la subvention régionale de 61 392 € (*chapitre 13*).

Centre national de ski et de snowboard

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 403 799 € et comprennent essentiellement :

- des frais généraux pour 61 437 € (*chapitre 011*)
- des charges financières, au titre du bail emphytéotique conclu pour la construction du bâtiment, pour 112 505 € (*chapitre 66*)
- des dotations aux amortissements pour 207 953 K€ (*chapitre 042*)

Ces dépenses sont couvertes par 282 500 € de recettes, dont :

- la redevance pour occupation du terrain par la SAS développement, titulaire du bail emphytéotique de 1 € (*compte 70323*)
- le loyer versé par la Fédération Française de Ski : 105 901 € (*compte 752*)
- la quote-part de la subvention départementale versée par annuité, pour 68 500 € (*compte 7473*)
- la reprise des subventions d'investissement au compte de résultat pour 108 098 € (*chapitre 042*)

INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 219 885 € et comprennent principalement :

- le remboursement de la dette pour 111 579 € (*compte 1675*)
- la reprise des subventions d'investissement pour 108 098 € (*chapitre 040*)

Elles sont financées à hauteur de 229 781 € par :

- les dotations aux amortissements pour 207 089 K€ (*chapitre 040*)
- la quote-part de la subvention départementale versée par annuité pour 22 692 € (*compte 1313*)

Campus des métiers de la montagne

Les dépenses d'exploitation de ce nouveau service s'élèvent à 29 966 €, les loyers encaissés auprès des organismes de formation extérieurs à 9 982 € (*compte 752*).

Des travaux d'aménagement et achat d'équipement ont été réalisés pour 70 996 € (*chapitres 20,21 et 23*).

Divers locaux

Les dotations aux amortissements (121 € - *chapitre 040*), seules dépenses de fonctionnement pour ces locaux en 2020, sont largement couvertes par les recettes (loyers encaissés pour 8 535 € - *compte 752*) et autres pour 1 400 € - *chapitre 70*).

Equilibre général

Pour assurer l'équilibre général de ce budget annexe, la commune lui a apporté deux financements en investissement par le biais de son budget général :

- une avance remboursable de 90 000 € pour les aménagements de l'espace santé (*chapitre 16*)
- une avance remboursable de 39 500 € pour les travaux du Campus (*chapitre 16*).

Je vous propose d'approuver ce compte administratif 2020 du budget annexe des locations de locaux professionnels assujetties à la TVA, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | | |
|-------------------|---|----|
| N° 5-9-3 | | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Affectation du résultat 2020 | |
| RAPPORTEUR | Hervé BERNAILLE | |

Les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA s'établissent comme suit :

Investissement

| | | |
|------------------------------------|---|----------------|
| Excédent <i>de l'exercice</i> | | + 148 029,53 € |
| Restes à réaliser en dépenses | - | 5 832,75 € |
| Soit excédent global de l'exercice | | + 142 196,78 € |

Fonctionnement

| | | |
|-------------------------------|--|----------------|
| Excédent global de l'exercice | | + 104 426,92 € |
|-------------------------------|--|----------------|

Compte-tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, je vous propose d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA en report de la section de fonctionnement (*recette du compte 002*), au budget supplémentaire 2021 de ce service, soit à hauteur de + 104 426,92 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | | |
|-------------------|---|----|
| N° 5-9-4 | | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Subvention de fonctionnement et avance remboursable 2021 - Modifications | |
| RAPPORTEUR | Hervé Bernaille | |

Le budget annexe pour les locations de locaux professionnels à TVA ne pouvait s'équilibrer seul au budget primitif 2021, et nous avons prévu un subventionnement du budget principal de la commune.

Compte-tenu du budget supplémentaire 2021 du budget annexe adoptée ce jour, je vous propose, pour ce budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA :

- de diminuer la subvention de fonctionnement du budget principal de la ville de 104 000 € et de la ramener à 66 000 € (article 75) ;
- de supprimer l'avance remboursable du budget principal de 40 000 € en section d'investissement (article 168748).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|---------------------|---|
| N° 5-9-5 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Budget supplémentaire 2021 |
| RAPPORTEUR | Hervé BERNAILLE |
| PIECE JOINTE | Budget supplémentaire 2021 - Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA |

Il nous faut reprendre au budget supplémentaire 2021 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA ses **résultats antérieurs** comme suit, au vu de son compte administratif 2020 et de l'affectation de son résultat :

- en recettes de fonctionnement
 - l'excédent reporté - *compte 002* : + 104 426,92 €
- en dépenses d'investissement
 - des restes à réaliser : - 5 832,75 €
- en recettes d'investissement :
 - un excédent antérieur - *compte 001* : + 148 029,53 €

Je vous propose d'équilibrer ce budget supplémentaire en tenant compte des opérations complémentaires suivantes :

- **Augmentation des dépenses de fonctionnement : + 426,92 € :**
Chapitre 011 - *charges à caractère général* : - 17 101,08 €,
Chapitre 66 - *charges financières* : + 17 528.
- **Diminution des recettes de fonctionnement : - 104 000 € :**
Il est possible de diminuer la subvention communale inscrite au budget primitif 2021 de - 104 000 €, pour la ramener à 66 000 € (*chapitre 75*) .
- **Augmentation des dépenses d'investissement : + 102 196,78 €**, avec des crédits de précaution sur les comptes d'immobilisations (*chapitre 23*) et sur les dettes (*chapitre 16*).
- **Diminution des recettes d'investissement : - 40 000,00 € :**
Il est possible de supprimer l'avance remboursable communale prévue à due concurrence au budget primitif (*chapitre 16*).

Je vous propose d'approuver le projet de budget supplémentaire 2021 des locaux professionnels soumis à TVA tel qu'il est présenté et tel qu'il figure dans le document annexé au présent rapport, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de + 426,92 € en fonctionnement et + 108 029,53 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|---------------------|---|
| N° 5-10-1 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du réseau de chaleur - Compte de gestion 2020 |
| RAPPORTEUR | Bérénice LACOMBE |
| PIECE JOINTE | Compte de gestion 2020 du budget annexe du réseau de chaleur |

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe du réseau de chaleur de l'exercice 2020 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe du réseau de chaleur dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|---------------------|--|
| N° 5-10-2 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Compte administratif 2020 - Budget annexe du réseau de chaleur |
| RAPPORTEUR | Hervé BERNAILLE |
| PIECE JOINTE | Compte administratif 2020 - Budget annexe du réseau de chaleur |

Après une phase d'études et de montage du plan de financement avec nos co-financeurs, les travaux de construction du réseau de chaleur urbain et de sa chaufferie bois-énergie ont démarré en 2018 et se sont achevés fin 2019.

Le service public a été confié en concession, pour sa gestion et son exploitation (au groupement d'entreprises 4 Vallées Energie - mandataire du groupement- et Dalkia - groupe EDF).

BALANCE GENERALE

Le compte administratif 2020 du budget annexe du réseau de chaleur fait apparaître un solde déficitaire des opérations propres à l'exercice de - 1 360 328,08€, toutes sections confondues.

Il convient d'ajouter à ce solde :

- - 2 118 569,06 € de déficit antérieur reporté
- - 237 098,02 € de restes à réaliser en dépenses d'investissemen

- + 4 966 034,00 € de restes à réaliser en recettes d'investissement

Au global, le compte administratif 2020 du service est **excédentaire de + 1 250 038,84 €** avec :

- un déficit de - 101 207,83 € en section de fonctionnement
- un excédent de + 1 351 246,67 € en section d'investissement

| Budget RCU | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|--|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés 2019 | 2 127 697,14 | | | 9 128,08 | 2 127 697,14 | 9 128,08 |
| Excédent affecté à l'investissement | | | | | | |
| Soldes des exercices antérieurs | 2 127 697,14 | | | 9 128,08 | 2 118 569,06 | |
| Opérations de l'exercice | 2 552 951,43 | 1 302 959,26 | 1 057 679,86 | 947 343,95 | 3 610 631,29 | 2 250 303,21 |
| Soldes de l'exercice | 1 249 992,17 | | 110 335,91 | | 1 360 328,08 | |
| Total des opérations | 4 680 648,57 | 1 302 959,26 | 1 057 679,86 | 956 472,03 | 5 738 328,43 | 2 259 431,29 |
| Soldes avant restes à réaliser | 3 377 689,31 | | 101 207,83 | | 3 478 897,14 | |
| Restes à réaliser (RAR) | 237 098,02 | 4 966 034,00 | | | 237 098,02 | 4 966 034,00 |
| Total général y compris RAR | 4 917 746,59 | 6 268 993,26 | 1 057 679,86 | 956 472,03 | 5 975 426,45 | 7 225 465,29 |
| RESULTATS DE CLOTURE 2020 | | 1 351 246,67 | 101 207,83 | | | 1 250 038,84 |

FONCTIONNEMENT

Les **dépenses** de fonctionnement 2020 du service s'élèvent à **1 057 679,86 €** :

- Les charges à caractère général (*chapitre 011*) s'élèvent à 10 796,78 €, avec essentiellement des frais d'assistance pour le suivi et le contrôle de la délégation du service public,
- Des agents de la commune ont assuré la gestion de ce service public et de son budget annexe. Les charges de personnel correspondantes s'élèvent à 24 338 € (*chapitre 012*),
- Les charges financières à 190 853,73 € (*chapitre 66*),
- La dotation aux amortissements à 702 885,20 € (*chapitre 042*).
- Des charges exceptionnelles correspondant principalement à une annulation d'un titre émis en 2019 s'élèvent à 128 806,15 €.

Les **recettes** de fonctionnement 2020 du service s'élèvent à **947 343,95 €** :

- La redevance pour la mise à disposition des biens du service au concessionnaire représente 700 385,27 €,
- La redevance de contrôle 11 571,98 €,
- La subvention du budget principal de la commune (*chapitre 77*), d'un montant de 140 000 €, a permis de compléter ces financements, avant une commercialisation en année pleine.

INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **1 641 036,92 €** (frais de construction et d'installations).

Les emprunts ont été remboursés pour un montant de 287 354,68 € (*chapitre 16*).

Les crédits de **subventions** ouverts pour 6 539 832 € (*chapitre 13*) n'ont pas donné lieu à réalisation et font l'objet de reports pour un montant de 4 966 034 €, au titre du solde du fonds chaleur à recevoir de l'ADEME et du solde du Feder (Europe). Ces restes à réaliser ont été calculés proportionnellement aux dépenses réalisées et conformément aux conventions de co-financement.

| Co—financeurs | Subvention allouée | Réalisé avant 2020 | Réalisé 2020 | Reports fin 2020 | Reste à encaisser |
|----------------|--------------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------------|
| ADEME | 7 225 090 € | 1 083 764 € | | 4 696 308 € | 1 445 018 € |
| Europe – FEDER | 1 410 000 € | 1 011 494 € | | 269 726 € | 128 780 € |
| Etat – FS IPL | 450 000 € | 450 000 € | | | 0 € |
| TOTAL | 9 085 090 € | 2 545 258 € | 0 € | 4 966 034 € | 1 573 798 € |

Dans ce contexte, le crédit de 1 089 664 € ouvert pour permettre le remboursement partiel des prêts relais des subventions n'a pas été consommé (*dépense du chapitre 16*). Ces prêts ont été souscrits en 2018 pour 5 192 000 € et mobilisés en 2019. Ils permettent au budget annexe de financer ses travaux de construction sans rencontrer de problème de trésorerie, dans l'attente du versement du solde des subventions par nos partenaires. Leur durée correspond au délai de versement conventionnel de ces soldes de recettes :

| Prêteurs | Capital | Type taux | Taux 2018 | Durée |
|------------------|--------------------|-----------|-----------|-------|
| Banque Postale | 2 600 000 € | Taux fixe | 0,40 % | 3 ans |
| Caisse d'Épargne | 2 592 000 € | Taux fixe | 0,42 % | 3 ans |
| TOTAL | 5 192 000 € | | | |

*

* *

Je vous propose d'approuver ce compte administratif 2020 du réseau de chaleur, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du Trésorier, comptable de la commune.

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|-------------------|---|
| N° 5-10-3 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du réseau de chaleur - Affectation du résultat 2020 |
| RAPPORTEUR | Hervé BERNAILLE |

Les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe du réseau de chaleur s'établissent comme suit :

Investissement

| | | |
|--------------------------------|---|----------------|
| Déficit de l'exercice | - | 2 127 697,14 € |
| Restes à réaliser en dépenses | - | 237 098,02 € |
| Restes à réaliser en recettes | + | 4 966 034,00 € |
| Excédent global de fin d'année | + | 1 351 246,67 € |

Fonctionnement

| | | |
|------------------------------|---|-------------|
| Déficit global de l'exercice | - | 101 207,83€ |
|------------------------------|---|-------------|

Compte-tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, je vous propose d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe du réseau de chaleur en report de la section de fonctionnement (*dépense du compte 002*) au budget supplémentaire 2021 du service, soit à hauteur de 101 207,83 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|-------------------|--|
| N° 5-10-4 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du réseau de chaleur – Subvention d'exploitation 2021 - Modification |
| RAPPORTEUR | Hervé BERNAILLE |

Pendant la phase actuelle de montée en charge progressive de l'exploitation, qui a suivi la fin de construction du réseau et de la chaufferie en 2019, les produit de la vente de chaleur aux abonnés ne couvrent pas la totalité des dépenses du budget annexe de ce service industriel et commercial. Les derniers travaux de construction du réseau et de raccordement des sous-stations se sont achevés en début d'année. Les derniers tests de performance de la chaufferie ont été conduits fin janvier 2021.

L'ensemble des subventions allouées au projet n'ont pas encore été encaissées et la commune doit donc assurer pendant un temps le pré-financement. Le fonds chaleur, d'un montant total de 7,225 M€, n'a ainsi donné lieu qu'à une avance de 1,084 M€ (15 %) au lancement de l'opération. La commune devrait encaisser 4,696 M€ en 2021, soit 80 % du fonds, avance déduite. Le solde n'est attendu qu'en 2022-2023, après un an de bon fonctionnement suivant les tests de performance.

Pendant cette phase transitoire de montée en charge et de pré-financement, le service ne dispose pas de la plénitude de ses ressources. Son budget annexe ne peut donc pas s'équilibrer seul sans une augmentation excessive de ses tarifs.

Une subvention de fonctionnement de 140 000 € du budget principal lui a été accordée pour ce motif à l'occasion du vote du budget primitif 2021, en dérogation au principe d'équilibre intrinsèque des services industriels et commerciaux posé par l'article L2224-1 du code général des collectivités territoriales.

Le projet de budget supplémentaire du service fait apparaître un besoin complémentaire de financement de son exploitation de 134 000 € (qui correspond pour l'essentiel au déficit reporté).

Je vous propose :

- d'accorder, notamment en application de l'article L2224-2 du code général des collectivités territoriales, une subvention d'exploitation complémentaire de + 134 000 € au budget annexe du réseau de chaleur pour couvrir ses premières charges, ce qui porte ladite subvention à 274 000 € pour 2021 ;
- de dire que les crédits correspondant à cette subvention d'exploitation sont ouverts au chapitre 67 du budget principal et chapitre 77 du budget annexe à l'occasion du vote de leurs budgets supplémentaires 2021.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|---------------------|--|
| N° 5-10-5 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe réseau de chaleur – Budget supplémentaire 2021 |
| RAPPORTEUR | Hervé BERNAILLE |
| PIECE JOINTE | Budget supplémentaire 2021 - Budget annexe du réseau de chaleur |

Il nous faut reprendre au budget supplémentaire 2021 du budget annexe du réseau de chaleur les **résultats antérieurs** comme suit, au vu de son compte administratif 2020 et de l'affectation de son résultat de fonctionnement:

- **en dépense de fonctionnement -**
 - déficit antérieur - *compte 002* : - 101 207,83 €
- **en dépenses d'investissement :**
 - déficit antérieur - *compte 001* : - 3 377 689,31 €
 - restes à réaliser - *chapitre 23* : - 237 098,02 € au titre de l'AP/CP n°2015-02
- **en recettes d'investissement :**
 - restes à réaliser - *chapitre 13* : + 4 966 034,00 €

Je vous propose d'équilibrer ce budget supplémentaire en tenant compte des opérations complémentaires suivantes :

Augmentation des dépenses de fonctionnement : + 8 492,17 € :

- chapitre 011 - *charges à caractère général* : + 682,17 €
- chapitre 012 - *dépenses de personnel* : - 10 000 € (actualisation des coûts des services d'appui mobilisés pour la gestion de ce service)
- chapitre 66 - *charges financières* : + 5 089 €
- chapitre 042 - *opérations entre sections* : + 12 721 € (dotations aux amortissements)

Augmentation des recettes de fonctionnement : + 109 700,00 € :

- chapitre 042 - *opérations entre sections* : - 24 300,00 € (reprise des subventions au compte de résultat)
- chapitre 77 - *produits exceptionnels* : + 134 000,00 € au titre de la subvention communale, qui atteint donc à présent 274 000 €

Augmentation des recettes d'investissement : + 12 721,00 €

- chapitre 040 - *opérations entre sections* : + 12 721,00 €

Augmentation des dépenses d'investissement : + 1 363 967,67 € :

- chapitre 040 - *opérations entre sections* : - 24 300,00 €
- L'autorisation de programme n°2015-02 dédiée à la construction du réseau de chaleur urbain se présente comme suit à ce jour et reprend notamment les 73 424,30 € de crédits annulés en 2020 (ni réalisés ni reportés)

| AP/CP n°2015-02 Construction du réseau de chaleur | Montant global de l'AP en euros HT | Réalisations antérieures hors restes à réaliser | CP 2021 yc restes à réaliser |
|--|---|--|---|
| | 21 040 000,00 € | 20 729 477,68 € | 310 522,32 € |
| <i>Chapitre 20 – Frais d'études</i> | <i>404 827,64€</i> | <i>404 827,64 €</i> | <i>0 €</i> |
| <i>Chapitre 23- travaux et achats</i> | <i>20 635 172,36 €</i> | <i>20 324 650,04€</i> | <i>310 522,32 €</i> |

- chapitre 16 – emprunts :
 - les crédits ouverts au titre du remboursement des emprunts long terme est diminué de - 52 301 €,
 - Le budget annexe peut, sous les hypothèses qui précèdent, rembourser partiellement les prêts relais (souscrits en attendant la perception des soldes de subventions pour la construction du réseau) pour un montant de 1 367 144,37 €.

Je vous propose d'approuver ce budget supplémentaire 2021 du budget annexe du réseau de chaleur qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 109 700,00 € en fonctionnement et + 4 978 755,00 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|---------------------|---|
| N° 5-11-1 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Compte de gestion 2020 - Budget annexe des opérations d'aménagement |
| RAPPORTEUR | Hervé BERNAILLE |
| PIECE JOINTE | Compte de gestion 2020 du budget annexe des opérations d'aménagement |

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe des opérations d'aménagement de l'exercice 2020 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe des opérations d'aménagement dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | |
|---------------------|--|
| N° 5-11-2 | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Compte administratif 2020 - Budget annexe des opérations d'aménagement |
| RAPPORTEUR | Hervé BERNAILLE |
| PIECE JOINTE | Compte administratif 2020 - Budget annexe des opérations d'aménagement |

BALANCE GENERALE

Le compte administratif 2020 des opérations d'aménagement, qui se limite aux aménagements du lotissement de 5 900 m² à l'entrée Sud de l'avenue des chasseurs alpins, fait apparaître un excédent de clôture de + 20 000,43 € en fonctionnement.

| Budget OP AM | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|--|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés 2019 | | 0,00 | | 60 000,00 | | 60 000,00 |
| Excédent affecté à l'investissement | | | | | 0,00 | |
| Soldes des exercices antérieurs | | 0,00 | | 60 000,00 | | 60 000,00 |
| Opérations de l'exercice | 0,00 | 0,00 | 40 000,00 | 0,43 | 40 000,00 | 0,43 |
| Soldes de l'exercice | | 0,00 | | -39 999,57 | | -39 999,57 |
| Total des opérations | 0,00 | 0,00 | 40 000,00 | 60 000,43 | 40 000,00 | 60 000,43 |
| Soldes avant restes à réaliser | | 0,00 | | 20 000,43 | | 20 000,43 |
| Restes à réaliser (RAR) | | | | | 0,00 | 0,00 |
| Total général y compris RAR | 0,00 | 0,00 | 40 000,00 | 60 000,43 | 40 000,00 | 60 000,43 |
| RESULTATS DE CLOTURE 2020 | | | | 20 000,43 | | 20 000,43 |

FONCTIONNEMENT

En raison de l'achèvement des travaux d'aménagement de cette opération, le budget annexe a poursuivi le reversement d'une part de son excédent historique au budget principal, soit 40 000 €.

Ce budget annexe est clôturé au 31 décembre 2020.

Je vous propose d'approuver ce compte administratif 2020 du budget annexe des opérations d'aménagement, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | | |
|---------------------|---|----|
| N° 5-12-1 | | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget principal - Compte de gestion 2020 | |
| RAPPORTEUR | Hervé BERNAILLE | |
| PIECE JOINTE | Compte de gestion 2020 du budget principal | |

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget principal 2020 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | | |
|---------------------|--|----|
| N° 5-12-2 | | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget principal - Compte administratif 2020 | |
| RAPPORTEUR | Hervé BERNAILLE | |
| PIECE JOINTE | Compte administratif 2020 – Budget principal | |

1. LA BALANCE GENERALE 2020

Le compte administratif 2020 du budget principal communal est excédentaire de **+ 3 953 006 €** :

- **+ 3 702 826 € d'excédent en fonctionnement** (dont 2 902 826 € au titre des opérations de l'année 2020 et 800 000 € de résultat antérieur reporté),
- **+ 250 181 € d'excédent de financement de la section d'investissement** :

| Budget VILLE | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés n-1 | 3 631 240,89 | | | 800 000,00 | 3 631 240,89 | 800 000,00 |
| Excédent affecté à l'investissement | | 2 933 620,13 | | | | 2 933 620,13 |
| A Solde exercices antérieurs | 697 620,76 | | | 800 000,00 | | 102 379,24 |
| Opérations de l'exercice | 12 109 200,63 | 13 585 469,66 | 21 799 457,10 | 24 702 282,66 | 33 908 657,73 | 38 287 752,34 |
| B Solde opérations de l'exercice | | 1 476 269,05 | | 2 902 825,56 | | 4 379 094,61 |
| Total des réalisations | 15 740 441,52 | 16 519 089,81 | 21 799 457,10 | 25 502 282,66 | 37 539 898,62 | 42 021 372,47 |
| A+B Solde des réalisations | | 778 648,29 | | 3 702 825,56 | | 4 481 473,85 |
| Restes à réaliser (RAR) | 3 458 373,09 | 2 929 905,63 | | | 3 458 373,09 | 2 929 905,63 |
| Total général y compris RAR | 19 198 814,61 | 19 448 995,44 | 21 799 457,10 | 25 502 282,66 | 40 998 271,71 | 44 951 278,10 |
| RE SULTATS DE CLOTURE | | 250 180,83 | | 3 702 825,56 | | 3 953 006,39 |

L'excédent de fonctionnement de + 3 702 826 € est donc nettement supérieur à l'épargne volontaire (hors amortissements) qui était budgétée pour 1 046 233 €. Cette **épargne supplémentaire**, d'un montant de **+ 2 656 593 €**, provient pour :

- **851 732 € d'économies sur les dépenses réelles de fonctionnement**, dont :
 - 172 549 € au titre des charges de personnel (*chap.012*),
 - 569 507 € des charges à caractère général (*chap.011*),
- **685 609 € de crédit pour dépenses imprévues non consommé**, prévu pour absorber les impacts de la crise sanitaire qui excéderaient les économies réalisées en 2020 grâce à l'adaptation de nos services publics. Ce crédit était également prévu pour permettre à la commune d'amortir l'impact de la crise sur les années 2021 et 2022, du fait de la temporalité de ses principales ressources, notamment fiscales,
- **129 488 € de recettes réelles de fonctionnement complémentaires**, non prévues au budget,
- **989 763 € de crédits pour opérations d'ordre non consommés**, dont 897 460 € d'apurement réalisés hors budget par le Trésorier¹ (crédits ouverts par précaution en décision modificative N°1).

La **crise sanitaire** ayant en 2020 profondément affecté le fonctionnement de nos services publics, mais également la mise en œuvre de nos chantiers de travaux, nous examinerons son impact mesurable sur les finances communales. Quand elles seront disponibles, nous mettrons les données de la commune en perspective avec des analyses similaires conduites à l'échelle nationale. Nous nous rapporterons notamment aux différents « *baromètres - impact de la crise du covid-19 sur les finances locales et recommandations* » publiés Jean-René Cazeneuve, Député du Gers et Président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale².

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

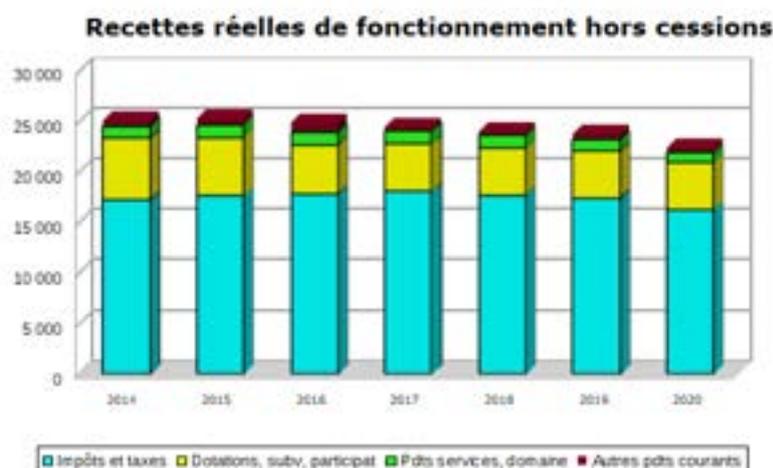
- ¹ *Les participations historiques aux syndicats intercommunaux ont en effet été portées à tort au débit du compte 266 - « autres formes de participation financière » lors du passage à l'instruction budgétaire et comptable M14 en 1991, alors qu'il convenait de les imputer au compte 204158 - « subventions d'équipements aux groupements de collectivités », puis les amortir.*
- ² *Baromètres n°1 du 29/07/2020, n°2 du 30/09/2020, n°3 du 31/12/2020, n°4 du 31/03/2021.*

2.1. Les recettes toujours plus réduites et plus rigides

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) hors cessions patrimoniales (ou « revenus courants ») de la commune avaient baissé pour la 1^{ère} fois en 2014 et n'ont pas cessé de décroître, essentiellement du fait de la **réduction programmée des dotations et allocations de l'État, et de manière spécifique en 2020 du fait des effets induits par les mesures de gestion de la crise sanitaire.**

Ces **RRF hors cessions patrimoniales s'élèvent en 2020 à 22,413 M€** et sont en réfaction de **- 1,406 M€** sur leur montant 2019 (soit - 5,9 %) :

| Les recettes de fonctionnement – KE | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Evol 2019 | Evol moy 14-20 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|----------------|
| Impôts et taxes | 17 265 | 17 643 | 17 877 | 18 070 | 17 760 | 17 478 | 16 334 | -6,5% | -0,9% |
| Dotations, subv. participat | 6 085 | 5 768 | 4 847 | 4 732 | 4 623 | 4 618 | 4 573 | -1,0% | -4,6% |
| Pdts services, domaine | 1 214 | 1 297 | 1 244 | 1 257 | 1 243 | 1 097 | 999 | -9,0% | -3,2% |
| Autres pdts courants | 574 | 643 | 950 | 431 | 398 | 626 | 507 | -19,0% | -2,0% |
| Sous-total hors cessions patrimoniales | 25 138 | 25 352 | 24 917 | 24 489 | 24 023 | 23 819 | 22 413 | -5,9% | -1,9% |
| Cessions patrimoniales | 4 027 | 2 659 | 966 | 825 | 438 | 262 | 2 043 | 678,4% | -10,7% |
| RRF – Recettes réelles de fonctionnement | 29 165 | 28 010 | 25 883 | 25 315 | 24 462 | 24 082 | 24 456 | 1,6% | -2,9% |
| | 8,9% | -4,0% | -7,6% | -2,2% | -3,4% | -1,6% | 1,6% | | |



Une prédominance très marquée des contributions directes dans les recettes courantes et des recettes fiscales en forte réduction en 2020

Les **recettes fiscales** (*chapitre 73*) **diminuent fortement en 2020** (-6,5%) en passant de 17,478 M€ en 2019 à seulement 16,334 M€. Sur la période 2014-2019, elles ont cependant pris une part croissante dans le panier de ressources de la commune du fait de la réduction des dotations de l'État (*chapitre 74*) et de la faible évolution des autres ressources courantes, en passant de 69 à 73 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF). Elles représentent d'ailleurs toujours 73 % des RRF de la commune en 2020.

Au sein de ces recettes fiscales :

- Les **attributions de compensation** (qu'elles soient ou non fiscales) versées par l'intercommunalité représentent **31 %** des RRF en 2020,
- les seules **contributions directes**, pour lesquelles la commune conserve un pouvoir de taux, représentent **31 % de nos RRF** sur la période 2014-2020. Toute évolution de ces recettes fiscales a donc un impact sensible sur ses marges de manœuvre financière.

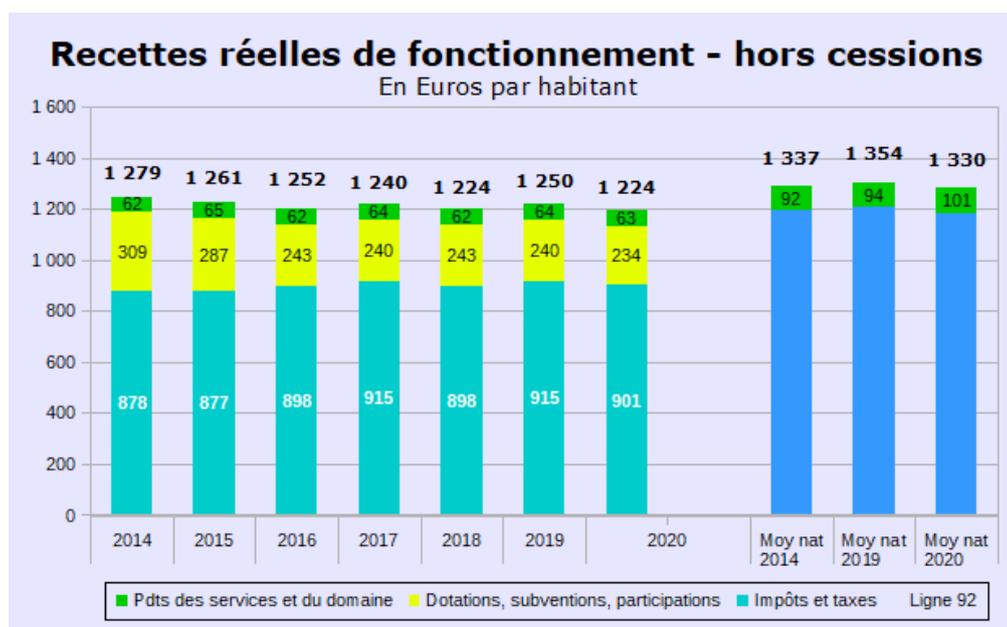
A l'inverse, le poids relatif des **dotations et participations** (*chapitre 74*) passe entre 2014 et 2020 de 24 à 20 % des RRF et de 6,085 M€ à seulement 4,573 M€, soit une **perte annuelle de - 1,512 M€**

entre ces deux bornes temporelles.

Des revenus courants historiquement faibles et encore réduits par les effets induits de la crise sanitaire

Les recettes courantes hors cessions d'Albertville demeurent **inférieures en 2020 à celles de strate démographique**, notamment du fait de **moindres recettes fiscales**, comme sur toute la période 2014-2020.

L'écart relatif de revenu annuel s'élève en 2020 pour la commune à - 2,046 M€, soit 9 % de ses RRF. Il s'est progressivement creusé puisqu'il n'était que de -1,150 M€ en 2014, soit 5 % de ses RRF.



Sources : DGCL – comptes des communes et analyse 2017-2020

2.1.1. Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les **ressources fiscales** de la commune s'établissent au total à **16,334 M€ en 2020**. Elles ont diminué chaque année depuis 2018, en raison essentiellement :

- de la **réduction de l'attribution de compensation** versée par l'agglomération Arlysère (part non fiscale), qui permet de compenser les impacts des différents transferts de compétences, et donc de charges et produits afférents. Cette AC est passée de **6,684 M€ en 2017-2018 à 5,170 M€ en 2020** (soit - 510 K€) pour prendre en compte les charges afférentes à la compétence sociale d'intérêt communautaire transférée au 1^{er} janvier 2019 (ainsi que divers ajustements de transferts de charges).
- ponctuellement en 2018, de la réduction de la taxe additionnelle aux droits de mutation (TADM) de -312 K€, eu égard au montant très élevé perçu en 2017,
- de manière spécifique en 2020 du fait de mesures de soutien accordées par la commune et que nous détaillerons ci-après.

A l'échelle nationale, les produits des impôts et taxes ont été stabilisés pour les communes en 2020 (+0,1%)³, mais comportent des évolutions contrastées entre les impôts locaux (+1,3%) et les autres recettes (-6,3%), qui dépendent des choix locaux et de la fréquentation des services.

Une pression fiscale stable sur le mandat 2014-2020

Le **levier fiscal n'a pas été activé sur la période 2014-2020**, la dernière hausse de nos taux d'imposition étant intervenus en 2009 (+ 6,00 %).

3 DGCL – Les finances des collectivités locales 2017-2020.

Les taux d'imposition ont été **gérés de manière concertée avec l'agglomération depuis 2017**, pour assurer une « **neutralité fiscale** » aux contribuables :

| Taux | 2014-2016 | 2017-2020 | | Moy nat 2014 | Moy nat 2019 |
|------|-----------|-----------|--------|--------------|--------------|
| | | Commune | Agglo | | |
| TH | 16,29% | 12,78% | 9,00% | 15,87% | 16,66% |
| FB | 24,37% | 17,37% | 7,00% | 22,65% | 22,58% |
| FNB | 95,94% | 75,26% | 22,27% | 59,95% | 53,69% |

Depuis cette date, Arlysère dispose en effet d'une fiscalité additionnelle sur les ménages (taxes d'habitation et foncières), avec des taux intercommunaux unifiés à l'échelle de son territoire. Pour ne pas augmenter mécaniquement la pression fiscale, le groupement et ses communes membres ont retenu le principe volontariste de la « neutralité fiscale » territoriale, avec une baisse à due concurrence des taux communaux en 2017. La perte de ressources qui en a résulté pour la commune a été compensée par l'agglomération grâce au versement d'une **attribution de compensation fiscale dédiée de 2,466 M€** (dont le montant est figé).

Du fait de cette gestion fiscale concertée, les taux d'imposition d'Albertville apparaissent à présent inférieurs à ceux de sa strate démographique, alors qu'ils étaient au-delà des moyennes nationales. L'analyse comparative des seuls taux communaux perd cependant de son intérêt avec la montée en puissance des groupements intercommunaux et de leur pouvoir fiscal.

Les produits de contributions directes progressent mais le potentiel fiscal reste faible (compte 73111)

Les bases fiscales d'Albertville baissaient en 2016 (pour la 1^{ère} fois depuis 2011) de -1,02 %, du fait de l'instauration par l'État d'une nouvelle exonération pour les parents âgés aux revenus modestes (dite « demie part des veuves »). En 2018, elles augmentaient de +1,97 %, soit plus fortement que la simple revalorisation forfaitaire des valeurs locatives appliquées par l'État (+1,00 %)⁴. Cette évolution favorable s'amplifiait encore en 2019 avec une hausse de + 3,01 %.

Ces bases progressent encore sensiblement en 2020, de +1,79 %, plus fortement qu'au niveau national (+0,9%), dans un contexte d'inflation très faible (+0,9%).

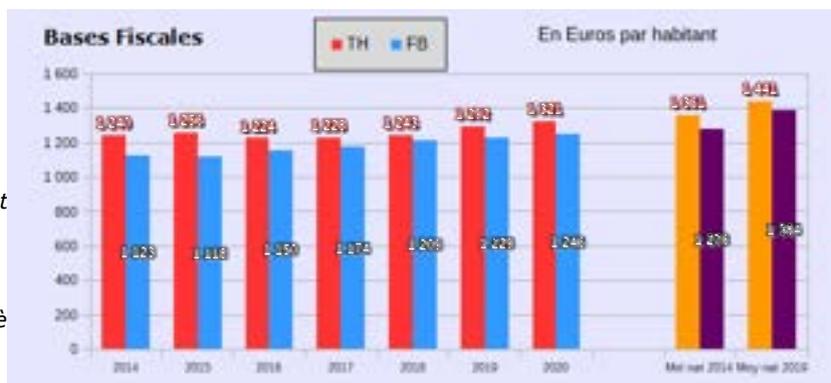
L'évolution moyenne annuelle est plus forte en fin de période (+2,4%) que sur les quatre premiers exercices (+0,7%), avec une **taxe d'habitation plus dynamique que la taxe foncière**. Du fait de la suppression de cette taxe d'habitation, **ce contraste est défavorable** à la commune.

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Evol 19/18 | Evol 20/19 | Evol moy 14/20 | Evol moy 14/17 | Evol moy 18/20 |
|-----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| TH | 24 385 326 | 25 262 752 | 24 371 840 | 24 233 864 | 24 508 138 | 25 526 895 | 26 088 771 | 4,16% | 2,20% | -1,1% | -0,2% | 3,2% |
| FB | 22 078 393 | 22 489 716 | 22 894 208 | 23 181 174 | 23 840 345 | 24 276 541 | 24 601 697 | 1,83% | 1,34% | 1,8% | 1,6% | 1,6% |
| FNB | 37 149 | 36 417 | 37 563 | 40 531 | 41 220 | 43 832 | 51 231 | 6,34% | 16,88% | 5,5% | 2,9% | 11,5% |
| BASE S | 46 500 868 | 47 788 885 | 47 303 611 | 47 455 510 | 48 389 703 | 49 847 268 | 50 741 699 | 3,01% | 1,79% | 1,5% | 0,7% | 2,4% |
| Évolution globale | 1,65% | 2,77% | -1,02% | 0,32% | 1,97% | 3,01% | 1,79% | | | | | |
| Évolution du foncier | 2,19% | 1,84% | 1,89% | 1,20% | 2,84% | 1,84% | -8,32% | | | | | |
| Coef val forfaitaire | 0,90 % | 0,90 % | 1,00 % | 0,94 % | 1,0 % | 2,2 % | 0,90 % | | | | | |
| Dynamique intrinsèque | 0,75 % | 1,87 % | -2,02 % | 0,28 % | 0,97 % | 0,81 % | 0,89 % | | | | | |
| Population INSEE | 19 662 | 20 111 | 19 907 | 19 742 | 19 714 | 19 758 | 19 743 | 0,22 % | -0,08 % | 0,1 % | 0,1 % | 0,1 % |
| | -0,26 % | 2,28 % | -1,01 % | -0,82 % | -0,14 % | 0,22 % | -0,08 % | | | | | |

TH résiduelles en 2021

Les bases de FB anciennement départementales sont transférées à la commune en 2021

Les **bases d'imposition de la commune apparaissent cependant toujours largement inférieures aux**



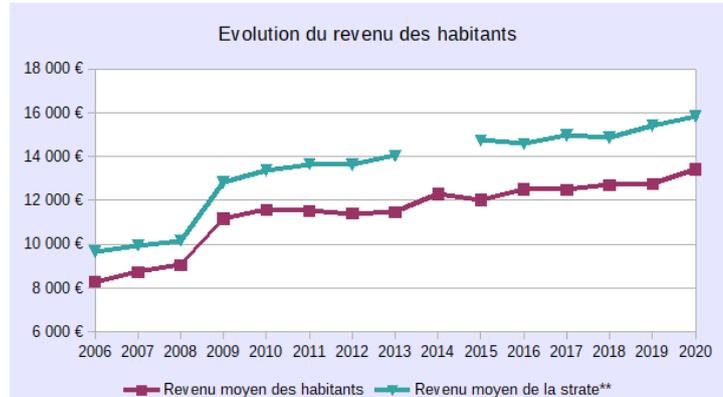
4 A compter de 2018, la revalorisation de l'année, mais sur l'inflation +2,20 % en 2019).

ratios nationaux de sa strate, avec un comparatif légèrement plus défavorable pour le foncier bâti (90 % du ratio) que pour la taxe d'habitation (92 % du ratio).

Cet écart s'explique notamment pour la TH par la **relative pauvreté de la population** albertvilloise.

Son revenu moyen s'est significativement écarté du ratio de la strate depuis 2009, de manière défavorable. Le revenu moyen des habitants d'Albertville oscille entre 82 et 85 % de ce ratio depuis 2014, contre 89 % en 2008 (85 % en 2020).

Rappelons qu'Albertville relève **depuis 2015 de la politique de la ville**, avec un quartier prioritaire d'intérêt régional dans lequel le revenu moyen des habitants est significativement inférieur au regard des ratios nationaux.



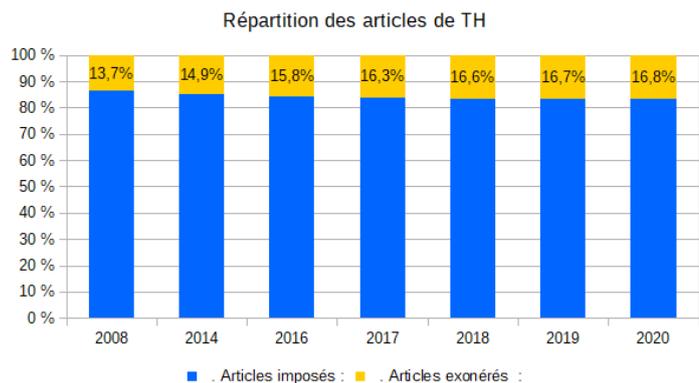
Sources : DGCL - fiches individuelles DGF

Compte-tenu de la pauvreté relative de sa population, la commune enregistre un **très fort taux d'exonération** : plus de 16 % depuis 2017, contre 9 % en moyenne nationale en 2017.

Les valeurs locatives exonérées de TH atteignent ainsi 4,653 M€ en 2020, et représentent un « manque à gagner » pour la collectivité de 594 612 €.

L'État lui verse une allocation compensatrice au titre des exonérations accordées aux personnes de condition modeste. Son montant est calculé par référence aux bases exonérées n-1 et au taux de TH communal de 1991.

Pour l'année 2020, ce calcul est financièrement favorable, puisque l'allocation de compensation atteint 619 532 € et dépasse donc la perte de l'année (compte 74835).



Sources : DGFIP - états 1386 bis TH

Les cotisations de TH 2020 perçues sur ses contribuables sont pour 50 % d'un montant inférieur à 500 €, contre 65 % en 2008 et 55 % en 2014.

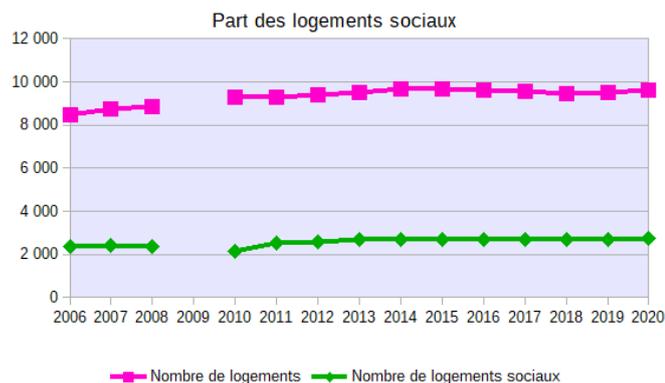
59 % des cotisations de FB perçues en 2019 le sont sur les 14 % des articles du rôle aux côtes les plus élevées (> 1 525 €).



Sources : états 1386 TH et 1387 FB

Les **logements sociaux représentent de manière stable 28 % du parc passible de TH** (29 % en 2020, avec 2 756 logements sociaux sur les 9 612 que compte la commune).

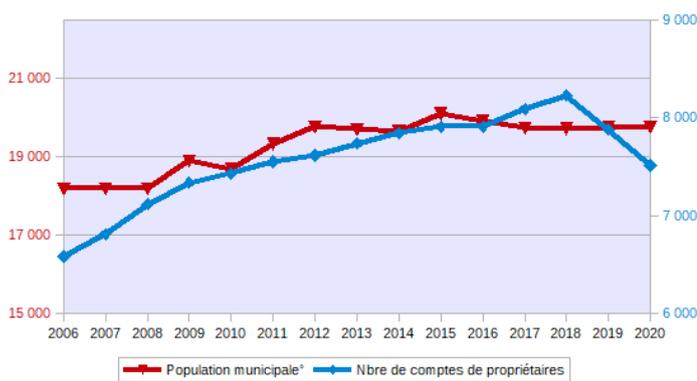
L'augmentation du parc de logements entre 2006 et 2020 n'a pas modifié cette structuration de l'habitat communal (il est passé de 8 498 à 9 612 logements).



Sources : fiches DGF

Le nombre de comptes de propriétaires redevables du FB croît de manière bien plus soutenue que la courbe démographique entre 2007 et 2018.

On note ensuite un **mouvement de concentration très important des propriétés foncières** (le nombre de comptes passe de 8 230 en 2018 à seulement 7 513 en 2020).



Sources : états 1387 FB

La loi de finances pour 2018 a instauré un **nouveau dégrèvement d'office de la taxe d'habitation** (TH) pour la résidence principale, qui bénéficie à environ 80 % des contribuables en 2020, avant que la cotisation à cette taxe soit totalement supprimée d'ici 2023.

L'État s'est par ailleurs engagé à prendre en charge le coût de cette mesure pour les collectivités, sous la forme d'un dégrèvement, en tenant compte des taux et abattements en vigueur en 2017.

Cette mesure est donc **indolore pour les finances communales 2018-2020**.



Source : Caisse d'Épargne – DOB 2020

Le produit des contributions directes progresse de + 1,78 % en 2020, du fait du seul effet « bases »⁵, contre plus de 2 % par an entre 2018-2019. Il s'élève à 7,646 M€ (compte 73111).

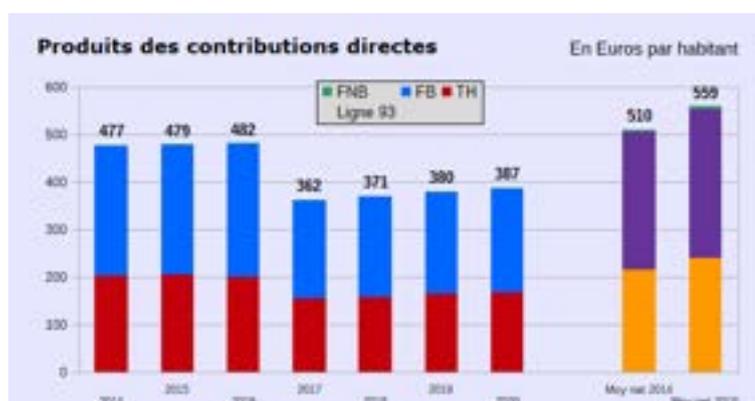
5 Effet de hausse du produit imputable à la seule évolution des bases. Du fait de la stabilité de nos taux d'imposition, nous n'avons pas d'effet « taux ».

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| TH | 3 972 370 | 4 115 302 | 3 970 173 | 3 097 080 | 3 132 140 | 3 262 337 | 3 334 145 |
| FB | 5 380 504 | 5 480 744 | 5 579 318 | 4 026 570 | 4 141 068 | 4 216 835 | 4 273 315 |
| FNB | 35 641 | 34 938 | 36 038 | 30 504 | 31 022 | 32 988 | 38 556 |
| Coefficient correcteur* | | | | | | | |
| PRODUITS | 9 388 515 | 9 630 985 | 9 585 529 | 7 154 154 | 7 304 230 | 7 512 160 | 7 646 016 |
| | 1,73% | 2,58% | -0,47% | -25,37% | 2,10% | 2,85% | 1,78% |
| évolution en € | 159 462 | 242 470 | -45 455 | -2 431 375 | 150 076 | 207 930 | 133 856 |
| AC Fiscale aggro | | | | 2 465 814 | 2 465 815 | 2 465 815 | 2 465 815 |
| RECETTE GLOBALE | 9 388 515 | 9 630 985 | 9 585 529 | 9 619 968 | 9 770 045 | 9 977 975 | 10 111 831 |
| | 1,73% | 2,58% | -0,47% | 0,36% | 1,56% | 2,13% | 1,34% |
| évolution en € | 159 462 | 242 470 | -45 455 | 34 439 | 150 077 | 207 930 | 133 856 |

L'attribution de compensation fiscale s'élevant à 2,466 M€ (compte 732111), la commune dispose d'un **produit fiscal global de 10,112 M€**, en progression de + 133 856 € sur l'exercice 2019, soit de +1,34 %.

Le produits des contributions directes demeure en 2020, comme les bases, très inférieur à la moyenne nationale.

Ce ratio ne tient toutefois pas compte de l'attribution de compensation fiscale et perd donc de son intérêt.



Des ressources fiscales ont disparu durablement

La commune a fait le choix de rendre le **stationnement de voirie gratuit au 1^{er} janvier 2018**, dans le cadre de la réforme de ce service public.

L'objectif était de préserver le pouvoir d'achat de ses concitoyens et l'attractivité économique du centre-ville (tout en sachant que la définition de nouvelles zones bleues apporte de nouveaux outils de régulation et de fluidification de la circulation en centre-ville). Les droits de stationnement s'élevaient à **170 389 € en 2017** (compte 7337).

* * *

La **taxe de séjour**, facultative, indirecte et déclarative, a été perçue entre 2016 et 2018. Une taxe communautaire s'y est substituée depuis le 1^{er} janvier 2019 avec l'accord de la commune, pour financer les actions relevant de la compétence tourisme de l'agglomération. Elle s'élevait à **52 341 € en 2018** (compte 7362).

D'autres ressources fiscales ont été fortement impactées par la crise sanitaire

Pour rappel, ces recettes ont diminué de -6,3 % en 2020 pour les communes à l'échelle nationale⁶.

* * *

Parmi les autres ressources fiscales qui composent le panier de ressources de la commune, la **taxe additionnelle aux droits de mutation** (TADM) représente de loin la plus importante en volume avec **668 044 €** en 2020, soit 4,1 % des ressources fiscales (contre 2 à 2,5 % entre 2013 et 2015) et 2,8 % des RRF (compte 7381).

6 DGCL – Les finances des collectivités locales 2017-2020.

Si la crise financière de 2008-2009, puis la crise des dettes souveraines de 2012-2013, ont impacté les droits de mutation à titre onéreux (DMTO - sur la base desquels est calculée la TADM), leur évolution nationale demeure fortement haussière depuis 2007, avec cinq années de hausse du volume des transactions entre 2014-2018, conjuguées à quatre années de hausse des prix, notamment grâce à l'accès au crédit facilité par des taux d'intérêt bas⁷.

La TADM d'Albertville s'inscrivait dans cette tendance nationale haussière, avec une **dynamique plus soutenue** de 2016 à 2019 (+11,5 %, contre une moyenne nationale de +9,7%).

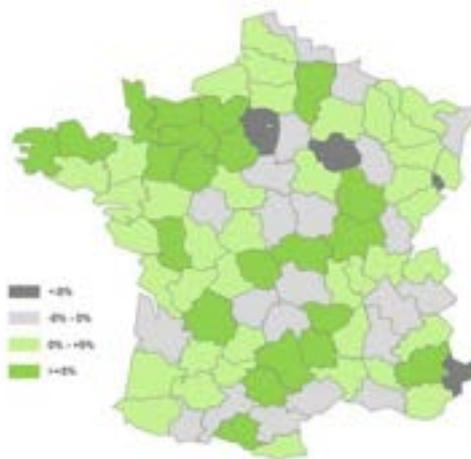
Les prévisions nationales très pessimistes du printemps 2020 quant à l'évolution probable du produit des droits de mutation, sous l'effet de la crise sanitaire, ont progressivement été révisées : -35 % au printemps 2020 en raison du confinement strict, -20 % tel qu'évoqué par le 1^{er} rapport Cazeneuve du 29 juillet, ramené à -10 % dans son actualisation du 30 septembre. Mais le chiffre définitif d'une **réduction de - 2,2 %** sur l'année record 2019 démontre la résistance du marché immobilier.

L'État⁸ indique que la baisse des DMTO ne concerne qu'un tiers des départements, dont la **Savoie** (groupe enregistrant entre 0 % et - 5 %).

Au vu de ces éléments de contexte général, la TADM 2020 d'Albertville demeure à un **niveau historiquement très élevé**, même si elle est en retrait de **-10 %** sur 2019 (742 774 €).

Sa baisse est cependant bien plus forte que celle des moyennes départementale et nationale.

DMTO perçus par les départements en 2020



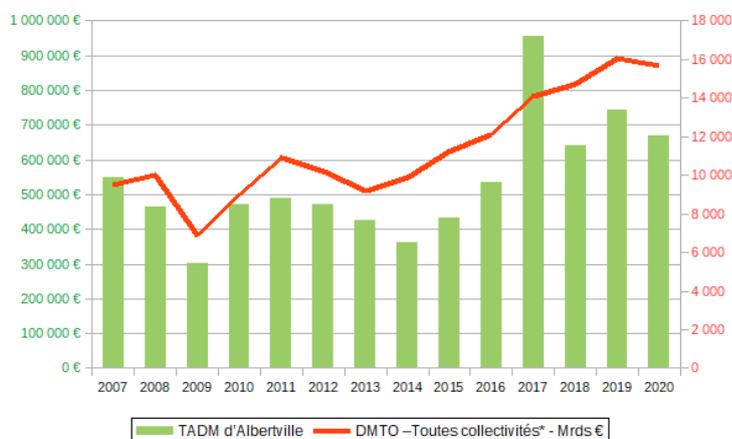
Source : Calcul FNTP à partir des données du CGEDD

Les professionnels du secteur décrivent en effet ce qui va à rebours de ce constat d'une TADM en

- arrivée de nouveaux acheteurs en provenance de la région ou du bassin parisien (nouveaux projets de vie, retour dans la région d'implantation familiale, ...), qui s'ajouteraient aux profils d'acheteurs plus traditionnels, avec un pouvoir d'achat moyen en hausse,
- un centre-ville demeurant très attractif pour les retraités, qui y trouvent de nombreux services de proximité,
- des prix attractifs.

Le montant exceptionnel de la TADM 2017 s'explique par d'importantes transactions immobilières suite à la restructuration d'un important acteur économique (353 K€ de TADM).

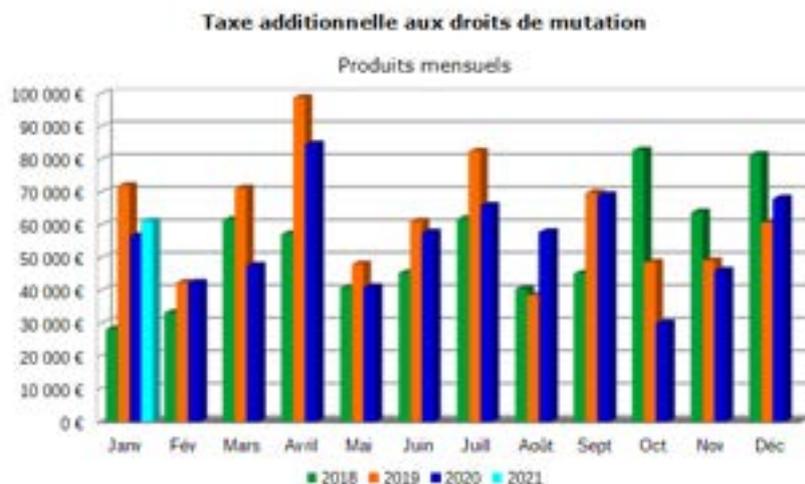
La taxe additionnelle aux droits de mutation



Source pour les DMTO : rapport Cazeneuve du 29/07/2020 et son baromètre n°3 du 25/02/21

7 Données du rapport Cazeneuve du 29 juillet 2020.

8 Ministère de la transition écologique - CGEDD conseil général de l'environnement et du développement durable.



Si la commune avait enregistré le taux antérieur de progression de cette taxe (+11,5 % par an), sa TADM 2020 se serait élevée à 828 000 €. L'**impact de la crise sanitaire** peut être estimé, sous cette hypothèse et toutes choses étant égales par ailleurs, à **160 000 € en 2020** pour les finances communales.

Un **rebond de +8 % des DMTO est attendu en 2021**⁹, malgré la poursuite des mesures de restrictions du fait de la poursuite de la crise sanitaire. Les encaissements du 1^{er} trimestre 2021 par Albertville suivent cette dynamique. Si cette tendance initiale se confirme, la TADM 2021 pourrait atteindre 721 500 €, soit 64 500 € de plus que l'estimation du budget primitif (prudemment inscrite à hauteur de 657 000 € en attendant la notification des derniers produits de l'année 2020).

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont des impôts payés par les acheteurs et perçus par les notaires lors de l'achat d'une transaction immobilière (vente de biens immobiliers neufs ou anciens, de terrains à bâtir, usufruit d'un produit, nue-propiété d'un immeuble). Ils s'élevaient à 16,040 Md€ en 2019.

Ils sont calculés sur la base du montant des ventes immobilières et dépendent donc du nombre de transactions et du prix des biens.

Une taxe communale additionnelle (TADM) s'ajoute aux DMTO, au taux de 1,20%. Elle est reversée par l'État aux communes dès le trimestre suivant. Elle représente 4,174 Md€ en 2019.

* * *

La **taxe locale sur la publicité extérieure**¹⁰ représentait pour la commune une recette de **257 016 € en 2019** (compte 73681).

Pour soutenir les agents économique dans le contexte de **crise sanitaire**, la réglementation¹¹ a permis aux collectivités d'accorder un **abattement exceptionnel**, compris entre 10 et 100 % de la taxe due pour la seule année 2020, obligatoirement identique pour l'ensemble des contribuables. Albertville a délibéré le 13 juillet 2020 pour accorder un abattement de **-25 %**, supérieur au taux moyen d'abattement estimé à -20 % par le rapport Cazeneuve du 29/07/2020¹².

Le produit estimé de la TLPE 2020 s'élève dans ces conditions à **187 515 €**, contre les 250 000 € prévus initialement. L'**impact de la crise sanitaire** peut être estimé, sous ces hypothèses et toutes choses étant égales par ailleurs, à **62 505 € en 2020** pour la commune.

⁹ Rapport Cazeneuve du 20/10/2020.

¹⁰ Instituée par l'art.171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, elle remplace depuis 2009 les anciennes taxes sur les affiches, emplacements publicitaires et véhicules publicitaires.

¹¹ Art.16 de l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19.

¹² Le rapport Cazeneuve fait référence à une étude réalisée par Kantas pour évaluer l'impact de la crise sanitaire sur l'activité publicitaire (eu égard à 2019) : nombre de faces diminué de -50 %, nombre d'annonceurs diminué de -34 % entre le 24 février et le 12 avril, la publicité extérieure est la plus touchée, avec une nette diminution de la fréquentation sur ses principaux lieux de passage (gares, centres commerciaux,...).

Cette taxe facultative, indirecte et déclarative, frappe les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation, pour leur surface exploitée hors encadrement (calcul au prorata temporis pour les supports créés ou supprimés en cours d'année).

La taxe est déclarative (au 1^{er} mars) et son recouvrement intervient à partir du 1^{er} septembre de l'année d'imposition.

Du fait de la lourdeur et de la complexité technique de sa gestion¹³, la commune se fait assister dans sa gestion depuis 2015 par un prestataire externe. Cette gestion a permis de revaloriser son produit annuel (d'environ 100 000 € avant 2016).

* * *

Les **droits de place** représentaient **115 815 € en 2019** pour Albertville, dont 51 559 € pour les droits auprès des commerces et 63 356 € auprès des commerçants non sédentaires présents sur ses marchés (*compte 7336*).

Cette redevance a été mécaniquement affectée par la crise sanitaire en raison de la fermeture administrative des commerces et marchés pendant le confinement du printemps 2020. Les communes ont pu en sus décider de réduction ou d'exonération complémentaires pour soutenir les commerçants. C'est ce qu'a fait Albertville, par délibération du 13 juillet 2020, en accordant une réduction de 50 % sur les montants dus par les redevables des droits de voirie sur les commerces sédentaires. Du fait de la permanence de la crise sanitaire, la commune a finalement accordé une **exonération de 100 % pour l'année 2020** par délibération du 14 décembre 2020. Les braderies d'avril et d'octobre avaient été annulées, avec une perte de recette supplémentaire pour la commune de 2 405 €.

L'**impact de la crise sanitaire** peut donc être estimé à **93 237 € en 2020**, la commune ayant perçu 22 578 € de redevance au titre des marchés (y compris des potiers à Conflans). Un produit de 17 192 € figure également dans le réalisé 2020 au titre de la fête foraine 2019, qui n'avait pas été rattaché l'année précédente.

Afin de poursuivre son soutien aux commerçants, dans un contexte économique toujours contraint au début 2021, la commune a renouvelé sa décision d'**exonération de 100 % pour l'année 2021** par délibération du 1^{er} mars 2021. L'impact de la crise sanitaire peut être estimé à ce stade à **80 915 € en 2021**, un produit de 34 900 € restant attendu au titre des marchés (y compris les Artisanales de Conflans).

Redevance dont doivent s'acquitter les commerçants en contrepartie d'une autorisation d'occupation du domaine public, dont les tarifs sont librement fixés par délibération du conseil municipal et calculés proportionnellement à l'espace occupé.

Versée à la commune selon un rythme trimestriel ou semestriel, voire à la journée.

2.1.2. Les dotations et participations reçues (*chapitre 74*)

Des dotations de l'État en hausse

La principale d'entre elle, la **dotation globale de fonctionnement - DGF** (*comptes 7411 à 74127*) a été stabilisée par l'État en 2020 pour la 3^{ème} année consécutive pour les communes, après la forte baisse¹⁴ entamée en 2014 au titre de la contribution des collectivités locales à la réduction du déficit public. Sa part forfaitaire a toutefois baissé pour financer la hausse de ses parts de péréquation.

La DGF d'Albertville atteint **3,148 M€ en 2020**, en hausse de + 271 081 € sur 2019, grâce à la perception de la dotation de solidarité rurale. Elle apparaît cependant très largement en retrait de son niveau 2013, puisqu'elle atteignait alors 4,584 M€ :

13 *Lourdeur du recueil des déclarations et des vérifications sur site, complexité de son analyse juridique du fait de nombreuses catégories d'articles soumis à taxation et des écarts possibles d'interprétations juridiques.*

14 *Baisse qui fait suite au gel des dotations entre 2009 et 2013.*

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Perte cumulée 2013 à 2020 |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|---------------------------|
| Dotations forfaitaire | 3 679 445 | 3 451 435 | 2 965 709 | 2 393 465 | 2 079 716 | 2 027 787 | 1 980 810 | 1 904 954 | -8 952 439 |
| Dotation de base population | 2 072 126 | 2 063 054 | 1 921 242 | 1 904 046 | 1 891 443 | 1 891 964 | 1 899 779 | 1 867 010 | |
| Dotation de base superficie | 9 422 | 9 422 | 9 422 | 9 422 | 9 422 | 9 422 | 9 422 | 9 422 | |
| Complément de garantie ¹ | 1 511 780 | 1 482 150 | 1 482 150 | 1 482 150 | 1 482 150 | 1 482 150 | 1 482 150 | 1 482 150 | |
| Compl. baisse des dotations compens TP ² | 86 117 | 86 117 | 86 117 | 86 117 | 86 117 | 86 117 | 86 117 | 86 117 | |
| Contribution au redressé finances publiques | | -189 308 | -465 426 | -931 503 | -1 164 844 | -1 164 844 | -1 164 844 | -1 164 844 | |
| Ecrêtement (PF/hab > 0,75x PF hab moy) Plafonné à 1 % des RRF 2019 | | | -67 796 | -156 767 | -224 572 | -277 022 | -332 014 | -374 901 | |
| Dotations de péréquation | 904 152 | 908 903 | 828 526 | 724 503 | 799 358 | 856 600 | 896 361 | 1 243 098 | -71 715 |
| Dotation de solidarité rurale – DSR Fraction bourg-centre – chefs lieux arrondissement ³ | 188 418 | 199 841 | 99 921 | 0 | 0 | 0 | 0 | 321 260 | -697 904 |
| Dotation de solidarité urbaine – DSU Indice synthétique charges et ressources ⁴ Rang DSU | 574 347 1,14 372 | 581 814 1,15 366 | 587 050 1,15 366 | 592 921 1,15 368 | 676 956 1,15 350 | 724 635 1,15 368 | 763 992 1,15 373 | 802 706 1,15 391 | 709 645 |
| Dotation nationale de péréquation – DNP ⁵ Part principale / faiblesse richesse fiscale | 141 387 | 127 248 | 141 555 | 131 582 | 122 402 | 131 965 | 132 389 | 119 132 | -83 456 |
| TOTAL DE LA DGF | 4 583 597 | 4 380 338 | 3 794 235 | 3 117 968 | 2 879 074 | 2 894 387 | 2 876 971 | 3 148 052 | -8 024 154 |
| Evolution en % | -1,9% | -4,9% | -17,0% | -17,8% | -7,7% | 0,2% | -0,3% | 8,4% | |
| Evolution en Euros | -89 262 | -223 269 | -566 933 | -876 267 | -230 894 | 5 233 | -7 476 | 273 081 | |
| En €/hab INSEE | | 221,76 | 188,66 | 196,63 | 195,83 | 196,31 | 195,67 | 191,83 | |

¹ Compensation visant à garantir le montant de DGF perçu avant la réforme de la DGF en 2004. Montant minoré depuis 2009 (gel des dotations)
² Compensation des baisses de DCTP (dotations de compensation de TP) supportées par certaines communes entre 1998 et 2001 (réforme de la TP).
Pour les communes éligibles à la DSU ou la DSR (fractions bourg-centre ou péréquation)
³ Indice = 30% potentiel financier + 30% nbr de logements sociaux et % de prestations logement + 25% revenu moyen par habitant
⁴ Fraction réservée notamment aux chefs-lieux d'arrondissement de 10 à 20 000 habitants: 50 % de garantie l'année de la perte
⁵ Avoir potentiel fiscal = 85 % du ratio et effort fiscal = 85 % du ratio

Albertville est éligible aux dotations de péréquation :

- en sa qualité de bourg-centre de moins de 20 000 habitants avec la dotation de solidarité rurale – DSR¹⁵, qu'elle a touché en 2020 après plusieurs années d'inéligibilité,
- du fait d'un indice défavorable de richesse (qui s'améliore) avec :
 - la dotation de solidarité urbaine – DSU (la commune est passée du 372^{ème} rang des communes éligibles en 2013 à la 391^{ème} place en 2020, signe de l'amélioration de sa situation financière relative),
 - la dotation nationale de péréquation - DNP.

Bien que sa DGF évolue favorablement depuis 2018, Albertville constate une **réduction cumulée¹⁶ de recettes de 9,024 M€ entre 2013 et 2020**, et une **perte moyenne de 1,128 M€ par an**, qui correspond en 2020 à :

- 4,6 % de ses recettes réelles de fonctionnement,
- un montant supérieur à ses produits des services et du domaine, qui n'atteignent que 935 804 € (*chapitre 70*),
- 15 % du produit de ses contributions directes locales (taxes d'habitation et foncières).

La ponction opérée par l'État représente donc un effort considérable pour la collectivité, qui a dû fortement maîtriser ses dépenses de fonctionnement pour sauvegarder sa capacité d'épargne, alors que dans l'intervalle elle intégrait la « politique de la ville », du fait du faible niveau de revenu des habitants du « quartier prioritaire » ciblé par cette politique nationale.

* * *

Les autres dotations et allocations compensatrices de fiscalité de l'État (*comptes 7483 et 73221*) représentent 675 990 € en 2020 et ont globalement peu varié en volume sur la période :

15 La commune l'a perçue en tant que bourg-centre de moins de 20 000 habitants jusqu'en 2014. En 2015, elle a bénéficié que du mécanisme de garantie, puisqu'elle dépassait le seuil démographique. Elle n'y est plus éligible entre 2016 et 2019.

16 Cumul = somme des écarts annuels de DGF avec son montant initial de 2013.

| Les dotations de l'Etat | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| DGF – dotation forfaitaire | 3 679 445 | 3 451 435 | 2 965 709 | 2 393 465 | 2 079 716 | 2 027 787 | 1 980 610 | 1 904 954 |
| DGF – péréquation nationale : | 904 152 | 905 903 | 828 526 | 724 503 | 799 358 | 856 600 | 896 361 | 1 243 098 |
| DSR | 188 418 | 199 841 | 99 921 | 0 | 0 | 0 | 0 | 321 260 |
| DSU | 574 347 | 581 814 | 587 050 | 592 921 | 676 956 | 724 635 | 763 992 | 802 706 |
| DNP | 141 387 | 124 248 | 141 555 | 131 582 | 122 402 | 131 965 | 132 369 | 119 132 |
| Compensation TP : | 136 752 | 119 117 | 96 993 | 90 449 | 65 287 | 53 917 | 39 295 | 39 295 |
| DCRTP | 18 580 | 18 580 | 18 580 | 18 580 | 18 580 | 18 580 | 3 958 | 3 958 |
| FNGIR (chap.73) | 35 337 | 35 337 | 35 337 | 35 337 | 35 337 | 35 337 | 35 337 | 35 337 |
| Autres allocations compensatrices fiscalité : | 520 585 | 511 005 | 548 273 | 442 219 | 563 222 | 580 244 | 604 739 | 636 695 |
| Compensation TADM fonds de commerce | 1 032 | 1 543 | 2 203 | 1 634 | 1 394 | 114 | 2 162 | 1 493 |
| Compensation des exonérations TH et FB | 519 553 | 509 462 | 546 070 | 440 585 | 561 828 | 580 130 | 602 577 | 635 202 |
| TOTAL | 5 240 934 | 4 987 460 | 4 439 501 | 3 650 636 | 3 507 583 | 3 518 548 | 3 521 005 | 3 824 042 |
| Evolution en % | -1,8% | -4,8% | -11,0% | -17,8% | -3,9% | 0,3% | 0,1% | 8,6% |
| Evolution en Euros | -96 158 | -253 474 | -547 959 | -788 865 | -143 053 | 10 965 | 2 457 | 303 037 |

Les financements de l'action jeunesse, contractuellement réduits et également impactés par la crise sanitaire

La **Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie (CAF)** participe de manière importante au financement des services communaux pour l'enfance et la jeunesse : **462 854 €** en 2020, contre 912 193 € en 2014 (environ 1 M€ entre 2006 et 2013). La diminution de ces financements est donc conséquente sur la période (- 125 K€).

La CAF soutient la commune au travers de divers engagements conventionnels :

- le **contrat enfance jeunesse (CEJ), convention d'objectifs et de gestion pour des actions jeunesse ciblées**, qui lie la branche famille de la CAF, la collectivité, le Conseil départemental de la Savoie, les employeurs et la Mutualité sociale agricole.

Les sommes perçues en 2020 ont été calculées sur la base des dispositions du nouveau contrat CEJ signé pour la période 2019-2022, qui ne retient que les opérations répondant à des critères restrictifs :

- de nombreuses actions sont rendues inéligibles,
- les actions conduites depuis au moins 15 ans subissent une forte baisse de leur financement (baisse supérieure au taux de 3 % de dégressivité antérieurement appliqué - taux qui disparaît)
- le taux de fréquentation doit être supérieur à 60 % de l'objectif initial annoncé par la collectivité pour que les dépenses afférentes à chaque action soient effectivement financées en n+1.

Albertville a encaissé à ce titre **310 703 € en 2020** pour ses activités 2019 et un acompte pour 2020, contre 395 026 € en 2019¹⁷ (*compte 74781*). Le CEJ ne représente plus que 1,3 % des recettes réelles de fonctionnement en 2020.

La CAF a choisi de stabiliser ses financements auprès des communes au titre des opérations 2020, sans tenir compte de la réalité de la fréquentation des actions couvertes par la convention, pour assurer la pérennité des dispositifs. L'**impact de la crise sanitaire** est donc ici **neutralisé**.

- des **conventions de prestations de service ordinaire (PSO)** pour les **services périscolaires et d'accueil de loisirs**, dont les financements, s'élèvent à **163 512 €** en 2020 alors qu'elle était attendue à 264 124 € en début d'année, contre 196 304 € en 2019 (*compte 74782*).

La PSO étant calculée au prorata du nombre de jours de fonctionnement des dispositifs et de la fréquentation réelle, a été naturellement impactée par les mesures de fermeture des

17 Au titre du précédent CEJ, hormis la somme perçue pour la petite enfance, versée directement au CIAS depuis 2020 après le transfert de cette compétence, et hormis la somme à reverser à la Confédération Syndicale des Familles.

services appliquées au printemps 2020. En ne se basant que sur le montant perçu en 2019, l'impact de la **crise sanitaire** est donc d'au moins **32 792 €** pour la PSO d'Albertville,

- **diverses conventions** pour d'autres actions sociales (sorties familles, vacances, formations BAFA...), d'un enjeu financier bien plus retreint (5 552 € au titre des actions 2020).

* * *

Le **Conseil départemental de la Savoie** a également contractualisé avec la commune et lui alloue une **contribution cantonale jeunesse** (CTJ) de **56 000 €** pour ses actions jeunesse, comme en 2019 après l'avoir revalorisé (elle était de 54 990 € auparavant - *compte 74731*).

Comme la CAF, le Département a choisi de soutenir la commune en **maintenant à l'identique sa contribution**, sans tenir compte de l'activité réduite du fait des mesures de gestion de la crise sanitaire (essentiellement les confinements successifs).

2.1.3. Les autres produits

L'exploitation des services publics et du domaine public (*chapitre 70*)

Les **produits des services et du domaine** (*chapitre 70*) s'élèvent à **1,003 M€ en 2020** et ne représentent qu'une très faible quote-part des recettes réelles de fonctionnement de la commune (4,1%).

Ces produits sont en baisse de **- 8,6 %** contre une réduction moyenne nationale pour le bloc communal¹⁸ qui va de - 19,2 % pour les recettes d'occupation du domaine à -33,4 % pour les recettes tarifaires. Le principal facteur explicatif de cet écart favorable pour Albertville est sans doute sa faible sensibilité en raison de la faiblesse structurelle de ces produits. Ils ne représentaient en effet que 1,097 M€ en 2019, soit **56 €/habitant contre une moyenne nationale de notre strate de 96 €**¹⁹. L'écart de revenu était donc alors de **- 790 320 €** au détriment de la commune.

Il est à noter que les collectivités ayant choisi d'instaurer le nouveau forfait de post-stationnement, n'enregistraient de hausse de leur chapitre 70 en 2019 qu'au titre de ce service public, alors qu'Albertville a opté pour un stationnement de voirie gratuit. Ce service lui rapportait préalablement 170 000 € par an (*cf. § 2.1.1*).

La commune réalise chaque année un **effort financier très conséquent, qui bénéficie directement aux usagers de ses services publics, et notamment aux plus défavorisés d'entre eux, grâce à une politique tarifaire tenant compte de leur capacité contributive**. Pour préserver le pouvoir d'achat des habitants mais aussi absorber au moins partiellement les effets de l'inflation sur sa marge de manœuvre financière, la commune retient le principe général d'un taux directeur d'augmentation annuelle de ses tarifs, qui oscille entre 1,50 et 1,60 % depuis 2017. Tous ses tarifs n'y sont toutefois pas soumis.

Les **tarifs des activités périscolaires et des accueils de loisirs** ont par exemple été refondus en 2018, pour suivre notamment les recommandations de la CAF:

- réduire le nombre de tranche de quotients familiaux (QF - de 8 à 6 tranches),
- simplifier et harmoniser les grilles tarifaires pour plus de lisibilité,
- favoriser les tarifs des « travailleurs pauvres » pour une meilleure accessibilité aux dispositifs proposés par la ville.

Les prestations de services correspondant à ces activités périscolaires et des accueils de loisirs s'élèvent à 311 279 € en 2020²⁰ contre les 408 500 € prévus initialement (*comptes 7067 et 70671*). La fréquentation des restaurants scolaires et des accueils de loisirs ayant retrouvé leur niveau de fréquentation habituel après le confinement du printemps 2020, nous pouvons considérer que **l'impact de la crise sanitaire** sur ces recettes perçues auprès des usagers correspond à minima au

18 *Rapport Cazeneuve du 25/02/2021.*

19 *DGCL – Comptes individuels des communes.*

20 *Soit 31 % du chapitre 70 et 79 % des 394 869 € de prestations de services (comptes 706).*

différentiel entre ces deux montants, soit à **- 97 221 €** (perte de 24 % du montant initialement attendu).

La réduction des recettes d'activité perçues auprès des familles, mais aussi auprès de la CAF, pour ces services périscolaires de l'enseignement a été compensée en 2020 pour la commune par le maintien des versements du CEJ et par les économies de fonctionnement générées par l'arrêt de l'activité. Le coût net direct de ses services (hors coût du patrimoine affecté) s'établit en fin d'année à 386 981 €, un chiffre voisin de celui qui était budgété en début d'année à 413 051 € :

| | 2019 réalisé | 2020 réalisé | Impact crise sanitaire | | BP 2020 | Budget 2020 total |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|--------------------------|-------------------------|----------------|----------------------|
| | | | scénario haut /BP2020 | scénario bas /CA2019 | | |
| TOTAL coût net | 318 664 | 386 981 | -26 070 | 20 077 | 413 051 | 534 046 |
| Restauration scolaire | 363 089 | 376 705 | -37 330 | -32 420 | 414 035 | 458 025 |
| . Dépenses fonctionn' | 797 015 | 667 576 | -114 318 | -129 439 | 781 894 | 724 970 |
| . Ch. Personnel | 319 759 | 327 785 | 1 631 | 8 026 | 326 154 | 326 154 |
| . Alimentation | 429 021 | 305 228 | -124 772 | -123 793 | 430 000 | 373 076 |
| . Transport | 43 990 | 24 928 | 4 928 | -19 062 | 20 000 | 20 000 |
| . Autres charges | 4 245 | 9 635 | 3 895 | 5 390 | 5 740 | 5 740 |
| . Recettes fonctionn' | 433 926 | 290 871 | -76 988 | -97 019 | 367 859 | 266 946 |
| . Prest services | 266 309 | 186 980 | -63 020 | -79 329 | 250 000 | 175 000 |
| . CEJ | 112 068 | 66 032 | | | 66 032 | 66 032 |
| . PSO | 55 549 | 37 859 | -13 968 | -17 690 | 51 827 | 25 914 |
| Garderies périscolaires | 73 117 | 100 086 | 15 288 | 24 765 | 84 798 | 121 474 |
| . Dépenses fonctionn' | 230 606 | 236 496 | 1 289 | 5 890 | 235 208 | 235 208 |
| . Ch. Personnel | 225 596 | 231 258 | 1 151 | 5 662 | 230 108 | 230 108 |
| . Autres charges | 5 010 | 5 238 | 138 | 228 | 5 100 | 5 100 |
| . Recettes fonctionn' | 157 489 | 136 410 | -14 000 | -18 875 | 150 410 | 113 734 |
| . Prest services | 55 050 | 41 062 | -10 438 | -13 988 | 51 500 | 24 050 |
| . CEJ | 80 662 | 77 458 | | | 77 458 | 77 458 |
| . PSO | 19 777 | 14 890 | -3 562 | -4 887 | 18 452 | 9 226 |
| . CTS | 2 000 | 3 000 | 0 | 1 000 | 3 000 | 3 000 |
| ALSH Les Pommiers | -117 542 | -89 810 | -4 029 | 27 732 | -85 781 | -45 453 |
| . Dépenses fonctionn' | 125 122 | 91 352 | -32 452 | -33 770 | 123 804 | 134 039 |
| . Ch. Personnel | 27 553 | 28 245 | 141 | 692 | 28 104 | 28 104 |
| . Alimentation | 61 297 | 41 334 | -21 016 | -19 963 | 62 350 | 62 350 |
| . Prestataires externes | 12 861 | 9 567 | -3 433 | -3 294 | 13 000 | 22 000 |
| . Transport | 19 393 | 2 685 | -12 315 | -16 708 | 15 000 | 15 000 |
| . Autres charges | 4 018 | 9 521 | 4 171 | 5 503 | 5 350 | 6 585 |
| . Recettes fonctionn' | 242 664 | 181 162 | -28 424 | -61 502 | 209 586 | 179 492 |
| . Prest services | 107 405 | 87 236 | -19 764 | -20 169 | 107 000 | 89 470 |
| . CEJ | 108 327 | 76 122 | -1 336 | -32 205 | 77 458 | 77 458 |
| . PSO | 26 932 | 17 804 | -7 324 | -9 128 | 25 128 | 12 564 |

Les revenus du patrimoine (chapitres 75-76)

Les **loyers immobiliers** procurent **143 036 €** de revenu à la commune en 2020 (compte 752), soit une très faible quote-part des recettes réelles de fonctionnement (0,6%). Ces revenus étaient de 107 677 € en 2019. Leur augmentation s'explique pour 54 223 € par :

- le nouveau loyer encaissé auprès de la Mission Locale Jeunes pour 37 509 €, suite à son emménagement dans la Maison Mathias rénovée en centre-ville,
- le reversement des loyers perçus par l'EPFL de Savoie auprès des 4 locataires des terrains de La Contamine pour les années 2018 à 2020 (16 714 €). L'EPFL assure un portage foncier de ses terrains pour la commune²¹.

La commune enregistre par ailleurs des **pertes de loyers de - 19 453 € dans le contexte de crise sanitaire** pour deux raisons :

21 Convention financière de portage n°17-376 de 2017.

- la première tenant au **choix volontariste de soutien aux associations** qu'elle héberge dans la Maison des associations et son Annexe, avec un retrait du loyer pour les trois mois de fermeture administrative du printemps 2020 pour celles qui ne reçoivent pas de subvention communale les aidant à s'acquitter de cette dépense (les associations n'avaient pas accès à leurs locaux). Il en résulte une perte de recette de - 2 554 €,
- la deuxième à la **très forte réduction du volume des locations des salles municipales**, qui induit une perte de recettes subie et non choisie de - 16 899 €.

Cette baisse conjoncturelle représente **-18 % des loyers**, soit un niveau comparable au -19,2 % relevé en moyenne nationale pour les recettes d'occupation du domaine²².

Rappelons que depuis 2019 la commune ne perçoit plus de loyer facturé pour les activités relevant de la compétence sociale d'intérêt communautaire et donc transférées au CIAS (environ 31 000 € par an auparavant acquittés par le CCAS). Les locaux doivent en effet être mis gratuitement à disposition de l'intercommunalité en cas de transfert de compétence.

* * *

La commune a perçu **21 069 € de redevances contractuelles** de la part des délégataires de services publics (*compte 757*) :

- 9 885 € au titre de la concession de GRDF,
- 6 305 € pour l'affermage du camping municipal (5 % du chiffre d'affaires)
- 1 279 € pour la concession d'énergie hydro-électrique (chute d'eau des usines).
- 3 600 € de prime fixe pour l'affermage du CIS / Citadelle (titrée sur le budget principal).

* * *

En 2020, la commune a en sus bénéficié du reversement ponctuel d'un **excédent de 40 000 € de la part de son budget annexe des opérations d'aménagement** (*compte 7551*). Rappelons que ce budget a été clôturé au 31 décembre 2020, l'opération d'aménagement de l'ex-piscine, qui justifiait son ouverture, étant achevée. Les résultats définitifs de ce budget annexe seront intégrés au budget principal à l'occasion du budget supplémentaire 2021 (idem pour le budget annexe du CIS).

* * *

La commune a également encaissé 58 € de recettes du fait de sa participation au capital de la Compagnie nationale du Rhône et de la Caisse d'Epargne (*chapitre 76*).

Les cessions patrimoniales (*comptes 775 et 7788*)

La commune a **vendu des biens immobiliers** pour **1 993 001 €** en 2020 :

| | |
|--|-----------|
| Bâtiment de la DUST et terrain d'assise chem. de la Pierre du Roy (construction d'habitats collectifs) | 850 000 € |
| Terrain avenue des Chasseurs Alpins (construction d'un hôtel) | 625 000 € |
| Bâtiment 88 bis rue de la République (pour activité économique) | 448 000 € |
| Appartement du legs de Mme Bernier rue J. Porraz (habitation) | 70 000 € |
| Terrains | 1 € |

Compte-tenu de la neutralisation comptable en section de fonctionnement des recettes inscrites au compte 775 (une fois l'ensemble des opérations comptables de cession réalisé), ces recettes financent en réalité la section d'investissement.

Elles n'ont pas vocation à financer le fonctionnement courant de nos services publics. C'est pourquoi nous calculons certains ratios en les excluant, quand bien même elles participent du résultat comptable de la section de fonctionnement.

²² Rapport Cazeneuve du 25/02/2021.

Ces cessions ont eu pour objectifs de :

- restreindre le périmètre des biens communaux à ceux qui étaient réellement affectés à des services publics, afin de limiter le coût d'entretien du patrimoine (la vente de la DUST a été possible après le déménagement des services municipaux dans le bâtiment construit à proximité du bâtiment du CTM),
- permettre la réalisation d'opérations privées de revalorisation de l'habitat et de l'économie du centre-ville, avec notamment la construction d'un nouvel hôtel en entrée de ville, qui augmente l'offre d'hébergement sur le territoire communal et ses atouts pour un tourisme quatre saisons,
- réduire le recours à l'emprunt.

Ont également été **cédés 40 973 € de matériels** en 2020 (*comptes 775 et 7788*) :

| Patrimoine vendu | Prix de la vente | Affectation de ce produit | Imputation comptable | Montant des dépenses financées |
|---|------------------|---|-------------------------------|--------------------------------|
| Véhicules usagés et équipements annexes (<i>1 poids lourds, 1 saleuse, 1 tracteur, 1 fourgon, 5 petits porteurs, 2 remorques, du matériel des ateliers</i>) | 39 684 € | Remplacement d'un poids lourd en remplacement | investissement - art.2182/020 | 88 800 € |
| Matériel divers (<i>chalets</i>) | 1 289 € | Enceintes pour le service des salles | investissement - art.2188/314 | 3 096 € |

La commune a recours au service d'une plate-forme de vente aux enchères en ligne des biens d'occasion du secteur public et des grandes entreprises, Agorastore (nous lui avons versé à ce titre une commission de 2 931 € en 2020 / *compte 6228 - chap.011*, soit 7 % du produits de nos ventes).

Les autres produits exceptionnels (*autres comptes du chapitre 77*)

Parmi les 38 970 € d'autres recettes de fonctionnement encaissées en 2020 par la commune (*chap.77*), on peut relever **8 743 € de remboursement de sinistres** par nos assureurs (pm nos primes d'assurances hors personnel s'élevaient à 174 740 €).

2.2. Des dépenses courantes en forte baisse en 2020 : maîtrise de gestion et effets induits de la crise sanitaire

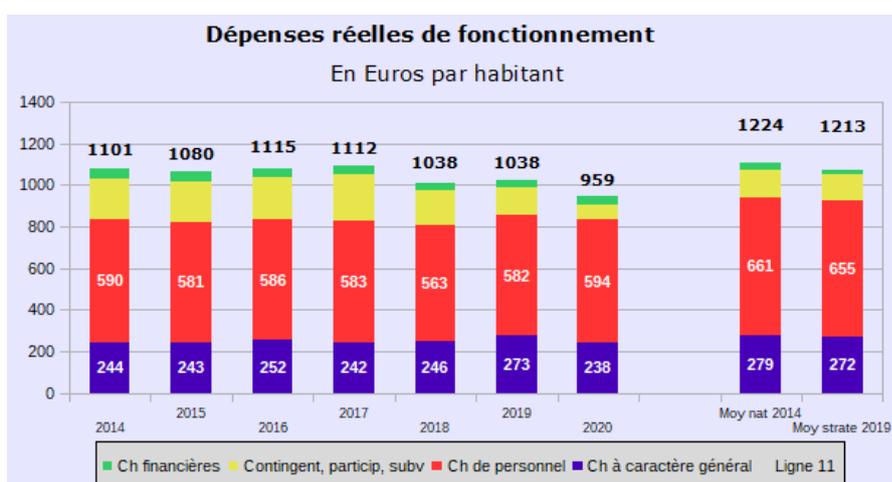
Alors qu'une hausse modérée des dépenses de gestion du secteur public local était enregistrée au niveau national depuis 2008, Albertville se distinguait avec une **réduction de - 1,4 % en moyenne annuelle sur la période 2014-2018**. En 2019, elle stabilise ses dépenses de fonctionnement (+0,2 %).

Ses dépenses réelles de fonctionnement 2019 étaient **inférieures à celles de sa strate démographique**, notamment du fait de **moindres dépenses de personnel**, comme sur toute la période 2014-2019. L'écart relatif de dépense représentait alors pour la commune une économie annuelle de 3,202 M€, soit 16 % de ses DRF. Cet écart s'était creusé en faveur de la commune, tant en valeur absolue qu'en part relative, puisqu'il n'était que de -2,414 M€ en 2014 (11 % de ses DRF) :

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Evol 2019 | Evol moy 14-20 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|----------------|
| Les dépenses de fonctionnement – K€ | | | | | | | | | |
| Ch à caractère général | 4 799 | 4 890 | 5 015 | 4 787 | 4 859 | 5 394 | 4 635 | -14,1% | -0,8% |
| Ch de personnel | 11 600 | 11 682 | 11 651 | 11 510 | 11 106 | 11 500 | 11 557 | 0,5% | -0,1% |
| Contingent, particip, subv | 3 833 | 3 907 | 4 023 | 4 519 | 3 256 | 2 667 | 1 448 | -45,7% | -15,0% |
| Sous-total ch de gestion courante | 20 231 | 20 479 | 20 698 | 20 815 | 19 221 | 19 562 | 17 640 | -8,8% | -2,3% |
| | -0,9% | 1,2% | 1,1% | 0,6% | -7,7% | 1,8% | -9,8% | | |
| Ch financières | 957 | 899 | 850 | 777 | 706 | 715 | 718 | 0,5% | -4,7% |
| Ch exceptionnelles* | 465 | 347 | 655 | 369 | 536 | 231 | 294 | 27,2% | -7,4% |
| DRF – hors annulation rattachement vente S | 21 653 | 21 724 | 22 204 | 21 961 | 20 463 | 20 508 | 18 652 | -9,0% | -1,1% |
| | -0,9% | 0,3% | 2,2% | -1,1% | -6,8% | 0,2% | -9,0% | | |
| Annulation rattaché vente SAMSE en 2015 | | 1 900 | | | | | | | |
| DRF – dépenses réelles de fonctionnement | 21 653 | 23 624 | 22 204 | 21 961 | 20 463 | 20 508 | 18 652 | -9,0% | -2,5% |
| | -0,9% | 9,1% | -6,0% | -1,1% | -6,8% | 0,2% | -9,0% | | |

La commune enregistrait en 2016 une baisse de -6,0 %, qu'il convient toutefois de corriger puisqu'elle tient compte de l'annulation du rattachement du produit de la cession du local Cebal à l'exercice 2014 pour 1,9 M€ (chap.67 de dépenses exceptionnelles). Après cet aménagement, nos dépenses réelles 2016 diminuent encore de - 1,0 %, ce qui reste très favorable au regard de l'évolution nationale (+1,8%).

En 2020, les communes réduisent leurs DRF de -0,8 % sur celles de 2019²³. **Albertville** affiche une **réduction bien plus importante de -9 %** et continue donc de creuser l'écart avec les ratios nationaux. Ses DRF atteignent alors **18,652 M€**.



Le rapport Cazeneuve indique que les « **dépenses d'intervention supplémentaires liées au covid-19 ont été contrebalancées par la baisse des charges et achats externes (-3,3%) liées à l'arrêt d'un certain nombre d'activités** ». Il en va ainsi pour Albertville comme nous le verrons en détail. Le rapport précise que cette « **tendance rassurante est aussi le fruit d'efforts de gestion importants des collectivités** ».

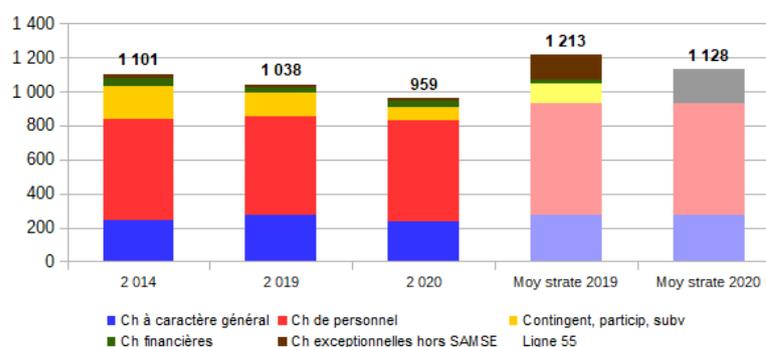
La structure des dépenses d'Albertville diffère de celle de sa strate démographique :

les charges de personnel sont bien plus réduites (écart de - 1,4 M€ sur le ratio en 2019).

A l'inverse, **les contingents et subventions versés sont plus importants** (+ 256 K€ en 2019 – poste subissant la plus forte

Structure des dépenses de fonctionnement

En Euros par habitant



baisse en 2020 sur Albertville),

ainsi que les charges financières (+240 K€ en 2019 - même si elles ont été fortement réduites depuis 2014).

Quant aux charges exceptionnelles, elles sont très réduites pour Albertville (elles correspondent notamment aux subventions versées aux budgets annexes).

2.2.1. Un effort marqué de maîtrise des frais de personnel conjugué aux impacts des mesures de gestion de la crise sanitaire (chapitre 012)

Ces charges s'établissent en 2020 à **11,557 M€**, contre 11,500 M€ en 2019, soit une évolution de +0,5 %. **La situation très atypique d'Albertville** en termes de charges de personnel s'observe une nouvelle fois :

- **les charges de personnel d'Albertville sont très réduites au regard des ratios de strate démographique,**
- **elles s'affichent en baisse sur une période longue 2014-2020**, alors qu'elles progressent à l'échelle nationale,
- à contrario, et **du fait d'une maîtrise des autres dépenses de fonctionnement**, les charges de personnel **représentent pour la commune un pourcentage des dépenses de fonctionnement plus important qu'au niveau national.**

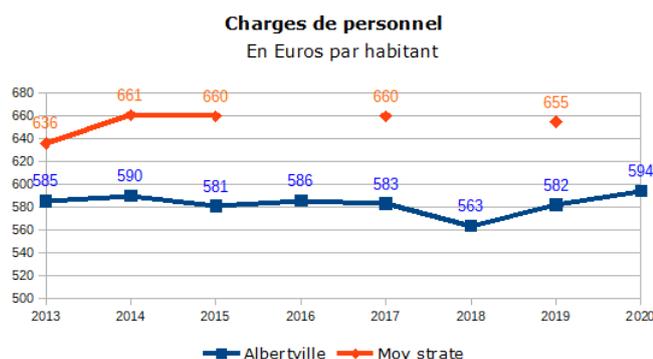
Evolution du chapitre 012 – charges de personnel

| En K€ | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Evol 2019 |
|-------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
| - 641 rémunérations | 7 613 | 7 654 | 7 829 | 7 787 | 7 621 | 7 966 | 7 982 | 0,2% |
| - 645 charges sociales | 3 078 | 3 123 | 3 232 | 3 208 | 2 946 | 3 113 | 3 123 | 0,3% |
| - 6455 cotisations assurances | 311 | 346 | 347 | 260 | 248 | 252 | 266 | 5,6% |
| - 6336 cotisations CDG CNFPT | 150 | 146 | 144 | 143 | 140 | 86 | 86 | 0,0% |
| - divers | 171 | 129 | 109 | 112 | 151 | 84 | 100 | 19,6% |
| Ville | 11 323 | 11 398 | 11 661 | 11 510 | 11 106 | 11 591 | 11 557 | 0,5% |

La faiblesse relative de ce poste de dépense est d'autant plus remarquable qu'Albertville joue le rôle d'une ville-centre dans un environnement de montagne. La majeure partie des communes de 20 000 habitants appartiennent à la sphère d'influence d'une métropole et ne doivent donc pas offrir la même palette de services publics, et par conséquent n'ont pas à supporter le même niveau de charges de centralité.

Ce poste correspond à une dépense de 582 €/hab. pour la commune en 2019, le ratio de la strate étant alors de 655 €.

En 2020, ce poste représente pour Albertville 594 €/hab., un montant toujours largement inférieur au ratio moyen.



Les charges de personnel représentent **62,0 % des dépenses réelles de fonctionnement** (DRF) de la commune en 2020, contre 56,1 % en 2019 et 53,6 % en 2014. Le ratio moyen est de 54 % en 2019 contre 52,8 % en début de période.

La particularité de la situation relative d'Albertville s'explique par son effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, plus conséquent que celui produit en moyenne par les collectivités de sa strate démographique, qui conduit mécaniquement à augmenter la part relative des frais de personnel.

Ce constat est encore accentué en 2020, **l'essentiel de l'effort de gestion de la crise sanitaire se traduisant pour la commune par la mobilisation de ses ressources humaines**, alors que ses autres dépenses d'activités sont réduites (fermetures de services pendant le confinement, déprogrammation d'événements,...).

Comme sus-évoqué, les dépenses de personnel sont pour Albertville en réduction annuelle moyenne de **- 0,1 % sur la période 2014-2020**. Cette évolution se distingue du mouvement national de hausse, même si elle est modérée (+ 1 %). L'évolution est de + 0,5 % en 2020 pour Albertville, ce qui reste très faible (idem au niveau national²⁴).

| Evolution charges de personnel | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Evol moy 14-20 |
|--------------------------------|------|------|-------|-------|-------|------|------|----------------|
| Commune d'Albertville | 0,5% | 0,7% | -0,2% | -1,3% | -3,5% | 3,6% | 0,5% | -0,1% |
| Ensemble des communes | 4,0% | 1,4% | 0,0% | 1,9% | 1,0% | 1,0% | 1,0% | 1,0% |

Sources : DGCL et Banque Postale – Finances locales – notes de conjoncture
Rapport Cazeneuve – 25/02/2021



* * *

Les dépenses de personnel 2020 présentent un **profil également atypique du fait de la crise sanitaire**, avec notamment :

- le **maintien intégral des rémunérations des agents titulaires**, quelque soit leur quotité de travail effectif pendant le confinement (régime des autorisations spéciales d'absence pour ceux qui étaient mis dans l'incapacité d'exercer leurs missions, y compris à distance), en sachant qu'ils ont été autant que de besoin réaffectés aux tâches de gestion de la crise sanitaire (distribution des masques, adaptation des locaux, renforcement de l'entretien, information de la population, soutien aux campagnes de dépistage et de vaccination, gestion des centres d'hébergement sanitaire et d'accueil des enfants des professionnels de santé,...),
- couplé à la **continuité des contrats et au maintien des rémunérations des agents non titulaires** qui étaient en poste au début du confinement du printemps. Le moindre recours à des nouveaux contractuels pour des activités impactées par les mesures de confinement (essentiellement pour le programme événementiel),
- la **réduction drastique des heures supplémentaires** induites habituellement par les nombreux événements annulés : 69 530 € payés en 2020 contre 117 000 € en 2019 pour la part liée aux événements, soit une économie de **- 47 470 € (40%)**,
- la **non reconduction** du dispositif des **emplois d'été** ouvert aux jeunes de 16 ans, soit une économie de **- 68 497 €**,
- à contrario l'exercice de **missions nouvelles et l'accroissement de certaines tâches** dans les **écoles** (distribution des masques, adaptation des locaux aux nouvelles normes sanitaires, renforcement de l'entretien,...), dont le coût peut être estimé à **+ 9 805 €**,
- l'octroi d'une **prime** aux agents ayant assuré leurs missions en situation de **risque sanitaire** pendant le confinement du printemps (1 000 € maximum par agent avec un prorata au temps d'exposition au risque), pour un coût total de **+ 30 562 €**,
- le coût ponctuellement plus élevé de remplacement d'agents absents pour congés maladie, compensé partiellement par les indemnités journalières (227 956 € perçus à ce titre en 2020,

24 DGCL – Les finances des collectivités locales 2017-2020.

contre 148 864 € en 2019 – *chapitre 013 – compte 6459*), mais également par la possible réaffectation d'autres agents, et au final un impact peu mesurable pour la commune,

Pour rappel, la commune a souscrit en 2017 aux nouveaux contrats d'assurance groupés à l'échelle intercommunale et retenu l'option d'une auto-couverture de congé pour maladie ordinaire (la covid-19 est considérée comme telle),

- le report de nombreuses sessions de **formation**, avec un coût réduit de – **14 325 €** (*chapitre 011 – compte 6184*),
- le maintien des contributions au centre national de formation (CNFPT – chapitre 012 – *compte 6336*),
- l'accroissement des difficultés de recrutement pendant les phases de confinement, du fait du manque de lisibilité organisationnel, mais sans impact majeur pour la commune,
- des choix de départs à la retraite qui ont pu être anticipés par les agents, inquiets des conditions sanitaires, mais là encore sans impact majeur pour la commune.

Les charges de personnel (*chapitre 012*) ont ainsi été impactées globalement à la baisse pour un montant total de – **75 600 € du fait de la crise sanitaire**.

Les mesures communales en faveur :

- **de l'emploi** (maintien des contrats et des quotités de travail, réaffectation des missions, positionnement en ASA, poursuite des recrutements et du plan de formation),
- **et du pouvoir d'achat** (maintien des rémunérations des non titulaires, paiement d'heures supplémentaires, prime de risque)

ont été indirectement financées par l'Etat au travers du maintien de ses dotations de fonctionnement (*cf. supra § 2.1.2.*).

* * *

Parmi les autres contraintes supportées par la commune en matière de personnel en 2020, nous pouvons relever :

• **des contraintes externes haussières :**

- la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2020 de +1,2 % (+ 1,24% au 1^{er} janvier 2018 et +1,5 % en 2019),
- une nouvelle phase de mise en œuvre du **Protocole Parcours Carrière et Rémunération** (PPCR), avec une revalorisation indiciaire pour certains agents au 1^{er} janvier 2020,
- pour mémoire, après les deux revalorisations successives de 2016 et 2017 pour 1,2 %, le point d'indice de la fonction publique est de nouveau gelé depuis,



• **des évolutions internes:**

- l'impact lié au glissement vieillesse²⁵ technicité²⁶ (**GVT**) est d'environ +0,90 % par an, soit environ **+ 100 000 € à effectif constant**,
- 23 agents ont quitté la collectivité (dont 10 départs à la retraite) et 26 l'ont rejointe (dont 3 apprentis). Certains de nos recrutements intervenant dans un cadre contractuel ou réglementaire (adulte-relais, apprentissage), la commune bénéficie de subventions dédiées (*chapitre 74*).

* * *

Certaines charges de personnel font l'objet d'une **compensation financière par des tiers** (indemnités journalières, compensation des décharges syndicales, refacturations internes aux budgets annexes, ou externes – notamment à l'agglomération pour 107 856 € (*compte 70846*) -, subventions de

25 Composante vieillesse = avancement quasi automatique d'un agent sur sa grille indiciaire.

26 Composante technicité = avancement de grade d'un agent laissé à la discrétion de son employeur.

certaines postes).

Le coût net des charges de personnel apparaît dès lors totalement stables entre 2019 et 2020, à 11,047 M€, alors même que les charges brutes augmentent de 0,5 % comme sus-évoqué :

| En K€ | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | BP 2020 | CA 2020p | Evol moy 16-20 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| - Revalorisation du point d'indice | | | | | | | |
| - Revalorisation du SMIC (5 agents) | | | | | | | |
| - Régime indemnitaire | | | | | | | |
| - Effet GVT | | | | | | | |
| - Protocole PPCR | | | | | | | |
| Rémunérations et charges | 11 061 | 10 995 | 10 567 | 11 012 | 11 234 | 11 175 | 0,3% |
| Primes d'assurance | 347 | 260 | 248 | 252 | 256 | 266 | -6,4% |
| Cotisations CNFPT CDG | 144 | 143 | 140 | 86 | 90 | 86 | -12,1% |
| Divers | 109 | 112 | 151 | 150 | 150 | 30 | -27,6% |
| Chap.012 Charges de personnel | 11 661 | 11 510 | 11 106 | 11 501 | 11 730 | 11 557 | -0,2% |
| | -0,2% | -1,3% | -3,5% | 3,6% | 0,0% | 0,5% | |
| Chap.013 Atténuation de charges* | 298 | 217 | 126 | 180 | 160 | 263 | -3,1% |
| Chap 70 Refactorisations aux tiers** | 298 | 320 | 317 | 211 | 159 | 210 | -8,4% |
| Chap 74 Subventions*** | 81 | 98 | 80 | 63 | 54 | 37 | -17,8% |
| Charges nettes de personnel pour le budget principal | 10 984 | 10 875 | 10 583 | 11 047 | 11 357 | 11 047 | 0,1% |
| | 2,9% | -1,0% | -2,7% | 4,4% | -0,8% | 0,0% | |

nd : non déterminé

* indemnités journalières, décharges syndicales, remboursements d'assurance,...

** budgets annexes, EPCI, autres tiers

*** Pour emplois d'avenir et contrat unique d'insertion, adultes-relais, médiateurs, FIPHFP

2.2.2. Des frais généraux en très forte réduction avec l'arrêt de certaines activités et l'annulation des animations (chapitre 011)

Ces frais généraux, qui regroupent nos achats de fournitures et prestations de services, s'élevaient à environ 4,8 M€ par an entre 2014 et 2018 (l'année 2019 était marquée par une hausse ponctuelle en raison de l'accueil de grands événements avec 5,4 M€). Ils ne représentent que **4,635 M€ en 2020**.

Le poste le plus important demeure celui des fluides, avec 1,341 M€ de dépense (29 % du chapitre), en sachant qu'une part importante de ce montant provient des dépenses rattachées en fin d'année par prudence dans l'attente des dernières facturations (qui ont été affectées par le confinement de fin d'année). Ce poste n'a pas été impacté de manière significative par la crise sanitaire, en raison de l'importance relative et de la rigidité des dépenses d'électricité et de chauffage (la période de chauffe hivernale était bien avancée lors du 1^{er} confinement).

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Chapitre 011 | 4 798 911 € | 4 888 970 € | 5 014 546 € | 4 787 158 € | 4 858 852 € | 5 394 074 € | 4 634 888 € |
| | -7,9% | 1,9% | 2,6% | -4,5% | 1,5% | 11% | -14% |
| Dont eau et énergies | 1 324 671 € | 1 347 740 € | 1 027 096 € | 1 321 854 € | 1 329 241 € | 1 307 234 € | 1 341 313 € |
| Evolution en % | -13% | 2% | -24% | 29% | 0,6% | -1,7% | 2,6% |
| % du chapitre 011 | 28% | 28% | 20% | 28% | 27% | 24% | 29% |

* * *

La baisse de **- 14,1 %** des dépenses du chapitre 011 découle en 2020 pour Albertville :

- **des dépenses nouvelles engagées pour préserver la santé publique pour + 66 900 €** (achat et distribution de masques pour la population 13 600 €, participation à la campagne régionale de dépistage en fin d'année 7 400 €, achat de produits désinfectants et petits matériels de protection pour la population, ses usagers et ses agents 45 900 €,...)

- **de l'annulation ou de la moindre envergure des manifestations**, avec une **économie** sur les crédits dédiés de – **151 724 €**
- de la réduction du coût des **formations** du personnel pour – **14 325 €** (cf. supra § 2.2.1)
- pour le solde (globalement à la baisse de – **470 358 €** sur le budget prévu initialement) de **l'adaptation du fonctionnement des services publics**, avec un arrêt des activités d'accueil du public au printemps 2020 puis une réouverture dans le respect des contraintes sanitaires

La baisse des dépenses de ce chapitre 011 s'observe à l'échelle de l'ensemble des communes (- 6,4%²⁷), mais à des niveaux qui dépendent étroitement de l'importance de l'impact territorial de la crise sanitaire et partant des dépenses engagées par les communes pour y faire face.

Les **achats de fournitures de première protection** face à la pandémie correspondent pour Albertville, comme en moyenne pour les communes, à **environ un tiers des dépenses supplémentaires engendrées par la crise sanitaire**²⁸.

2.2.3. Soutien à l'action sociale et à la vie associative (chapitre 65)

Du fait du **transfert de la compétence sociale d'intérêt communautaire à l'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2019**, qui concerne l'offre de services à destination des jeunes enfants et des personnes âgées et handicapées, le besoin de financement de notre centre communal d'action sociale (**CCAS**) est fortement réduit depuis.

La subvention communale au CCAS était de 490 000 € en 2018 (compte 657362). En 2019-2020, le CCAS **parvient à se financer sans subvention communale** en puisant dans son important excédent historique²⁹ (216 967 € en fonctionnement).

Rappelons que :

- ce sont en premier lieu l'État et le département de la Savoie qui prennent en charge les secours directs aux familles avec enfants à charge et les dispositifs de soutien aux jeunes,
- le CCAS intervient principalement en soutien des personnes isolées ou des couples sans enfants, dont **la demande d'accompagnement social n'a pas évolué de manière significative en 2020**. Son budget des aides directes en nature aux habitants était de 20 000 € en 2020 et n'a pas été entièrement consommé.

* * *

Les subventions de fonctionnement aux associations avaient été maintenues à 745 000 € lors du vote du budget primitif 2020, après analyse des premières demandes de financement (compte 6574). Le réalisé s'établit à **701 896 €**, soit en retrait de - 43 104 € :

| Subventions aux associations | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Crédits ouverts au budget | 931 000 | 961 000 | 945 000 | 740 000 | 740 000 | 740 000 | 745 000 |
| | au BP |
| Crédits consommés | 951 463 | 863 221 | 943 740 | 780 641 | 759 843 | 739 521 | 701 896 |
| Dont Maison du tourisme | 175 189 | 176 000 | 176 000 | | | | |
| Dont CAPS | | | 15 000 | | | | |
| Dont subv exceptionnelles non reconduites | | | 15 000 | | | | |
| Dont autres associations | | | 737 740 | | | | |

Du fait de la **crise sanitaire** :

- pour **contribuer à la pérennité des associations** albertvilloises, la commune a :
 - **maintenu l'ensemble des subventions globales de fonctionnement** allouées en

27 DGCL - Les finances des collectivités locales 2017-2020

28 Cf. rapport Cazeneuve n°1 du 29/07/2020.

29 Pour sécuriser ses ressources, le CCAS avait constitué des provisions pour risques dont l'objet ne s'est jamais réalisé et n'a plus de pertinence. Il avait appelé des subventions communales pour couvrir ces provisions.

début d'année, quelque soit la réalité de l'activité des associations,

- **alloué 19 350 € de subventions de fonctionnement exceptionnelles** pour des opérations ou associations particulièrement affectées par ce contexte (Sun Trip finalement organisé entre Lyon et Albertville, OAST, Acamtare pour son nouveau projet « *Les chuchoteurs de rue* » - 2 850 € en DM1...),
- alloué **4 550 € de subventions d'équipement** pour des associations ayant de nouveaux projets (*chapitre 204 – cf. infra § 3.1.2*):
 - Les membres du P'tit Bureau ont été accompagnés pour l'organisation de leur service ponctuel de commercialisation et livraison de produits en circuit court pendant le confinement – Le P'tit Camion - (appui logistique, relais d'information). En complément, une subvention d'investissement de 3 000 € leur a été allouée pour l'achat d'un fourgon de transport d'occasion.
 - L'association ANO a bénéficié d'une subvention d'équipement de 1 550 € pour soutenir son projet de cartographie numérique (course d'orientation),
 - Sans oublier l'association Chat libre, qui a reçu une subvention d'équipement de 15 000 € pour l'achat de cages afin d'équiper la chatterie aménagée par la commune ; subvention prélevée sur le legs affecté de Mme Bernier.
- pour **gérer au mieux les fonds publics** et de **dégager des ressources pour d'autres actions**, des subventions communales initialement affectées à des **événements annulés** par les associations organisatrices ont été **partiellement retirées** pour un montant total de **- 63 515 €**.

La faisabilité³⁰ de ce retrait a été examiné **en lien étroit avec les associations concernées**, pour vérifier que :

- les frais déjà engagés pour lesdits événements étaient à minima couverts par la subvention résiduelle et que l'organisation de ces événements en 2021 n'était pas compromise par ce retrait (dans le cas contraire, le report de la subvention a été autorisé),
- les associations étaient en mesure de poursuivre leur activité sans cette ressource financière pour leur fonctionnement global (pérennité de l'emploi de leurs salariés, trésorerie suffisante,...),
- elles n'avaient pas de nouveaux projets pouvant être financés par la subvention devenue sans objet, ou de besoins nouveaux pour s'adapter à la crise sanitaire dans l'exercice de leur activité.

Cette analyse conjointe a notamment été réalisée avec Le Grand Bivouac, Jazz'Albertville et le Comité des Fêtes, pour lesquels un crédit de 222 000 € était prévu en début d'année. Seul le Comité des fêtes s'est vu retirer une partie de sa subvention, parmi ces trois acteurs majeurs du programme événementiel de la commune (-46 000 € sur les 72 000 € de départ).

Au-delà des subventions allouées, la commune a marqué son **profond attachement à la sauvegarde du dynamisme de l'initiative associative sur son territoire, en proposant un accompagnement renforcé** :

- analyse diligente des demandes de subventions exceptionnelles et versement rapide,
- partenariats avec les services municipaux et relais d'information de leur actualité auprès de la population et de la presse, pour soutenir au maximum leur activité (interventions pour les écoles, le périscolaire et les accueils de loisirs,...),
- remise sus-évoquée des loyers de celles qui sont hébergées à la Maison des associations pour les mois de fermeture administrative de ce service (*cf. supra § 2.1.3*) pour 2 554 €, lorsqu'elles ne recevaient pas de subvention de fonctionnement de la commune,

30 Comme l'autorisait de manière exceptionnelle la circulaire n°6166/SG du Premier ministre du 6 mai 2020.

- accompagnement individualisé par les élus délégués et le service de la vie associative, avec notamment un relais d'information quant aux sources de financement complémentaires qu'elles pouvaient obtenir en raison de la crise (financement des rémunérations de leurs employés, subventions exceptionnelles,...).

2.2.4. Les flux entre budget principal et budgets annexes *(chapitres 65 et 67)*

Du fait de leur caractère industriel ou commercial, ou de leur assujettissement à la TVA, certains de nos services publics font l'objet d'une individualisation dans un budget annexe. Le budget principal contribue lorsque cela est nécessaire à leur équilibre financier.

Réseau de chaleur

Mise en service du réseau et de sa chaufferie bois énergie fin 2019

Poursuite des opérations de raccordement en 2020-2021

Service délégué par voie d'affermage depuis le 19 novembre 2018 pour 10 ans (2018-2028)

Fonctionnement :

Subvention communale = 140 000 € pour couvrir ses frais de fonctionnement pendant la phase transitoire de mise en route et de complétude de son programme de raccordement. En 2020, le service ne bénéficie pas encore de la plénitude de ses ressources.

Cuisine centrale

Activité impactée fortement par les mesures de gestion de la crise sanitaire au printemps 2020

Hausse des approvisionnements en circuits courts et biologiques

Service géré en régie

Fonctionnement :

Pas de subvention communale (pas de subvention versée depuis 2017)

Parking souterrain de l'Hôtel de ville

Activité impactée fortement par la crise sanitaire depuis le printemps 2020

Gratuité offerte aux abonnés entre mars et mai 2020 pour tenir compte du confinement

Gestion en gérance depuis le 1^{er} février 2017 pour 4 ans (2017-2021)

Fonctionnement :

Subvention communale = 55 000 € car le service ne peut pas s'équilibrer seul avec les contraintes tarifaires et de fonctionnement imposées par la commune, conjuguées à la baisse de l'activité commerciale en 2020. La subvention communale était de 23 944 € en 2019.

Centre international de séjour

Un outil touristique dont la gestion est déléguée par voie d'affermage depuis le 15 mars 2016 et pour 9 ans (2016-2025)

Fonctionnement :

Subvention communale = 63 000 € pour couvrir les charges du propriétaire, comme en 2019.

Le budget annexe est clos au 31/12/2020, les travaux d'aménagement et de mise aux normes à la charge de la commune étant payés en totalité.

Locaux professionnels loués

Poursuite de l'aménagement du nouvel espace santé (nouvel étage)

Poursuite de l'aménagement des locaux mis à disposition du Campus des métiers de la montagne et croissance de son activité malgré la crise sanitaire

Ce budget annexe regroupe également les opérations de gestion des Centre des finances publiques, Centre de Ski et de Snowboard et divers locaux loués à des professionnels.

Fonctionnement :

Pas de subvention communale pour la première fois depuis 2017. Subvention de 157 800 € en 2019.

Investissement :

Avance communale = 90 000 € pour les travaux d'aménagement de l'espace santé – 2^{ème} tranche
= 39 500 € pour des travaux d'aménagement et l'équipement du Campus

Cette avance est remboursable.

Opérations d'aménagement

La totalité des lots de l'entrée Sud des Chasseurs Alpains est vendue depuis 2017 et des travaux de VRD ont été réalisés par la ville à leurs abords.

Fonctionnement :

Pas de subvention communale.

Le budget annexe est clos au 31/12/2020 du fait de la réalisation complète de l'opération d'aménagement concernée et de l'absence de nouvelles opérations d'aménagement à gérer en comptabilité de stock.

2.2.5. Des frais financiers en baisse (chapitre 66)

Les frais financiers s'élèvent à **718 394 €** en 2020 (soit 37 €/hab. contre 24 € pour le ratio national 2019), contre 714 977 € en 2019 et 956 519 € en 2014.

Les intérêts de ses emprunts sont largement prédominants puisque la gestion de la trésorerie n'a généré que 1 048 € de frais de gestion.

Ces frais financiers représentent 3,85 % de nos dépenses réelles de fonctionnement en 2020, contre 4,42 % en 2014. Le ratio national de la strate s'établit à 1,98 % en 2019.

La collectivité a donc **dégagé sur la période une importante marge de manœuvre budgétaire** (1,074 M€ en cumul entre 2014 et 2020, comparativement au montant 2014) grâce à la gestion de sa dette (cf. *infra* § 3.3), **mais son poids budgétaire demeure largement plus élevé** que ce qui est observé en moyenne dans sa strate démographique.

2.2.6. Contribution au FPIC (chapitre 014)

Grâce à la transformation de notre groupement en une communauté d'agglomération en 2017, aux territoire et compétences élargis, la contribution d'Albertville³¹ au Fonds de péréquation intercommunal et communal a été réduite fortement en 2017-2018, passant de 433 369 € à 199 053 €. Sa contribution augmente annuellement depuis, pour atteindre **244 621 € en 2020**.

Entre 2017 et 2020, la commune aura contribué à hauteur de 965 916 € au FPIC. Si sa contribution avait été maintenue à son niveau 2016, elle aurait enregistré un surcroît de dépense de 767 560 €. Malgré les dernières hausses de sa contribution, le bilan de la réforme de sa carte intercommunale demeure donc largement bénéfique pour Albertville à fin 2020 en la matière :

31 *Le FPIC est prélevé sur les groupements intercommunaux dont le potentiel financier est supérieur à 90 % de la moyenne nationale. La contribution est répartie entre l'agglomération et ses communes membres en fonction de leur population et potentiel financier.*

| FPIC | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | TOTAL 2017-2020 |
|------------------------------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------------------|
| Enveloppe nationale – Md € | 150 | 360 | 570 | 870 | 1,000 | 1,000 | 1,000 | 1,000 | 1,000 | 4,000 |
| Contribution Albertville – € | 56 714 | 126 701 | 210 996 | 284 664 | 433 369 | 295 969 | 199 053 | 226 273 | 244 621 | 965 916 |
| Evolution annuelle | | 123,4% | 66,5% | 34,9% | 52,2% | -31,7% | -32,7% | 13,7% | 8,1% | |

* * *

L'État a organisé la **contribution des communes au « redressement » des finances publiques**, en utilisant principalement deux outils³²: d'une part en réduisant puis gelant la DGF (*dotation globale de fonctionnement* – cf. supra 2.1.2), d'autre part en instaurant le FPIC.

Bien que retenue par la politique de la ville en raison d'un quartier prioritaire d'intérêt régional, **Albertville** a participé de manière significative à ce dispositif **entre 2014 et 2020**, pour un montant **cumulé de 3,316 M€**.

Il est notable de constater qu'**en 2020, le dispositif lui bénéficie pour la première fois**, même si ce n'est que pour 26 460 €, grâce à la dotation de solidarité rurale (cf. supra 2.1.2). Albertville devrait toutefois retrouver son statut de contributeur global dès 2021.

| Contribution Albertville – € | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | CUMUL | 2021p |
|------------------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|----------------|
| Contribution au FPIC | 210 996 | 284 664 | 433 369 | 295 969 | 199 053 | 226 273 | 244 621 | 1 894 945 | 244 621 |
| Baisse de la DGF | 223 259 | 566 103 | 676 267 | 238 894 | -5 313 | -7 416 | -271 061 | 1 420 713 | 35 122 |
| TOTAL | 434 255 | 850 767 | 1 109 636 | 534 863 | 193 740 | 218 857 | -26 460 | 3 315 658 | 279 743 |

2.3. L'épargne

En 2020, l'**épargne brute de gestion** (EBG - reflet du fonctionnement courant de la commune) s'élève à **4,929 M€**, en forte progression sur l'année 2019 (+ 10%). Elle retrouve son niveau de début de mandat :

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Evol 2019 | Evol moy 14-20 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|-------------------|
| Epargne brute de gestion – RRF – DRF, hors résultats financier et exceptionnel | 5 183 437 | 5 955 672 | 3 924 627 | 3 903 321 | 4 836 216 | 4 477 415 | 4 928 847 | 10,1% | -0,8% |
| Evolution | | -8,8% | -2,8% | -32,4% | -0,5% | 26,5% | -8,3% | 70,1% | |
| CAF corrigée de Cebal/SAMSE* | 3 922 531 | 3 959 599 | 2 964 112 | 2 842 543 | 4 266 521 | 3 572 803 | 3 978 455 | 11,4% | 0,2% |
| Evolution | | -0,4% | 0,9% | -26,1% | -4,1% | 80,1% | -16,3% | 71,6% | |
| Amortissement du capital de dette /yc désempatement des CLTR | -2 542 779 | -3 434 889 | -2 033 651 | -2 093 771 | -1 979 933 | -2 739 505 | -2 070 192 | -24,4% | -3,4% |
| CAF nette de remb capital dette* | 1 379 752 | 524 641 | 930 461 | 748 772 | 2 286 588 | 833 298 | 1 908 263 | 129,0% | 5,6% |
| Evolution | | 36,8% | -62,0% | 77,4% | -19,8% | 205,4% | -63,4% | 129,0% | |
| Composantes de la CAF : | 3 922 531 | 3 959 599 | 2 964 112 | 2 842 543 | 4 266 521 | 3 572 803 | 3 978 455 | | |
| - dotations aux amortissements | 1 105 694 | 785 719 | 1 294 208 | 1 028 082 | 277 288 | 1 092 183 | 1 075 629 | | |
| - épargne complémentaire | 2 816 837 | 3 173 791 | 1 669 904 | 1 814 461 | 3 989 233 | 2 480 620 | 2 902 826 | | |
| Poids de la dette : | 3 499 298 | 4 333 545 | 2 884 687 | 2 870 391 | 2 685 910 | 3 454 482 | 2 788 586 | | |
| - intérêts | 955 519 | 888 676 | 850 436 | 775 620 | 705 977 | 714 977 | 718 394 | | |
| - remboursement du capital | 2 542 779 | 3 434 869 | 2 033 651 | 2 093 771 | 1 979 933 | 2 739 505 | 2 070 192 | | |
| Poids de la dette / EBG | 67,5% | 85,7% | 73,5% | 73,5% | 54,4% | 77,2% | 56,0% | | |

* Au sens de la loi n°2018-32 du 22/01/2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022

Comme ces ratios de CAF et CAF nette intègrent les cessions patrimoniales, qui ne relèvent pas par nature de la gestion courante de la commune et sont par ailleurs erratiques, nous les avons « corrigés » des opérations SAMSE / Cebal en 2014 et 2015 pour 1,9 M€ pour faciliter leur lecture sur la période d'analyse.

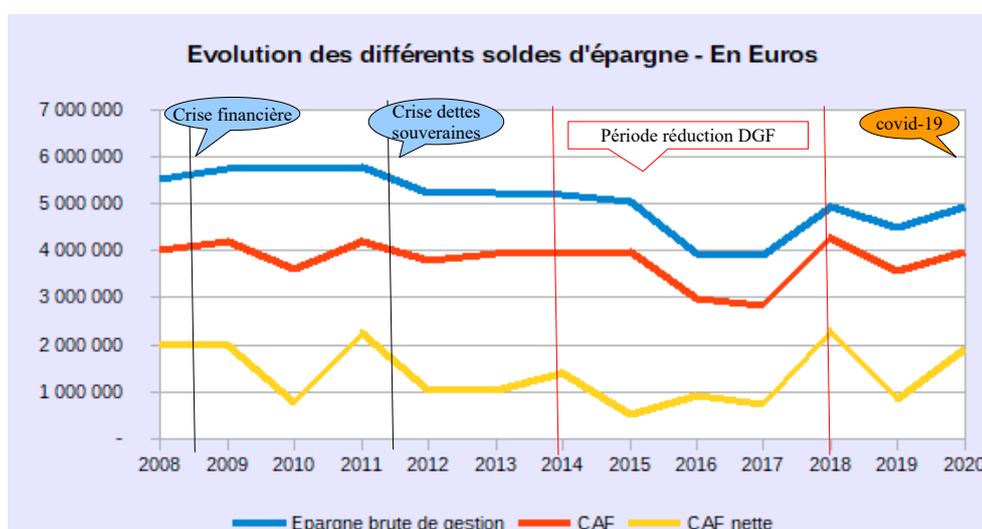
Le ratio de la CAF nette doit également être appréhendé en sachant qu'il peut être fortement impacté par des opérations ponctuelles de gestion de la dette. Ainsi, avec un effort de remboursement d'emprunt annuel d'environ 2,5 M€, notre CAF nette 2015 aurait été de 1,3 M€, soit un niveau supérieur à celui des années 2012-2013, alors qu'elle apparaît fortement contractée à

³² Leurs montants n'ont pas été modifiés par l'État dans le contexte de crise sanitaire en 2020. Le rapport Cazeneuve du 29 juillet 2020 soulève la question de la soutenabilité de ces prélèvements pour les communes contributrices, qui si elles sont les plus aisées au regard des critères du FPIC, ont été également les plus lourdement impactées par la réduction de leurs recettes du fait de la crise financière.

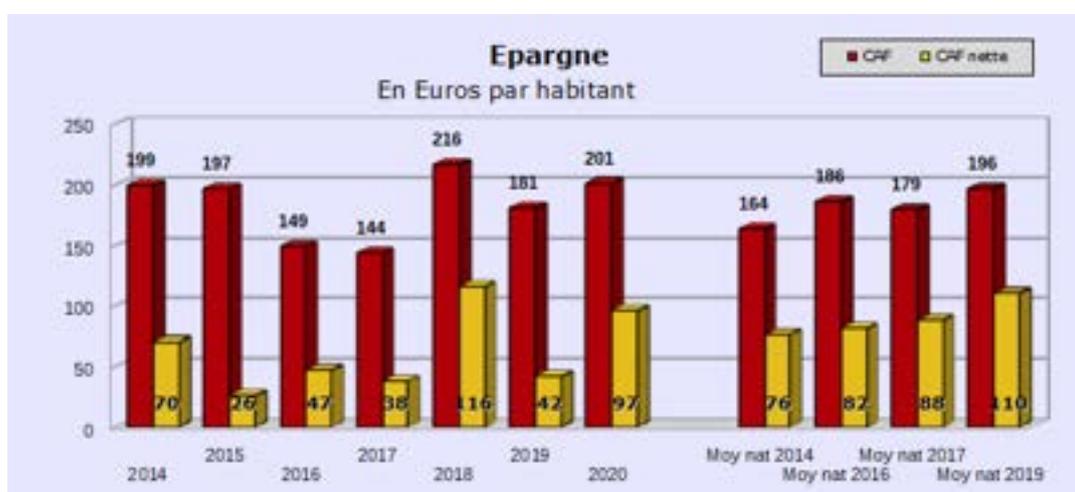
525 K€ du fait d'un désendettement ponctuel sur les contrats CLTR de 1,514 M€.

La **capacité d'autofinancement** (CAF) d'Albertville, qui intègre les résultats financiers et exceptionnels, atteint quant à elle **3,978 M€**, soit un niveau comparable à celui de 2014, première année de réduction de la DGF par l'État (cf. supra § 2.1.2.). Si les effets induits par la crise sanitaire sont indéniables sur les différents postes de la section de fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses, Albertville affiche une meilleure résistance que ce qui est observé en moyenne pour les collectivités locales, dont la CAF est en recul de -11,4 % et « s'établit à un niveau proche de celui de 2018 et efface deux années de croissance »³³.

La **CAF nette** (du remboursement du capital de la dette) atteint pour Albertville **1,908 M€** et reste donc positive sur tout le mandat. La commune affiche un ratio de CAF nette 2020 largement supérieur à celui de 2014, comparable à celui qu'elle dégagait en 2008, avant les crises financières et leurs conséquences sur ses ressources. La **réduction du poids de la dette est très sensible** (il passe de 67,5 % de l'EBG en 2014 à 56,6 % en 2020) et participe largement à l'amélioration de ce ratio.



La commune se rapproche des ratios moyens nationaux exprimés en Euros par habitant. L'écart le plus important concerne sa CAF nette, en raison d'un poids supérieur de sa dette dans les équilibres financiers. Son écart se réduit cependant aussi pour ce ratio :



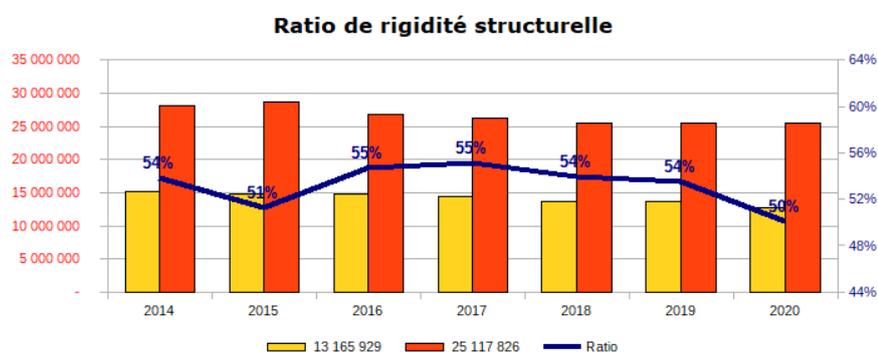
Source : DGCL – comptes individuels des communes

33 Rapport Cazeneuve du 18/05/2020.

Le tableau ci-après détaille les modalités de calcul de ces soldes intermédiaires de gestion, puis du résultat de l'exercice et du résultat de clôture (qui intègre les excédents antérieurs reportés en section de fonctionnement) :

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Evol 20/19 | Evol moy 14-20 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------|----------------|
| Produits de gestion courante | 24 564 077 | 24 708 741 | 23 967 787 | 24 058 191 | 23 625 019 | 23 193 573 | 21 905 975 | -5,6% | -1,9% |
| Dépenses de gestion courante | -20 231 146 | -20 478 962 | -20 698 121 | -20 815 450 | -19 221 167 | -19 561 875 | -17 640 191 | -9,8% | -2,3% |
| Solde de gestion courante | 4 332 931 | 4 229 779 | 3 269 666 | 3 242 741 | 4 403 852 | 3 631 698 | 4 265 784 | 17,5% | -0,3% |
| Autres produits de gestion | 850 506 | 825 893 | 654 361 | 660 581 | 532 364 | 845 717 | 663 063 | -21,6% | -4,1% |
| Excédent brut de gestion | 5 183 437 | 5 055 672 | 3 924 027 | 3 903 321 | 4 936 216 | 4 477 415 | 4 928 847 | 10,1% | -0,8% |
| <i>Evolution</i> | -0,8% | -2,5% | -22,4% | -0,5% | 26,5% | -9,7% | 18,1% | | |
| Produits financiers | 25 497 | 20 398 | 15 605 | 10 898 | 5 807 | 661 | 58 | | |
| Charges financières | -856 519 | -898 676 | -850 436 | -776 620 | -705 977 | -714 977 | -718 394 | | -4,7% |
| Résultat financier | -831 022 | -878 278 | -834 831 | -765 722 | -700 170 | -714 316 | -718 336 | 0,6% | -4,2% |
| Solde opérations cession, hors 1,3M€ rattaché Cebal en 2014 | 99 504 | 105 641 | 51 023 | 33 691 | 216 579 | 8 677 | 22 060 | | |
| Pts exceptionnels | 35 657 | 23 312 | 478 063 | 40 965 | 100 275 | 32 692 | 39 799 | | |
| Subv exception budgets annexes | -185 000 | -110 000 | -129 301 | -154 000 | -209 100 | -194 944 | -258 000 | | |
| Autres ch exceptionnelles, hors 1,3M€ annulation rattaché Cebal en 2015, transfert résultat eau en 2018 | -280 044 | -236 837 | -525 869 | -214 912 | -77 278 | -36 121 | -35 915 | | |
| Résultat exceptionnel hors cession | -429 388 | -323 525 | -178 107 | -327 947 | -186 103 | -198 373 | -254 116 | 28,1% | -8,4% |
| Capacité d'autofinancement | 3 922 531 | 3 959 510 | 2 964 112 | 2 842 543 | 4 266 521 | 3 572 803 | 3 978 455 | 11,4% | 0,2% |
| <i>Evolution</i> | -0,4% | 0,9% | -25,1% | -4,1% | 50,1% | -16,3% | 11,4% | | |
| Dotations aux amortissements | -1 105 694 | -785 719 | -1 294 208 | -1 028 082 | -277 288 | -1 092 183 | -1 075 629 | | |
| Reprise d'amortissements | 7 783 | - | - | - | - | - | - | | |
| Résultat propre à l'exercice | 2 824 819 | 3 173 791 | 1 689 904 | 1 814 461 | 3 989 233 | 2 480 620 | 2 902 826 | 17,0% | 0,5% |
| Dépenses imprévues | | | | | | | | | |
| Solde des reports | | | | | | | | | |
| Excédent ast intégré | | | | | | | | | |
| Excédent n-1 reporté | 500 000 | 2 350 000 | 800 000 | 640 000 | 500 000 | 1 253 000 | 800 000 | | |
| Résultat de clôture hors Cebal en 2014 – 2015 | 3 324 819 | 5 523 791 | 2 489 904 | 2 454 461 | 4 489 233 | 3 733 620 | 3 702 826 | -0,8% | 1,8% |

L'effort de maîtrise des dépenses se mesure notamment avec le ratio des charges fixes, qui, hormis en 2015, s'établissait annuellement à environ 54-55 % des produits de fonctionnement d'Albertville.



Ce ratio est amélioré en 2020, comme tous les ratios d'épargne, en s'établissant à 50 % des produits de fonctionnement :

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Evol moy 14-20 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| Charges de personnel | 11 599 501 | 11 681 584 | 11 660 624 | 11 509 775 | 11 105 827 | 11 500 467 | 11 057 451 | -0,1% |
| Contingents (incendie + aide sociale historiquement) | 940 284 | 948 749 | 958 237 | 958 238 | 975 562 | 994 098 | - | -100,0% |
| Contrib EPCI CCAS FIPHP FPIC école | 1 645 870 | 1 173 277 | 1 238 897 | 1 221 790 | 951 792 | 483 998 | 509 514 | -17,8% |
| Charges d'intérêt dette | 956 519 | 898 676 | 850 436 | 776 620 | 705 977 | 714 977 | 718 394 | -4,7% |
| Charges fixes | 15 142 174 | 14 702 286 | 14 708 194 | 14 466 423 | 13 739 158 | 13 693 541 | 12 785 359 | -2,8% |
| <i>Evolution</i> | 0,9% | -2,9% | 0,0% | -1,6% | -5,8% | -0,3% | -6,6% | |
| Produits de fonctionnement | 28 171 330 | 28 687 455 | 26 885 975 | 26 235 940 | 25 456 422 | 25 588 125 | 25 502 283 | -1,6% |
| Ratio de rigidité structurelle | 54% | 51% | 55% | 55% | 54% | 54% | 50% | -1,2% |

Le transfert du contingent incendie à l'intercommunalité n'a pas d'effet direct sur le ratio, puisqu'il disparaît autant côté dépense que recette (du fait de la baisse de l'attribution de compensation).

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. Les dépenses d'investissement

La commune a dépensé **9,832 M€ pour l'équipement de son territoire en 2020** (hors restes à réaliser) et un **total de 50,337 M€ depuis 2014**, soit une **moyenne annuelle de 7,191 M€** :

| L'effort d'investissement (hors RAR) | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | TOTAL CA 2014-2020 | Moy annuelle |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| Équipement propre | 3 121 985 | 4 582 759 | 2 970 190 | 5 860 740 | 6 944 393 | 13 271 015 | 9 000 100 | 45 751 193 | 6 535 885 |
| Participation annuelle à la ZAC Parc Olympique | | | | 0 | 1 000 000 | 0 | 500 000 | 1 500 000 | 214 286 |
| Portage foncier EPFL – NPNRU | | | | | | | 38 439 | 38 439 | 5 491 |
| Avances remboursables aux budgets annexes | 913 228 | 500 473 | 10 687 | 0 | 50 000 | 184 960 | 129 500 | 1 788 828 | 255 547 |
| Subv d'équipement versées aux tiers | 228 998 | 201 788 | 264 541 | 131 951 | 132 971 | 135 195 | 163 500 | 1 258 943 | 179 849 |
| Effort d'équipement hors restes à réaliser | 4 264 211 | 5 285 030 | 3 245 398 | 5 992 691 | 8 127 363 | 13 591 171 | 9 831 539 | 50 337 403 | 7 191 058 |
| | -48,9% | 23,9% | -38,6% | 84,7% | 35,6% | 67,2% | -27,7% | | |
| Remb du capital dette | 2 099 779 | 1 920 869 | 2 033 651 | 2 093 771 | 1 979 933 | 2 202 086 | 2 070 192 | 14 400 261 | 2 057 183 |
| Désendettement CLTR | 443 000 | 1 514 000 | 0 | 0 | 0 | 537 419 | 0 | 2 494 419 | 356 346 |
| Remboursement avance FCTVA | | | | 299 470 | 299 470 | | | 598 940 | 85 563 |
| Remboursement d'emprunts et dettes | 2 542 779 | 3 434 869 | 2 033 651 | 2 393 241 | 2 279 403 | 2 739 505 | 2 070 192 | 17 493 640 | 2 499 091 |
| | -73,1% | 35,1% | -40,8% | 77,7% | -4,8% | 26,2% | -24,4% | | |
| TOTAL hors restes à réaliser | 6 806 990 | 8 719 899 | 5 279 049 | 8 385 932 | 10 406 766 | 16 330 676 | 11 901 731 | 67 831 043 | 9 690 149 |
| | -39,6% | 28,1% | -39,8% | 88,9% | 24,7% | 66,9% | -27,7% | | |

L'essentiel de cet effort concerne les dépenses d'équipement propre de la commune, réalisées au travers de son budget général (9,000 M€ en 2020).

Albertville a également **remboursé 2,070 M€ de dettes en 2020** (cf. infra § 3.3) et un **total de 17,494 M€ depuis 2014**.

L'effort d'investissement global s'élève donc au total à 11,902 M€ en 2020 et 67,831 M€ depuis 2014 (soit un rythme annuel moyen de 9,690 M€).

La situation d'Albertville apparaît atypique, avec un effort d'équipement qui ne suit pas totalement les évolutions de sa strate démographique. Il apparaît beaucoup **plus soutenu en fin de mandat** :

| | Au niveau national ³⁴ | Albertville |
|-----------|--|--|
| 2014-2015 | Net recul des investissements communaux (- 24%) dans un contexte général contraignant et peu porteur ³⁵ | Effort d'équipement moindre que précédemment (- 19%) , mais dont la réduction est moins marqué qu'au niveau national |
| 2019 | Hausse de +14,3 % des investissements des communes (évolution conforme à ce qui généralement observé au cours d'une année pré-électorale), après les +5,0 % de 2018 | La commune réalise son plus fort équipement du mandat, avec 13,6 M€ de réalisations |
| 2020 | Forte contraction de l'effort d'équipement des communes de -17,2 % (une baisse est généralement observée en année électorale). L'AMF souligne « qu'à l'effet du cycle électoral s'ajoute [...] les effets des mesures prises pour faire face à la crise sanitaire (confinement, décalage du 2ème tour [des élections municipales], décalage du vote des budgets et des taux à juillet...) » ³⁶ | Le volume de réalisation reste très soutenu avec 9,0 M€ |

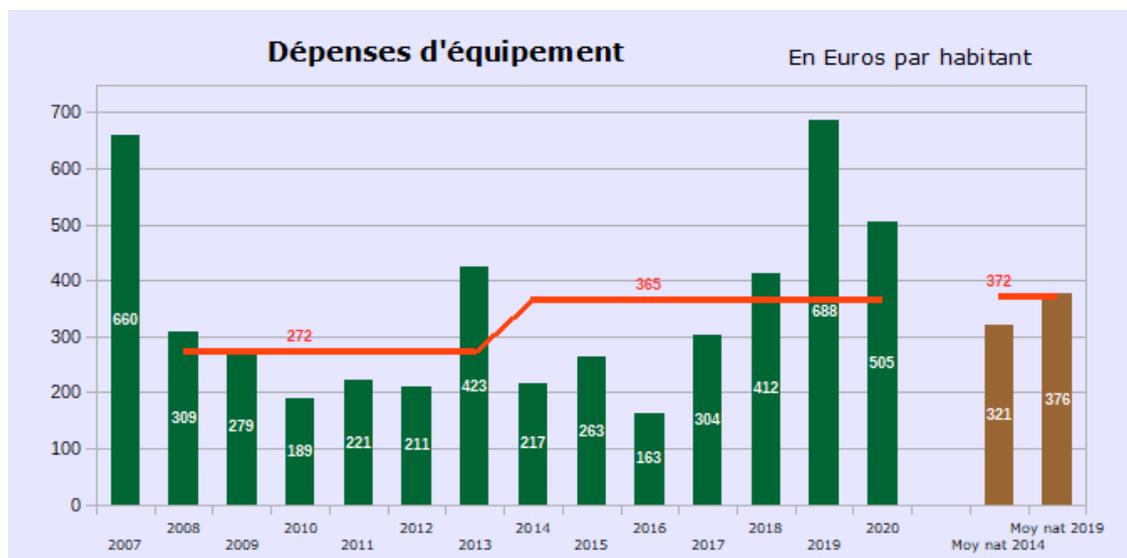
34 Source : La Banque Postale – Note de conjoncture – Les finances locales – tendances 2019-2020.

35 Hausse des matières premières et des coûts de la construction avant leur baisse récente, crise économique, réforme de la fiscalité locale, gel puis baisse importante des dotations de l'Etat, plan national de relance suite à la crise des dettes souveraines 2012-2013, réforme territoriale,...

36 Association des Maires de France – Impact de la crise sanitaire sur les finances du bloc communal : analyse du baromètre n°3 » [du rapport Cazeneuve], 08/03/2021.

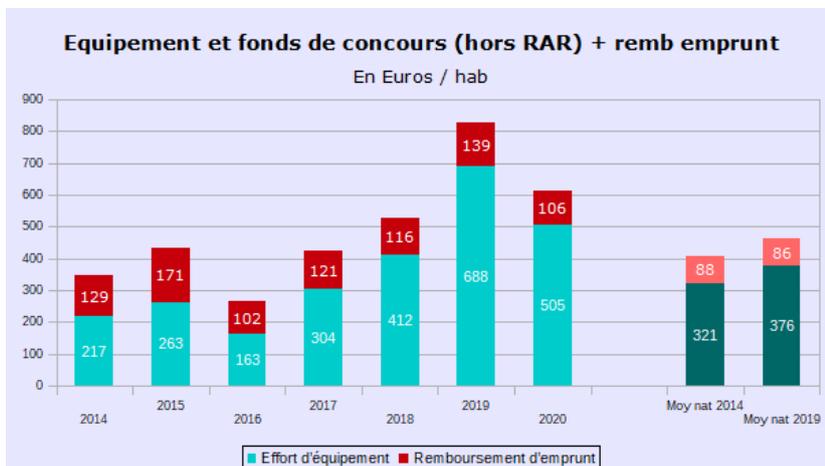
| | | |
|--------|---|--|
| Mandat | Le volume d'intervention de ce mandat (estimé à 137,57 Md € pour les communes 2014-2020) serait inférieur de -12 % à celui du mandat précédent à prix et démographie comparables. | Effort d'équipement très supérieur à celui du mandat précédent : 7,6 M€ / an contre 4,8 M€ |
|--------|---|--|

Mais ce niveau d'investissement moyen de la commune, une fois exprimé en Euros par habitant reste inférieur sur le mandat à celui de la moyenne de sa strate démographique (340 € pour Albertville pour un ratio de 372 €, soit un investissement en retrait de - 4,4 M€ au total pour la commune) :



Source : DGCL – comptes des communes

La décomposition de cet effort d'équipement fait apparaître une part bien plus importante pour le remboursement des emprunts sur Albertville (cf. infra § 3.3):



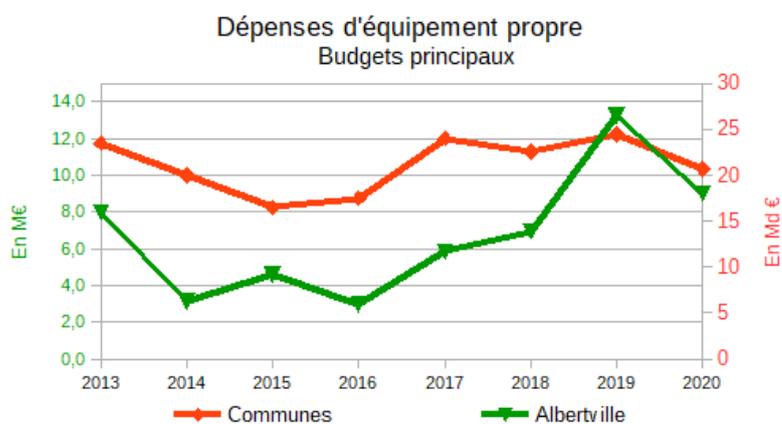
Source : DGCL – comptes des communes

3.1.1. Les dépenses d'équipement propre (chapitres 20, 21, 23, 040-722 travaux en régie)

L'effort d'équipement propre cumulé atteint (hors restes à réaliser) **45,751 M€ depuis 2014**, soit un **rythme moyen annuel de 6,536 M€**. Il s'élève à **9,000 M€ en 2020** (les restes à réaliser s'élèvent à 2,872 M€) :

| L'équipement propre | | | | | | | | TOTAL CA 2014-2020 | Moy annuelle |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|------------|-----------------------|-----------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | | |
| Frais d'études, logiciels | 34 853 | 133 764 | 43 543 | 144 741 | 145 104 | 257 390 | 247 331 | 1 006 726 | 143 818 |
| Achats | 734 580 | 2 331 081 | 951 208 | 560 076 | 757 690 | 1 145 540 | 1 863 107 | 8 343 283 | 1 191 898 |
| Travaux yc en régie et AP/CP | 2 352 552 | 2 117 924 | 1 975 439 | 5 155 923 | 6 041 599 | 11 868 085 | 6 889 662 | 36 401 184 | 5 200 169 |
| Sous-total des réalisations dans l'année | 3 121 985 | 4 582 769 | 2 970 190 | 5 860 740 | 6 944 393 | 13 271 015 | 9 000 100 | 45 751 193 | 6 535 885 |
| | -60,8% | 46,8% | -35,2% | 97,3% | 18,6% | 91,1% | -32,2% | | |
| Restes à réaliser | 2 997 650 | 1 485 545 | 1 599 000 | 1 934 848 | 3 927 790 | 6 899 691 | 2 872 223 | 21 716 748 | 3 102 393 |
| Total | 6 119 635 | 6 068 315 | 4 569 190 | 7 795 588 | 10 872 183 | 20 170 707 | 11 872 323 | 67 467 941 | 9 638 277 |
| | -38,6% | -0,8% | -24,7% | 70,6% | 39,5% | 85,5% | -41,1% | | |

La composition de cet effort d'équipement évolue naturellement sur la période, avec de nombreux frais d'études au début du mandat et une majorité de travaux à la fin du cycle électoral. Le rythme des investissements d'Albertville a une courbe aux évolutions plus marquées qu'à l'échelle nationale :



Sources : La Banque Postale : note de conjoncture – les finances locales – tendances 2019
et DGCL – groupe de travail sur les finances du bloc communal – 2020

Les opérations pluriannuelles gérées au travers d'AP/CP

Ces dépenses d'équipement propre représentent **3,583 M€ de réalisations et 64 441 € de reports pour les AP/CP** en cours, sur les 4,951 M€ budgétés en crédits de paiement 2020.

Les crédits non consommés s'élèvent donc à 1,304 M€ et seront, comme les reports, automatiquement intégrés aux crédits de paiement 2020 :

| N° | Objet | Montant AP après DM1 2020 | CP2020 | Réalisation | | Réalisation historique totale | Crédits non consommés 2020 | CP2021 – 09° |
|-------------------------------------|---|---------------------------|---------------------|----------------------|---------------------------|-------------------------------|----------------------------|-------------------|
| | | | | antérieur hors RAR | Réalisation 2020 hors RAR | | | |
| 2015-01 | Restaur. Église Conflans | 379 261 | 79 824,06 | 299 436,94 | 41 562,00 | 340 998,94 | 38 262,06 | |
| 2015-04 | Equipements pour une « ville intelligente » | 2 141 216 | 711 587,29 | 1 429 628,27 | 253 097,57 | 1 682 725,84 | 458 489,63 | 214 300,00 |
| 2015-06 | Bâtiment serv. Techniques | 1 623 606 | 1 416 029,57 | 207 576,15 | 1 286 036,49 | 1 493 612,64 | 129 993,08 | |
| 2015-07 | Agenda d'accessibilité programmée | 128 230 | 103 873,00 | 24 356,72 | 29 420,76 | 44 777,48 | 83 452,24 | |
| 2016-01 | Aménagement urbain de Conflans | 2 576 185 | 18 564,09 | 2 557 620,91 | 9 358,74 | 2 566 979,65 | 8 090,40 | |
| 2016-03 | Aménagement urbain HDV | 422 530 | 71 893,22 | 350 636,83 | 71 893,22 | 422 530,05 | 0,00 | |
| 2017-01 | Réseaux centre-aménagé rue République | 5 611 236 | 217 921,62 | 5 393 314,38 | 16 737,87 | 5 410 052,25 | 201 183,75 | |
| 2017-02 | Maison de l'enfance | 7 416 000 | 2 002 341,28 | 5 413 658,72 | 1 630 198,90 | 7 043 857,62 | 56 351,58 | |
| 2018-01 | Point info relais CAF | 858 762 | 31 193,83 | 827 567,78 | 31 193,81 | 858 761,59 | 0,02 | |
| 2018-02 | Nouveau restaurant scolaire St-Sigismond | 889 473 | 298 160,49 | 591 312,99 | 222 548,25 | 813 861,24 | 75 612,24 | |
| TOTAL AP ville en cours ETTC | | 22 646 498 | 4 951 388,36 | 17 095 109,69 | 3 583 047,61 | 20 678 157,30 | 64 441,98 | 214 300,00 |

Les autres opérations d'équipement propre

Ces autres dépenses d'équipement propre représentent **5,417 M€ de réalisations et 2,808 M€ de reports**, et recouvrent notamment les frais de renouvellement de notre patrimoine communal (bâtiments, réseaux, matériels, véhicules,...), avec notamment (reports non compris) :

- des travaux, pour l'essentiel en voie d'achèvement en cette année de fin de mandat :
 - aménagement du parvis de la Maison de l'enfance et d'un parking pour son personnel (455 K€),
 - rénovation de l'école Raymond Noël (427 K€),
 - fin de rénovation de la Maison Mathias (307 K€),
 - rénovation de la maison Perrier de La Bathie (199 K€),
 - mise aux normes des chaufferies pour permettre leur raccordement au réseau de chaleur urbain (188 K€),
 - aménagement de locaux pour la nouvelle chatterie (170 K€),
 - informatisation des écoles (réseaux et matériels informatiques) (169 K€),
 - entretien lourd de la voirie (150 K€),
 - création de l'aire intergénérationnelle de la Plaine de Conflans (138 K€ y compris l'achat du terrain),
 - déconstruction du boulodrome de l'entrée Nord de la ville (106 K€),
 - fin des travaux de rénovation de la tour Sarrazine (83 K€),
 - maîtrise d'œuvre et études pour la rénovation du stade municipal Jo Fessler (63 K€),
 - travaux de raccordement du marché du Val des Roses (49 K€),
 - aménagement des aires de covoiturage (48 K€),
 - éclairage du lancer de poids du Parc Olympique (46 K€),
 - pour des mesures d'économie, financés par le fonds intracting (38 K€),
 - fin des travaux d'aménagement du musée d'art et d'histoire (30 K€),
- l'achat de biens:
 - local de l'ex-DDT devenu Annexe de la maison des associations (804 K€),
 - local de l'ex-DIRCE qui abrite les locaux techniques de la Croix Rouge (72,6 K€),
- l'acquisition de divers équipements :
 - travaux d'entretien des bâtiments (174 K€),
 - logiciels et équipements informatiques et bureautiques (171 K€), avec notamment les nouveaux outils de gestion RH et finances,
 - véhicules pour les besoins des services municipaux (131 K€),
 - aménagement des aires de jeux (33 K€).

3.1.2. Fonds de concours et autres participations versés

Les dépenses qui contribuent à l'effort d'équipement communal

| Investissements | Tiers bénéficiaire | Montants versés |
|--|--|---|
| Réalisation des équipements publics dans la ZAC du Parc Olympique participations 2019-2020 | SAS - Concessionnaire d'aménagement de la ZAC | 500 000 € participation 2019 500 000 € en report pour 2020 |
| Portage foncier EPFL – Contamine - NPNRU ³⁷ | EPFL de Savoie – convention financière de portage 17-376 | 38 439 € |
| TOTAL versements aux tiers pour équipements communaux - compte 27641 | | 1 038 439 € |

| | | |
|---|--|------------------|
| Aménagement d'une nouvelle tranche de l'espace santé | Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA | 90 000 € |
| Équipement pour le Campus des métiers de la montagne | Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA | 39 500 € |
| TOTAL avances remboursables aux budgets annexes – compte 27638 | | 129 500 € |

Le soutien à l'investissement de tiers sur le territoire communal

| Investissements | Tiers bénéficiaires | Montants versés <i>chapitre 204</i> |
|---|----------------------------------|--|
| Plan départemental de qualité routière de 2003-2032 | Département de la Savoie | 135 680 € |
| Participation pour la réalisation d'une aire de covoiturage | Département de la Savoie | 31 250 € en report |
| Soutien à des projets associatifs | ANO – outil cartographique | 1 550 € |
| | Le Ptit Camion / crise sanitaire | 3 000 € |
| | Chat Libre* | 15 000 € |
| Aides à l'habitat pour la maîtrise de l'énergie ³⁸ | Particuliers | 8 270 € |
| TOTAL | | 194 750 € |

* Subvention d'équipement prélevée sur le legs de Mme Bernier

3.1.3. Les autres dépenses d'investissement hors remboursement des emprunts

| Dépenses | Montants versés |
|---|---------------------------------|
| Reversement de la taxe d'aménagement suite à l'annulation de permis de construire (compte 1022) | 130 680 € 54 900 € en report |
| Interventions sanitaires pour compte de tiers remboursées par ces derniers (compte 4541) | 9 506 € |
| TOTAL des opérations réelles | 195 086 € |

37 Dans le cadre du programme de renouvellement urbain – NPNRU

38 Les aides en faveur du logement social relèvent à présent de la compétence intercommunale.

| | |
|---|------------------|
| Opérations d'ordre (valeurs vénales, récupérations d'avances sur commandes d'immobilisations) (<i>chapitre 041</i>) | 15 040 € |
| TOTAL des opérations d'ordre patrimoniales | 15 040 € |
| Intégration des travaux en régie à l'actif communal (<i>chapitre 040</i>) | 195 942 € |
| TOTAL des opérations d'ordre entre sections | 195 942 € |

3.2. Le financement des dépenses d'équipement

| Le financement des équipements | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | TOTAL CA 2014-2020 | Moy annuelle | Moy en % | Moy 2020 en % |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|--------------------|------------------|-------------|---------------|
| Dépenses d'équipement | 3 350 983 | 4 784 557 | 3 234 731 | 5 992 691 | 7 077 363 | 13 406 211 | 12 067 073 | 49 913 609 | 7 130 516 | | |
| Équipement propre | 3 121 985 | 4 582 760 | 2 970 190 | 5 850 740 | 6 944 393 | 13 271 015 | 9 000 100 | 45 751 193 | 6 535 885 | | |
| Subventions versées | 228 998 | 201 788 | 264 541 | 131 951 | 132 971 | 135 195 | 163 500 | 1 258 943 | 179 849 | | |
| Reports fin 2020 | | | | | | | 2 903 473 | 2 903 473 | 414 782 | | |
| Ressources propres externes: | 1 547 450 | 1 237 330 | 1 060 218 | 1 781 383 | 2 035 934 | 2 703 005 | 5 993 374 | 16 358 694 | 2 538 956 | 33% | 50% |
| FCTVA | 529 988 | 639 876 | 484 870 | 408 148 | 432 261 | 904 948 | 1 090 133 | 4 488 225 | 641 175 | 9% | 9% |
| Subventions et dons | 728 117 | 311 117 | 267 855 | 545 180 | 904 929 | 1 348 195 | 2 969 939 | 7 165 332 | 1 023 619 | 14% | 25% |
| Subventions et dons – reports fin 2020 | | | | | | | 1 429 906 | 1 429 906 | 204 272 | 3% | 12% |
| TLE puis taxe d'aménagement | 289 345 | 286 337 | 307 493 | 830 054 | 608 744 | 449 862 | 503 396 | 3 275 231 | 467 890 | 7% | 4% |
| Endettement net des remboursements emprunts si > 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 258 016 | 3 511 495 | 5 279 808 | 10 048 319 | 1 435 617 | 20% | 44% |
| Autofinancement mobilisé : | 1 803 533 | 3 547 227 | 2 174 513 | 4 211 308 | 3 783 413 | 7 191 711 | 793 891 | 23 505 596 | 3 357 942 | 47% | 7% |
| Ressources de l'année | 1 803 533 | 3 543 210 | 2 174 513 | 4 211 308 | 3 783 413 | 3 671 690 | 793 891 | 19 981 559 | 2 854 508 | | |
| Ressources historiques | | 4 017 | | | | 3 520 021 | | 3 524 038 | 503 434 | | |
| Recettes d'investissement mobilisées | 3 350 983 | 4 784 557 | 3 234 731 | 5 992 691 | 7 077 363 | 13 406 211 | 12 067 073 | 49 913 609 | 7 130 516 | 100% | 100% |
| Dont recettes hors emprunts | 3 350 983 | 4 784 557 | 3 234 731 | 5 992 691 | 5 819 347 | 9 894 716 | 6 787 265 | 39 864 290 | 5 694 899 | 80% | 56% |

L'effort d'équipement de la commune (12,067 M€ - reports de 2,903 M€ compris), a été financé de manière atypique en 2020 au regard de la période 2014-2020, avec :

- **l'apport massif des subventions pour 4,340 M€** (dont 1,430 M€ en reports – *chapitre 13*), soit **37 %** du besoin de financement (25 % pour les seules subventions encaissées dans l'année), alors que le ratio moyen de subvention de la commune est de 17 % sur la période 2014-2020.

Ce pourcentage élevé s'explique par le caractère cyclique des dépenses communales d'investissement, qui connaissent traditionnellement un pic de réalisation - et donc de financement - en fin de mandat (les soldes de subventions sont versés lors de la réalisation complète des projets),

- **un FCTVA³⁹ de plus d'1 M€**, soit 9 % du besoin de financement (*compte 10226*).

Si son pourcentage est conforme à son taux moyen depuis 2014, son montant est élevé puisqu'il est calculé pour 2021 au regard de la TVA acquittée par la commune sur ses dépenses d'équipement éligibles de 2019, elles-mêmes élevées,

- **un recours à l'endettement net important** (net des remboursements de capital)⁴⁰, de **5,280 M€** (dont 1,500 M€ en reports), soit **44 %** du besoin de financement, contre une moyenne de 20 % sur l'ensemble de la période.

Compte-tenu des incertitudes économiques liées à la crise sanitaire, de taux d'intérêts très

39 Fonds de compensation de la TVA, qui se substitue pour la commune au remboursement de la TVA acquittée.

40 Nous ne retenons ici que les cas où l'endettement net est positif, puisqu'en cas de désendettement, par nature, la collectivité ne dispose en la matière d'aucune ressource pour financer ses investissements.

bas, la collectivité a en effet **choisi la prudence en anticipant pour partie son besoin de financement 2021**. D'où les 1,500 M€ d'emprunts souscrits mais non mobilisés et donc reportés. Sans ces reports, le recours à l'endettement net aurait été de 31 % (*le graphique ci-après permet de visualiser ce sur-financement ponctuel*). La remontée actuelle des taux valide rétrospectivement ce choix prudentiel,

- une **moindre mobilisation de l'épargne communale** pour finaliser le plan de financement, à hauteur de **793 891 €**. L'épargne est cependant abondante, comme sus-évoquée (*cf. supra § 2.3*), avec notamment d'importantes cessions patrimoniales en 2020 (2,071 M€) :

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | TOTAL CA 2014-2020 | Moy annuelle | Moy en % | Moy 2020 en % |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------------|--------------|----------|---------------|
| Ressources alimentant l'autofinancement : | 4 416 160 | 3 543 210 | 8 183 442 | 7 328 864 | 4 139 128 | 3 671 890 | 3 979 131 | 35 253 625 | 5 036 232 | 100% | 100% |
| Cessions patrimoniales | 2 048 307 | 2 553 470 | 918 136 | 792 414 | 226 401 | 254 405 | 2 071 328 | 8 864 461 | 1 266 352 | 25% | 52% |
| Diverses recettes disponibles pour équipem ^{nt} | 58 097 | 837 | 58 683 | 1 517 381 | 120 005 | 39 954 | 408 | 1 796 456 | 256 637 | 5% | 0% |
| Amortissement des biens | 1 105 694 | 785 719 | 1 294 208 | 1 028 082 | 277 288 | 1 092 183 | 1 075 629 | 6 058 804 | 851 258 | 19% | 27% |
| Excédent d'investissement reporté | 204 009 | 0 | 3 068 624 | 2 153 083 | 1 539 372 | 0 | 0 | 8 985 088 | 997 670 | 20% | 0% |
| Affectation n-1 en réserves « besoin ^{nt} » | 999 053 | 203 184 | 2 823 791 | 1 829 904 | 1 976 061 | 2 285 148 | 831 676 | 10 948 817 | 1 564 117 | 31% | 21% |

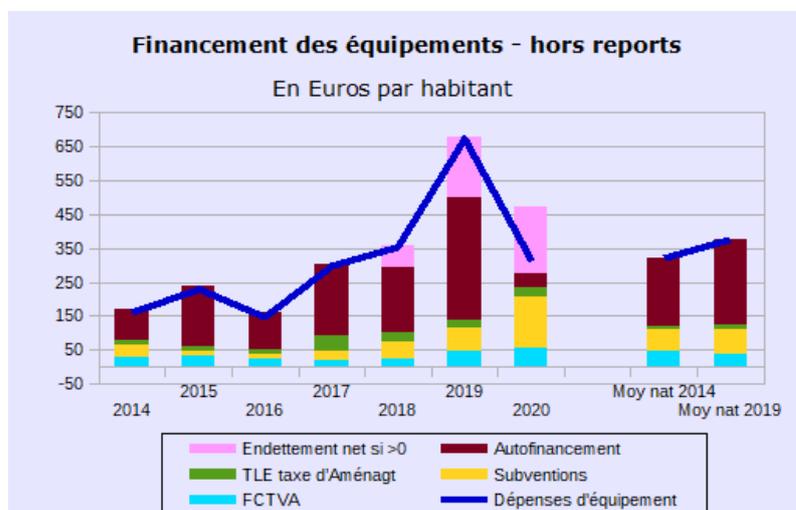
Le mode de financement des équipements d'Albertville apparaît également atypique au regard des ratios moyens de sa strate démographique, sur la période 2014-2020, avec :

plus de taxes d'aménagement (7 % pour 4 % en moyenne),

mais moins de subventions (14 % pour 19%)

moins d'épargne (47 % pour plus de 63 %),

et le recours à l'endettement net en fin de période.



Source : DGCL – comptes des communes

Ce constat doit cependant être analysé avec prudence, en sachant que les situations individuelles sont très disparates en matière de subventions (nature de collectivité, situation géographique, taille démographique, stratégies des partenaires,...), qu'Albertville occupe un rôle de ville centre qui est peu répandu dans des communes de sa taille démographique.

La commune fait appel autant que possible aux politiques contractuelles des organismes publics (Grand Plan d'Investissement de l'État avec les DSIL et DETR⁴¹, convention NPNRU⁴² pour le quartier prioritaire, Contrat Ambition Région, Contrat Territorial de Savoie du Département,...), qui concentrent à présent l'essentiel de leurs crédits de subventions. La plupart des subventions sont aujourd'hui accordées au cas par cas, à la suite d'appels à projets, et non plus après application de pourcentages automatiques de soutien financier.

L'État a ouvert en cours d'année 2020 une enveloppe complémentaire de **950 M€**, dite **DSIL exceptionnelle « plan France Relance »⁴³**, qui s'ajoute aux 2 Md € des dotations classiques pour soutenir « *rapidement et massivement* » l'investissement des collectivités, prioritairement en matière de transition écologique, de résilience sanitaire et de rénovation du patrimoine. Cette enveloppe se déploie sur les exercices 2020 et 2021 pour des projets mûres.

41 DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local, DETR Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

42 Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

43 Créée dans le cadre de la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020.

Au 31 décembre 2020, cette DSIL exceptionnelle s'était traduite par le versement de plus 574 M€ de subventions à 3 357 projets d'investissement. Pour le département de la Savoie, la DSIL exceptionnelle a été accordée en 2020 à 24 projets pour 2,494 M€. Albertville en a bénéficié pour **30 000 €** au titre du projet d'aménagement d'une **cour écologique à l'école Louis Pasteur**.

3.3. La gestion de la dette

3.3.1. L'évolution de l'encours de la dette – budget principal

| | Encours CA 31/12/2013 | Encours 31/12/2019 yc report | Rembours | Souscription Reports fin 2020 | Encours prévu 31/12/2020 yc report | Variation depuis 2013 | Variation 2020-2019 |
|----------------------|--------------------------|------------------------------------|------------------|-------------------------------------|--|--------------------------|------------------------|
| Emprunts long terme | 24 061 796 | 24 568 141 | 2 070 192 | | 28 347 949 | 4 286 153 | 3 779 808 |
| CLTR | 1 957 000 | 0 | | | 0 | -1 957 000 | 0 |
| Reports d'emprunt N | | 5 850 000 | | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | -4 350 000 |
| TOTAL banques | 26 018 796 | 30 418 141 | 2 070 192 | 1 500 000 | 29 847 949 | 3 829 153 | -570 192 |
| Dettes fournisseurs | 1 660 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | -1 660 000 | 0 |
| TOTAL dettes | 27 678 796 | 30 418 141 | 2 070 192 | 1 500 000 | 29 847 949 | 2 169 153 | -570 192 |

L'encours de dette communale au titre du budget principal s'établit à **28,348 M€ fin 2020**.

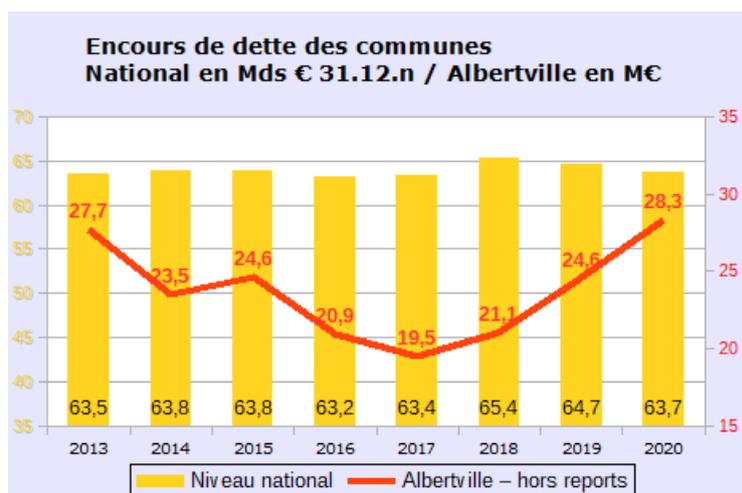
La ville a par ailleurs signé un **contrat d'emprunt de 1,500 M€, non encore mobilisé fin 2020** et qui figure donc simplement **en report** des recettes d'investissement. Cet emprunt a été mobilisé en mars 2021, à sa date butoir.

* * *

Compte-tenu de la faiblesse historique des taux d'intérêt depuis 2018, la **stratégie** d'endettement de la commune a été actualisée en 2019, pour **privilégier la réduction de la charge annuelle de la dette plutôt que la diminution de son stock**. La même stratégie a été retenue par l'ensemble du groupe communal, pour les mêmes raisons objectives. Le dernier observatoire de la dette publié par Finance active souligne la **meilleure « performance »** de la dette des communes.

Les communes ont augmenté leur encours de dette entre 2013 et 2018. Un fléchissement est attendu en 2020 (-1,6 %). Sur la période, leur encours apparaît ainsi globalement stable.

Dans le même temps, Albertville s'est fortement désendettée entre 2013 (27,7 M€) et 2017 (19,5 M€ - reports non compris, comme pour le ratio national). Sa dette augmente à compter de 2018, pour atteindre les 28,3 M€ fin 2020 (+ 570 K€ sur la période).



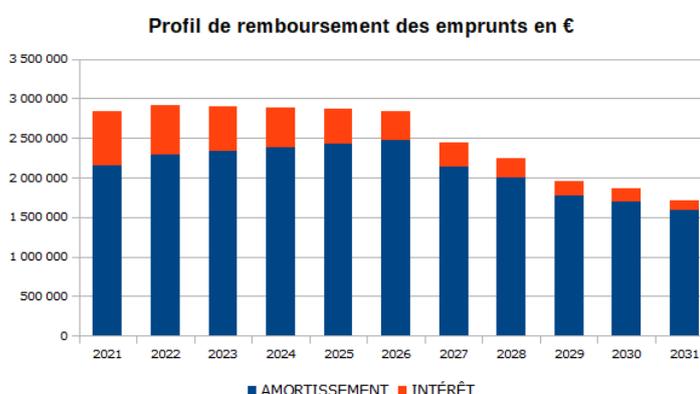
Sources : La Banque Postale – les finances locales – note de conjoncture 09/2020 et DGFIP pour l'évolution de l'encours du bloc communal en 2020

Les reports d'emprunts correspondent à des contrats souscrits auprès des établissements bancaires mais non mobilisés au 31 décembre des années concernées. Ils ne figurent donc pas au bilan de la commune, contrairement à l'encours bancaire figurant ici en vert.



L'évolution contractuelle de l'encours des emprunts fait apparaître une première baisse significative en 2023 (- 2,3 M€).

Une réduction régulière de l'encours d'au moins 2,3 M€ /an est ensuite programmée jusqu'en 2027.



3.3.2. La stratégie de gestion de la dette en 2020

Le **remboursement en capital des emprunts** s'est élevé à **2,070 M€** en 2020 et se décompose comme suit :

| | |
|---|-------------|
| - emprunts ville préexistants | 1 918 483 € |
| - emprunts Maison de l'enfance à transférer à l'agglomération | 47 483 € |
| - emprunts eaux pluviales à transférer à l'agglomération (à minima) | 31 133 € |
| - nouveaux emprunts mobilisés en 2020 | 73 093 € |

TOTAL des remboursements d'emprunts 2 070 192 €

* * *

Un contrat de ligne de trésorerie a été souscrit avec la Caisse d'Épargne pour 1 000 000 € sur un an, pour pallier à d'éventuels besoins de trésorerie. Il n'a pas fait l'objet de tirage. Ses frais de gestion s'élèvent à 2 000 €.

Courant 2020, et suite à des appels d'offres bancaires, nous avons également :

| | Affectation | Prêteur | Capital | Taux | Durée |
|--|---------------------|-------------------|--------------------|------------|--------|
| Souscrit les emprunts reportés fin 2019 | Investissement 2019 | La Banque Postale | 2 850 000 € | Fixe 0,78% | 20 ans |
| | Investissement 2019 | La NEF | 3 000 000 € | Fixe 0,65% | 16 ans |
| Reporté l'emprunt souscrit fin 2020 | Investissement 2020 | Caisse d'Épargne | 1 500 000 € | Fixe 0,38% | 15 ans |
| TOTAL emprunts long terme | | | 7 350 000 € | | |
| <i>Dont mobilisations 2020</i> | | | <i>5 850 000 €</i> | | |

Les contrats souscrits en 2019-2020 par la commune l'ont tous été à taux fixes, eu égard à la faiblesse historique des taux qui nous ont été proposés. Ces taux nous permettent d'anticiper facilement et sans risque l'évolution des échéances d'emprunt.

Le recours à l'emprunt par Albertville en 2020 apparaît inférieur à la moyenne de sa strate démographique, qui oscille entre 2,2 M€ et 3,7 M€⁴⁴.

* * *

Le taux moyen des nouveaux emprunts souscrits⁴⁵ par les collectivités est passé de 1,10 % en 2018 à 0,71 % en 2019, puis à environ 0,50 % en 2020, en sachant qu'il y a une prime à la taille démographique pour les communes et EPCI. Ainsi, pour les communes et EPCI de la taille d'Albertville, le taux moyen des emprunts souscrits s'établit à 0,69 %.

Compte-tenu de :

- la reprise marquée de l'économie mondiale,
- de l'impact des campagnes vaccinales,
- de l'ampleur des plans de relance mis en œuvre, notamment aux Etats-Unis (total attendu de 2 800 Md\$ essentiellement sous la forme de soutien à la demande, y compris les 900 Md\$ déjà approuvés en décembre). En zone Euro, l'effort est moins marqué (750 Md€) et ses effets seront moins immédiats, puisque ce sont essentiellement les investissements long terme qui sont soutenus,

les taux fixes (voisins de 0,30 % sur 15 ans en 2020 / 0,56 % sur 20 ans) se situent en moyenne à 0,60 % sur 15 ans au début 2021. Une mise à niveau des marges bancaires est attendue à la baisse (elles étaient passées à 0,65 % en moyenne en 2020, alors que le coût de revient des établissements bancaires est plutôt estimé à 0,40 %). Cette conjoncture haussière conforte la ville dans son choix d'anticiper la souscription d'un emprunt fin 2020, pour profiter de taux fixes longs très bas, afin de couvrir ses besoins de financement du début 2021.

3.3.3. Structure de la dette fin 2020

| | |
|-------------------------|--|
| Nombre d'emprunts | 33 contrats en cours |
| Taux moyen | passé de 3,89 % en 2013 à 2,44 % fin 2020 |
| Tranches de taux | 1,151 M€ à 0 %⁴⁶ - soit 4 % 14,836 M€ à taux ≤ 2 % - soit 52 % 2,801 M€ entre 2 et 4 % - soit 10 % 9,606 M€ à taux > 4 % - soit 34 % |

44 Finance active – Observatoire de la dette – 11/03/2021.

45 Finance active – Observatoire de la dette – 11/03/2021.

46 Souscrit entre 2017 et 2019 pour la réhabilitation des toitures des écoles maternelles du Val des Roses et

| Types de taux | <p>99,5 % en taux fixes – soit 28,3 M€ d’encours 0,5 % en taux variables indexés sur le livret A – soit 144 K€</p> <p>La part des taux fixes atteignait 68 % de l’encours des collectivités locales fin 2019⁴⁷, en notant que plus la taille de l’entité est petite, plus son encours est sécurisé à taux fixe. Cette part atteint 71 ,7 % en 2020⁴⁸.</p> <p>Les taux fixes sont largement prédominants, ce qui donne une bonne visibilité sur les échéances futures.</p> <p>Tous les emprunts sont classés au niveau 1 d’analyse des risques de la charte Gissler (le plus bas). Aucun emprunt « toxique » ou structuré n’a été souscrit par la commune.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|---|---------|-----------------|---|-----------------|----------------|--------------|-------|---|-----------------|--------------|-------|---|-------------------------------|--------------|-------|---|-------|--------------|-------|---|------------------|--------------|------|---|------------------|--------------|------|---|-----------------|--------------|-------|----|
| Durée résiduelle de la dette | <p>14 ans / Identique au ratio national des collectivités</p> <p>Les collectivités locales ont profité des niveaux très bas de taux pour rallonger la durée de vie de leur dette, que ce soit lors de la souscription de nouveaux emprunts ou à l’occasion d’opérations de réaménagement de l’encours. Alors que la durée des financements étaient de 15 ans, elle est plutôt de 15/20 ans actuellement⁴⁹. Finance active précise que les communes et EPCI de 20 à 50 000 habitants ont emprunté pour une durée moyenne d’environ 18,5 ans en 2020.</p> <p>Albertville a souscrit des emprunts long terme de 20 à 30 ans depuis 2018, pour financer des rénovations de bâtiments, la construction de la Maison de l’enfance et de son réseau de fibre optique, le réseau des eaux pluviales de la rue de la République.</p> <p>La ville a conduit depuis 2014 des opérations de réaménagement mais sans impact sur la durée des emprunts.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Vie moyenne résiduelle des prêts | 7 ans | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Répartition entre prêteurs | <table border="1" data-bbox="633 1375 1434 1641"> <thead> <tr> <th>PRÊTEUR</th> <th>ENCOURS</th> <th>%</th> <th>BRE DE CONTRATS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BANQUE POSTALE</td> <td>8 845 058,37</td> <td>31,15</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Crédit Agricole</td> <td>4 257 183,58</td> <td>14,99</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Caisse Française Financ Local</td> <td>3 309 185,07</td> <td>11,65</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>LANEF</td> <td>3 000 000,00</td> <td>10,56</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Caisse d'Epargne</td> <td>2 692 251,65</td> <td>9,48</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Société Générale</td> <td>2 328 419,36</td> <td>8,20</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Autres prêteurs</td> <td>3 963 850,20</td> <td>13,96</td> <td>12</td> </tr> </tbody> </table> <p>L’encours est réparti entre les prêteurs classiques du secteur public local, ainsi qu’auprès de la Caisse d’Allocations Familiales pour des prêts à taux 0 %</p> | PRÊTEUR | ENCOURS | % | BRE DE CONTRATS | BANQUE POSTALE | 8 845 058,37 | 31,15 | 8 | Crédit Agricole | 4 257 183,58 | 14,99 | 1 | Caisse Française Financ Local | 3 309 185,07 | 11,65 | 4 | LANEF | 3 000 000,00 | 10,56 | 1 | Caisse d'Epargne | 2 692 251,65 | 9,48 | 4 | Société Générale | 2 328 419,36 | 8,20 | 3 | Autres prêteurs | 3 963 850,20 | 13,96 | 12 |
| PRÊTEUR | ENCOURS | % | BRE DE CONTRATS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| BANQUE POSTALE | 8 845 058,37 | 31,15 | 8 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Crédit Agricole | 4 257 183,58 | 14,99 | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Caisse Française Financ Local | 3 309 185,07 | 11,65 | 4 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| LANEF | 3 000 000,00 | 10,56 | 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Caisse d'Epargne | 2 692 251,65 | 9,48 | 4 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Société Générale | 2 328 419,36 | 8,20 | 3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Autres prêteurs | 3 963 850,20 | 13,96 | 12 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

3.3.4. Les ratios de la dette

élémentaire du Champ de Mars, la construction de la Maison de l’enfance, l’aménagement du point info relais CAF.

47 Enquête 2019 de FCL gérer la cité.

48 Finance active – Observatoire de la dette 11/03/2021.

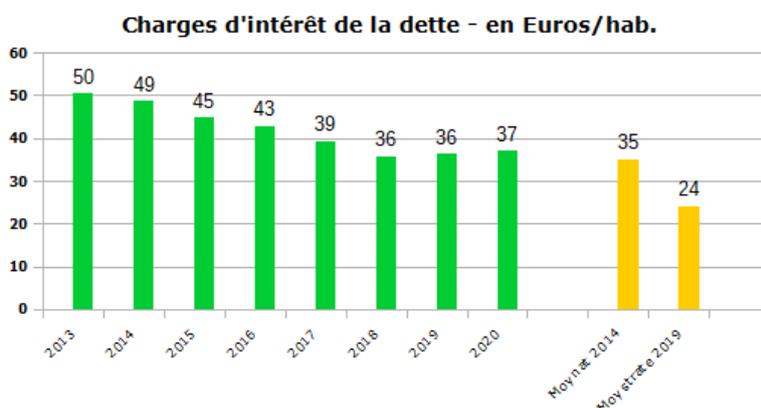
49 Fiche technique – gestion de l’encours de dette – La lettre du financier territorial n°49 de décembre 2019.

Les **charges financières** annuelles (intérêts de la dette) sont passées **de 993 701 € en 2013 à 718 394 € en 2020**, et **de 50 à 37€ / hab.**

La commune a donc **économisé** sur ce dernier exercice **275 307 € de charges financières** par rapport à sa situation 2013⁵⁰.

La marge de manœuvre dégagée en la matière depuis 2013 représente un cumul de 1,334 M€ fin 2020.

Malgré la forte réduction de cette charge annuelle, la situation d'Albertville demeure défavorable au regard du ratio moyen national.



Source : DGCL – comptes des communes

Le **niveau d'endettement bancaire de la ville* (1 457 € / hab. en 2020)** reste supérieur à la moyenne observée dans les autres communes de notre strate démographique (850 €/hab. en 2019 selon la DGCL⁵¹, 890 €/hab. selon La Banque Postale⁵² pour les communes de 15 à 25 000 hab.).

L'écart équivaut à une dette supérieure en 2019 pour la commune de 7 M€ (comme en 2013).

Albertville fait partie des 25 % de villes de sa strate à avoir un encours supérieur à la moyenne².

* reports de fin d'année non compris, comme pour les ratios de la strate.



Source : DGCL – comptes des communes

Le **ratio de désendettement bancaire** de la commune s'établit à **7,9 ans** d'épargne⁵³ en 2020*, la moyenne nationale de la strate étant de 5,4 ans en 2013 et 4,3 ans en 2019.

Il demeure en-deçà du ratio d'alerte de 12 années fixé au niveau national par la loi de

50 Et jusqu'à 542 493 € par rapport à 2008, année où les charges s'élevèrent à leur maximum sur les 15 dernières années, soit à 1 260 887 €.

51 DGCL = Direction générale des collectivités locales du Ministère de l'Intérieur

52 La Banque Postale et APVF – regard financier sur les petites villes – décembre 2020.

53 CAF corrigée en 2015 des 1,9 M€ d'annulation du rattachement du produit de la vente du local Cebal en 2014.

programmation des finances publiques 2018-2022.

Il est également largement inférieur à la durée de vie résiduelle des emprunts, qui est de 14 ans (cf. supra § 3.3.3).

* reports de fin d'année non compris, comme pour les ratios de la strate.



Ce ratio indique que la commune serait en mesure de rembourser intégralement sa dette en 7,9 ans, à condition de consacrer toute son épargne à cette dépense, alors que ses emprunts ont généralement souscrits pour une durée de 15 à 20 ans.

*

* *

Je vous propose d'approuver ce compte administratif 2020 du budget principal, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

INTERVENTIONS

Philippe PERRIER :

« Comment résumer la situation de ville ?

Notre ville a des ressources financières de moins en moins importantes (- 450 000€/an), si nous étions une entreprise nous pourrions dès maintenant fixer la date de la fermeture de l'entreprise.

Cette évidence doit interroger notre conseil et il faudra bien un jour réfléchir et agir pour un avenir durable en adoptant une stratégie agressive.

En 2021, la ville n'est pas capable d'avoir une capacité de rebond, les investissements faits ces dernières années n'ont pas été organisés pour redresser l'activité économique et ainsi créer des emplois de qualité en termes de formations et de rémunérations.

Pourtant, l'enjeu est grand puisque le taux de chômage est de 16,3 % contre 9,3 % dans le département avec en prime des emplois peu qualifiés. Le taux de pauvreté était de 18 % en 2016 contre 10 % dans le département.

Concernant les choix financiers.

Comme conseillers nous avons alerté le conseil sur les excès d'emprunts et sur la situation financière fragile de la ville.

La vision à court terme de la majorité, le manque de stratégie financière et le manque de rigueur ont tout simplement eu comme conséquence un endettement important.

De ce fait « le beau futur » promis en 2020 s'inscrit aujourd'hui dans un processus de « Stop and GO ».

Il faudra donc attendre que nos finances retrouvent des capacités nous accordant les moyens de refaire nos routes, d'entretenir notre patrimoine et de faire d'Albertville une ville où il fait bon vivre, où le taux de pauvreté se réduise fortement afin d'atteindre la moyenne départementale.

Notre capacité de désendettement est proche de 12 ans (référence fixée par la loi 35) nous sommes très proche du seuil d'alerte. Il est bon de noter que l'autofinancement brut ne permettra pas d'accélérer le remboursement des emprunts. Ce ratio de désendettement est un point de vigilance pour notre conseil et pour la chambre régionale des comptes.

La dette/habitant est de 1 457 € contre 1 194 € en 2014, alors que les produits de gestion courante ont perdu 2 695 000 € depuis 2014 (- 450 000€/an). Moins de recettes et plus de dettes.

A noter que la section de fonctionnement doit assurer le remboursement de 725 000 € d'intérêts et 2 083 000 € de capital (via un virement à la section d'investissement) soit 2 808 000 € alors que nos recettes sont en baisse comme je viens de l'expliquer. Les annuités sont importantes et maintiennent notre autofinancement net à un niveau relativement faible.

2020 est une sombre année en termes d'équilibre budgétaire, elle emportera dans son sillage l'année 2021 et bien d'autres années.

Le compte administratif 2020 reflète des choix qui ne s'inscrivent pas dans une gestion durable et qui remettent en question la capacité de développement de la ville pour quelques années.

La chambre régionale des comptes confirme les inquiétudes que nous avons formulées. Ce qui est un constat regrettable, la chambre régionale des comptes nous donne raison, ce qui prouve bien que le débat collectif est important et quand un conseiller dit quelque chose, je pense qu'il faut l'écouter, quand des conseillers affirment une chose, il faut travailler la question. »

Laurent GRAZIANO :

« En préambule de cette intervention, il est utile de rappeler que le rapport de la CRC porte sur la situation financière de notre ville avant la crise sanitaire et ses conséquences économiques. Les conclusions provisoires du rapport qui vous ont été communiquées en décembre 2020 ne sont sans doute pas étrangères à la prudence dont vous faites désormais preuve, nous avons souvent entendu ces derniers mois « nous n'avons pas les moyens de financer », pour ne pas dire nous n'avons plus d'argent pour cela. Ce rapport éclaire sur l'information donnée aux élus, sur la fiabilité des comptes, sur le pilotage des projets tant au niveau financier qu'en matière de ressources humaines. Le rapport ne comporte pas de dimension politique mais traduit la politique menée lors du précédent mandat. Philippe Perrier, dans un souci d'éclairage, vous a souvent mis en garde contre la dérive des finances notamment depuis 2017, la CRC valide son analyse. C'est regrettable pour notre ville mais c'est un fait.

L'information financière délivrée aux élus est ainsi jugée perfectible car incomplète. Le rapport pointe aussi des anomalies au niveau de la fiabilité des comptes. Le contrôle des marchés inférieurs à 25 000 € est jugé insuffisant.

La CRC a évalué l'autofinancement net. Il s'agit d'une donnée capitale qui détermine grandement la capacité d'une équipe municipale à mettre en œuvre le programme pour lequel elle a été élue et donc à respecter ses engagements. Or l'autofinancement de la ville se révèle fragile car trop dépendant de cessions qui ne peuvent constituer une source de financement durable. Vous avez donc fait le choix du recours massif à l'emprunt durant les 3 dernières années de mandat renonçant ainsi au désendettement promis. Avec des sources de financement propres fragiles et non durables vous ne parvenez à financer que 40 % des opérations. Pour résumer, nous avons des ressources par habitant inférieures aux villes comparables et des dépenses qui représentent un taux d'effort nettement supérieur. Soit les autres n'ont rien compris, soit vous faites fausse route.

En attendant, l'emprunt impacte encore plus notre faible capacité d'autofinancement, faute de vision d'ensemble nous sommes entrés dans une spirale d'endettement.

La fragilité financière vous a conduit à réduire les charges de personnel au point d'engendrer des difficultés de pilotage des services avec une réduction drastique du personnel d'encadrement. Entre 2013 et 2018, vous avez réduit d'un tiers le personnel d'encadrement (catégorie A) ! Ce choix politique en matière de ressources humaines va à contre-courant des besoins des collectivités dans un contexte de complexification des opérations.

Voilà qui montre à quel point les services sont précieux pour notre ville, leur dire c'est bien, leur montrer en leur donnant les moyens d'assurer leur mission c'est encore mieux.

Le nombre de marchés à gérer en 2018 et 2019 n'était pas soutenable pour nos services et n'a pas permis de suivre correctement les travaux d'investissement. C'est aux politiques

de donner les moyens d'une plus grande rigueur dans le suivi de l'exécution des travaux et de programmation des crédits. Quand on sait que, dans le même temps, les dépenses de relations publiques augmentent de près de 8 %, n'y a-t-il pas là une erreur stratégique ?

Cette même fragilité financière amène la CRC à vous demander de revoir les programmations de projets pour ne pas aggraver la situation financière, bref il est temps d'arrêter de vivre au-dessus des moyens de notre ville.

Le rapport fait aussi écho à nos propos sur le DOB en janvier. Le DOB manque de clarté sur la situation présente et donc forcément de vision prospective, cette fois-ci ce n'est pas nous qui le disons mais la CRC. Les finances ne s'appréhendent pas qu'en regardant vers le passé, elles servent d'abord à construire un avenir sécurisant.

Au titre des alertes, figurent aussi les garanties d'emprunt de la SEMCODA dont le modèle économique est jugé porteur de risques financiers. Pour information, nous avons garanti les emprunts de la SEMCODA à hauteur de près de 3 millions d'euros. Nous n'aurions pas la capacité de faire face à une éventuelle défaillance de la SEMCODA sans dépasser le seuil d'alerte quant à la capacité de désendettement.

Investir 8,7 millions d'euros par an entre 2017 et 2020 quand notre ville ne peut soutenir plus de 5,5 millions n'était pas raisonnable. Dans le même temps, la dette déjà élevée s'est encore alourdie, la CRC y voit « un élément d'alerte ». L'alerte est d'autant plus à prendre au sérieux que les effets de la crise sanitaire n'ont pas encore impacté le budget et que nous ne savons pas si le réseau de chaleur sera économiquement équilibré.

Les marges de manœuvre aujourd'hui inexistantes imposent un retour au principe de réalité. Après avoir aligné le calendrier des travaux sur le calendrier électoral, comment pourrez-vous tenir la longue liste des promesses de 2020 ? Une chose est sûre : « faire un beau futur » à crédit n'est plus une option. Nous y veillerons.

Hervé BERNAILLE :

« Vos interrogations portent sur deux points.

D'une part, le rapport de la chambre régionale des comptes, ainsi que la réponse de monsieur le maire, dont il faut aussi tenir compte pour une vision globale. Le rapport c'est l'analyse de la chambre qui, effectivement, est incontestable, fait par des gens très compétents qui nous convient très bien et auquel on a déjà apporté réponse.

Et d'autre part, la situation financière.

Sur le rapport de la chambre régionale des comptes, comme c'est toujours le cas, il y a toujours une quarantaine, une cinquantaine de remarques, des suggestions et cetera, ce qui est bien normal. Il n'y a aucune critique sur la comptabilité, notre situation est parfaitement claire, ni sur l'explication que l'on donne pour expliquer les comptes, comme par exemple tout ce très long rapport que je viens de résumer. Il y a simplement quelques observations.

Je note déjà dans vos remarques, il ne faut pas confondre les descriptions factuelles et les causalités, quand la chambre régionale des comptes dit « la ville d'Albertville pour faire simple est un petit peu plus pauvre que la moyenne », ce n'est pas la conséquence de la politique puisque la politique d'une municipalité c'est de rendre la ville attractive et de rendre les habitants le plus heureux possible, il n'y a aucune nuance de causalité. Effectivement, ils nous ont fait des remarques justifiées, notamment sur une formalisation un peu plus grande à porter par exemple au plan pluriannuel d'investissements, quelques remarques également sur le débat d'orientation budgétaire, des remarques de format, de présentation, mais tout à fait justifiées.

D'un point de vue financier, en 2020, on dégage 4 millions d'excédent - on va appeler ça comme ça, parce qu'après entre la CAF, l'épargne brute et cætera, on a pas la même notion - et ces 4 millions servent à rembourser 2 millions d'emprunt. Nous sommes donc dans un ratio où nous avons 2 fois plus de ressources que ce qui est nécessaire au remboursement d'emprunt, 2,2 millions, c'est stable. Capacité de désendettement de 12 % là, Philippe, je ne sais pas du tout ce que c'est. »

Laurent GRAZIANO :

« 12 ans »

Hervé BERNAILLE :

« Le seuil d'alerte est de 12 ans, nous sommes à 7 ans, plus précisément 7,4. Nous

rembourserons notre dette en 7,4 ans, alors c'est un petit peu plus élevé que la moyenne de la strate mais, on en convient bien, nous avons un endettement plus élevé. Maintenant on a fait le choix de rattraper des retards d'investissement, de faire des investissements structurants, par exemple rue de la République, et bien d'autres. Nous n'avons pas fondamentalement changé de politique, nous profitons d'avoir réalisé les gros investissements de structures pour investir moins. Notre objectif est d'investir 5,5 millions par an et de se désendetter d'environ 400-500 000 euros par an, on va probablement faire mieux en 2021. Alors, est-ce que c'est un changement ? Comptablement, oui, c'est un changement puisqu'on investit moins et on se désendette plus rapidement mais c'est la même logique. On a profité d'investir quand il y avait des taux bas et quand il fallait rattraper le retard ; aujourd'hui, on investit moins et on se désendette plus. Si on investit 5,5 millions durablement, cela peut permettre de maintenir l'équipement et de développer de nouveaux projets. C'est une ville qui progresse un petit peu. Je rappelle aussi qu'on a été pénalisé sur les résultats 2020, à hauteur de 250 000 euros par la crise sanitaire.

Alors, tu me dis qu'on perd 450 000 euros de recettes chaque année depuis 2014 alors, si c'était le cas, cela ferait vraiment beaucoup et si c'était le cas on aurait été les champions du monde de la gestion financière si on arrivait à compenser 2,5 millions par an de pertes. Non, nos prétentions ne vont pas jusque là, on arrive à compenser quasiment 1,4 million de de recettes en moins, c'est déjà pas mal, 2,5 millions cela deviendrait un peu dur

Monsieur le maire :

« Dans le courrier de réponse à la CRC suite à ses observations, notamment sur le chapitre du renforcement des outils de gestion et de pilotage, nous avons souligné que depuis le début du mandat et ce, malgré la crise, nous avons sollicité de nombreux bureaux d'études et réalisé des études pour mettre en place un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) pour les écoles, c'est Jean-François BRUGNON qui suit ce dossier qui sera bientôt finalisé, un PPI pour les rues, suivi par Jean-Pierre JARRE, et qui sera présenté en septembre, plus une étude de programmations du théâtre de Maistre qui en cours d'affinement, également notre adhésion aux différents dispositifs du plan de relance, petite ville de demain.

Concernant le renforcement sur les ressources humaines, aujourd'hui nous avons une nouvelle directrice des services techniques, nous avons créé un service médiation avec un responsable à sa tête, nous avons une nouvelle direction au centre socioculturel, et puis en cours le recrutement d'un directeur sur les affaires scolaires, la prévention, le guichet unique et les affaires périscolaires. D'ici la fin de l'année, l'ensemble de ces directions seront pourvues, ce qui permettra une meilleure appréhension des dossiers, une meilleure coordination au sein des services sous l'autorité de notre directeur général des services.

Concernant les deux axes complémentaires que vous aviez cités, tant sur le côté pilotage, on ne pilote pas à vue puisqu'on est en train d'établir notre plan pluriannuel d'investissements, ce qui est normal dans le cycle d'une mandature. En début de mandat, on étudie les projets, on programme et puis après vient le temps de leur mise en œuvre. Sur le plan des ressources humaines, c'est la même chose, nous avons restructuré les services et rétabli des directions. »

Philippe PERRIER :

« Je voudrais préciser, deux choses ont été mal comprises, je pense. Quand j'ai parlé d'une baisse des recettes des produits de gestion courante, c'est à la page 93 : 24,5 millions en 2014, 21,9 millions aujourd'hui, soit 2 millions en moins depuis 2014, 450 000 euros par an. Sur l'épargne, dans un passage sur la conclusion intermédiaire de la chambre régionale des comptes, page 39, « dans un contexte marqué par la crise économique liée à l'économie de la Covid 19, la commune doit revoir ses engagements pluriannuels en évaluant en fonction d'une nouvelle prospective financière les projets d'investissement qu'elle pourra conduire tout en n'aggravant pas son endettement. Avec une capacité de désendettement proche de 12 ans, la marge de manœuvre dont dispose la commune pour investir est faible ».

Laurent GRAZIANO :

« Une petite remarque sur le désendettement. Ce discours, on l'a déjà entendu une première fois et on a vu l'atterrissage en 2020. La parole politique n'a de sens et n'a de poids que quand elle est suivie de promesses et d'engagements. Nous attendrons, nous

souhaitons vivement que vous puissiez entrer dans cette démarche de désendettement. Nous n'allons pas critiquer le fait de passer à un effort de 5,5 millions par an puisque, c'est toujours ce que nous vous demandions, de rester dans ce qui est raisonnable et c'est, au contraire, le fait d'aller bien au-delà qui peut représenter une faute grave. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus aller bien au-delà financièrement, ce n'est pas possible, nous n'avons pas une marge d'endettement, on en avait déjà parlé, cette marge d'endettement n'existe pas. Par ailleurs, je n'ai pas bien compris ce que vous avez cherché à dire au sujet de la causalité entre le niveau de richesse de notre ville et la pauvreté, si vous pouviez reprendre ce point là. »

Hervé BERNAILLE :

« Dans le rapport de la chambre qui pointait certains points négatifs sur Albertville, vous releviez des chiffres de pauvreté, de difficultés et cetera, ils sont exacts sauf peut-être le taux de chômage de 16,3 % que je ne retrouve pas. Vous prenez des chiffres de pauvreté et vous extrapolez en disant « c'est votre politique qui a créé cela », alors que ce sont des éléments factuels qui dépendent de nombreux paramètres extérieurs.

Quand on regarde les baisses des recettes et les baisses des dépenses, il faut se rappeler que le périmètre est modifié avec des compétences qui ont été transférées à l'agglo, il y a des dépenses qui sont moindres mais, globalement, on dégage un peu plus de 4 millions comme en 2014. En revanche, la baisse des dotations de l'État, l'effort imposé à l'ensemble des collectivités territoriales, nous impacte à peu près de 1,4 million et heureusement pas de 2,5 millions. Après, qu'il y ait des baisses de recettes mais qui sont compensées par des baisses de dépenses parce que le périmètre n'est pas le même, c'est une tout autre chose. Sur des baisses de 1,4 million par an, on a rattrapé 1,2 million, ce qui représente un effort énorme sans dégrader les services à la population. Ce que je regarde, c'est qu'aujourd'hui on a 4 millions d'excédent de fonctionnement, on va le voir tout de suite dans l'affectation du résultat, pour 2 millions de dettes ce qui est un ratio très correct. «

Laurent GRAZIANO :

« Est-ce que l'on pourrait avoir une vraie réponse à la question de savoir comment allez-vous tenir les promesses de campagne avec cette jauge de 5,5 millions, promesses qui sont relativement ambitieuses. »

Monsieur le maire :

« On se donne rendez-vous dans 5 ans. On s'engage à le faire avec les moyens que nous aurons, c'est aussi simple que ça. »

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | | |
|-------------------|---|----|
| N° 5-12-3 | | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget principal - Affectation du résultat 2020 | |
| RAPPORTEUR | Hervé BERNAILLE | |

Les budgets annexes du centre international de séjour et des opérations d'aménagement ayant été clôturés en date du 31 décembre 2020, leurs résultats seront être intégrés au bilan d'entrée du budget principal 2021 par le trésorier, comptable de la commune.

L'affectation du résultat de l'exercice 2020 doit donc tenir compte de manière cumulative des résultats respectifs des trois budgets, principal et annexes du CIS et des opérations d'aménagement.

Les résultats de l'exercice 2020 du budget principal ainsi agrégé de la ville d'Albertville s'établissent comme suit :

| LES RESULTATS | 2020 ville | 2020 CIS | 2020 Opération aménagt | 2020 |
|--|---------------------|------------------|------------------------|---------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT : | | | | |
| Résultat reporté n-1 | 800 000,00 | 5 226,83 | 60 000,00 | 865 226,83 |
| Résultat de l'exercice | 2 902 825,56 | 18 243,45 | -39 999,57 | 2 881 069,44 |
| RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT | 3 702 825,56 | 23 470,28 | 20 000,43 | 3 746 296,27 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT : | | | | |
| Résultat reporté n-1 | -3 631 240,89 | 38 050,88 | | -3 593 190,01 |
| Affectation en réserves n-1 | 2 933 620,13 | 0,00 | | 2 933 620,13 |
| Résultat de l'exercice | 1 476 269,05 | -4 580,21 | | 1 471 688,84 |
| Résultat d'investissement de l'exercice | 778 648,29 | 33 470,67 | 0,00 | 812 118,96 |
| Restes à réaliser en dépenses | -3 458 373,09 | 0,00 | | -3 458 373,09 |
| Restes à réaliser en recettes | 2 929 905,63 | 0,00 | | 2 929 905,63 |
| Solde des restes à réaliser | -528 467,46 | 0,00 | 0,00 | -528 467,46 |
| RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT | 250 180,83 | 33 470,67 | 0,00 | 283 651,50 |
| ou excédent / besoin de financement résiduel | | | | |
| SOLDE GLOBAL DE CLOTURE | 3 953 006,39 | 56 940,95 | 20 000,43 | 4 029 947,77 |
| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | 2020 ville | 2020 CIS | 2020 Opération aménagt | 2020 |
| AFFECTATION EN RESERVE S | 2 902 825,56 | 0,00 | 0,00 | 2 902 825,56 |
| 1. Pour couvrir le besoin de financ de l'investisst n-1 | | | | |
| 2. Pour se conformer en sus à l'autofinancement budgété en n | 1 046 233,00 | | | 1 046 233,00 |
| 3. Pour de nouveaux projets n+1 ou pour se désendetter | 1 856 592,56 | | | 1 856 592,56 |
| REPORT DU SOLDE EN FONCTIONNEMENT | 800 000,00 | 23 470,28 | 20 000,43 | 843 470,71 |
| Dont pour régulariser les dotations aux amortissements 2018 | | | | |
| Dont report épargne pour crise sanitaire | 685 609,00 | | | 685 609,00 |
| Dont complément | 114 391,00 | 23 470,28 | 20 000,43 | 157 861,71 |
| RESULTAT AFFECTE | 3 702 825,56 | 23 470,28 | 20 000,43 | 3 746 296,27 |

L'affectation du résultat de fonctionnement,

Compte-tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, l'affectation de l'excédent de fonctionnement, d'un montant de + 3 746 296,27 €, est totalement libre et vous est donc proposée de la manière suivante :

- **mise en réserves en recette d'investissement de 2 902 825,56 €** (compte 1068 – *excédents de fonctionnement capitalisés*) pour compléter le financement de la section d'investissement en 2021 ;
- **report du solde en recette de fonctionnement (compte 002), soit 843 470,71 €,** à titre prudentiel et compte-tenu du crédit de dépenses imprévues qui avait été alimenté en 2020 pour faire face aux effets induits de la crise sanitaire à moyen terme pour 685 609 €.

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | 2020 ville | 2020 CIS | 2020 Opération aménagt | 2020 |
|--|---------------------|------------------|------------------------|---------------------|
| AFFECTATION EN REERVE S | 2 902 825,56 | 0,00 | 0,00 | 2 902 825,56 |
| 1. Pour couvrir le besoin de financ de l'investisst n-1 | | | | |
| 2. Pour se conformer en sus à l'autofinancement budgété en n | 1 046 233,00 | | | 1 046 233,00 |
| 3. Pour de nouveaux projets n+1 ou pour se désendetter | 1 856 592,56 | | | 1 856 592,56 |
| REPORT DU SOLDE EN FONCTIONNEMENT | 800 000,00 | 23 470,28 | 20 000,43 | 843 470,71 |
| Dont report épargne pour crise sanitaire | 685 609,00 | | | 685 609,00 |
| Dont complément | 114 391,00 | 23 470,28 | 20 000,43 | 157 861,71 |
| RESULTAT AFFECTE | 3 702 825,56 | 23 470,28 | 20 000,43 | 3 746 296,27 |

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

| | | |
|---------------------|---|----|
| N° 5-12-4 | | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIERES Budget principal – budget supplémentaire 2021 | |
| RAPPORTEUR | Hervé BERNAILLE | |
| PIECE JOINTE | Budget principal – budget supplémentaire 2021 | |

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du 1^{er} mars 2021 du conseil municipal approuvant le budget primitif du budget principal 2021 ;

Vu la délibération de ce jour du conseil municipal affectant le résultat de fonctionnement 2020 du budget principal ;

Vu les travaux de la commission des finances du 21 juin courant, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire 2021 du budget principal de la commune, tel qu'annexé à la présente délibération et détaillé ci-après.

1. Au titre de l'intégration des résultats 2020 : + 4 029 947,77 €

Au vu de l'approbation des résultats 2020 et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 :

| | |
|---|-------------------------|
| Recettes de fonctionnement - résultat 2020 reporté (compte 002): | + 843 470,71 € |
| Financement complémentaire de l'investissement : | + 3 186 477,06 € |
| • Dont dépenses d'investissement : | - 3 458 373,09 € |
| ◦ restes à réaliser : | - 3 458 373,09 € |
| • Dont recettes d'investissement : | + 6 644 850,15 € |
| ◦ excédent de financement fin 2020 (compte 001) : | 812 118,96 € |
| ◦ affectation en réserves du résultat 2020 (compte 1068) : | 2 902 825,56 € |
| ◦ restes à réaliser : | 2 929 905,63 € |

2. Inscriptions complémentaires en section de fonctionnement et ajustement du niveau d'autofinancement :

2.1. En recettes complémentaires de fonctionnement (hors excédent reporté de 2020) : + 339 460,00 €

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | BP | BS | Budget après BS |
|--|----------------------|---------------------|------------------------|
| 70 Produits des services et du domaine | 1 137 384,00 | 0,00 | 1 137 384,00 |
| 73 Impôts et taxes | 16 328 616,00 | 831 915,00 | 17 160 531,00 |
| 74 Dotations et participations | 4 375 684,00 | -492 455,00 | 3 883 229,00 |
| 75 Autres produits de gestion courante | 173 093,00 | | 173 093,00 |
| 77 Produits exceptionnels | 202 591,00 | | 202 591,00 |
| 013-76 Autres recettes | 243 546,00 | | 243 546,00 |
| 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont travaux en régie) | 300 000,00 | | 300 000,00 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE | 22 760 914,00 | 339 460,00 | 23 100 374,00 |
| 002 Excédent antérieur reporté | | 843 470,71 | 843 470,71 |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 22 760 914,00 | 1 182 930,71 | 23 943 844,71 |

Le chapitre 73 – impôts et taxes passe à **17,161 M€**, soit + **831 915 €** :

Les produits des contributions directes sont revalorisées de + 572 685 €, au vu de la notification des bases fiscales et du versement du coefficient correcteur par l'État courant avril (finalement comptabilisé au chapitre 73). Ils s'élèvent à ce stade à 8,219 M€ (compte 73111).

Au vu des encaissements du début d'année, la prévision de taxe additionnelle aux droits de mutation peut être revalorisée de + 20 000 € et portée à 677 000 € (compte 7381).

La braderie d'avril ayant été annulée pour cause de restrictions sanitaires, la recette des droits de place afférente est annulée pour 770 € (compte 7336).

Le produit attendu de la part communale de taxe sur la consommation finale d'électricité (taux national de 4 % en 2021) est évalué à 240 000 € et introduit au budget 2021 (compte 7351). La dépense communale afférente est également prévue (cf. infra chapitre 011).

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | BP | BS | Budget après BS |
|--|----------------------|-------------------|------------------------|
| 73 Impôts et taxes | 16 328 616,00 | 831 915,00 | 17 160 531,00 |
| <i>Contributions directes</i> | 7 646 016,00 | 572 685,00 | 8 218 701,00 |
| <i>Attribution de compensation - part transfert de charges :</i> | 5 169 560,00 | | 5 169 560,00 |
| <i>Attribution de compensation fiscale</i> | 2 465 814,00 | | 2 465 814,00 |
| <i>Droits de place :</i> | 34 900,00 | -770,00 | 36 535,00 |
| Braderie d'avril | 770,00 | -770,00 | 0,00 |
| <i>Autres :</i> | 1 012 326,00 | 260 000,00 | 1 272 326,00 |
| Taxe additionnelle sur les droits de mutation | 657 000,00 | 20 000,00 | 677 000,00 |
| TLPE taxe locale sur la publicité extérieure | 190 000,00 | | 190 000,00 |
| Taxe sur les pylones | 130 000,00 | | 130 000,00 |
| Etat – FNGIR fonds national garantie indiv ressources | 35 326,00 | | 35 326,00 |
| TCCFE | | 240 000,00 | 240 000,00 |

Le chapitre 74 – dotations et participations passe à **3,883 M€**, soit – **492 455 €** :

Nous pouvons ajuster nos prévisions en matière de dotations et d'allocations compensatrices de fiscalité de l'État de – 561 495 €, au vu de ses notifications et suite au changement d'imputation comptable du versement du coefficient correcteur (comptes 7411, 74123, 74127, 74834, 74835).

Les subventions attendues pour les frais de personnel sont ajustées à la hausse de + 26 851 € par précaution (comptes 74712-74718-7478).

La subvention octroyée par la Région au titre des frais de transport des cycles de ski des écoles est budgétée pour 19 973 € (compte 7472).

La subvention octroyée par le Conseil Savoie Mont-Blanc pour l'accueil du Tour de France est budgétée pour 20 000 € (compte 7478).

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | BP | BS | Budget après BS |
|---|---------------------|--------------------|------------------------|
| 74 Dotations et participations | 4 375 684,00 | -492 455,00 | 3 883 229,00 |
| <i>Dotations de l'État et allocations compensatrices de fiscalité</i> | <i>3 806 717,00</i> | <i>-561 495,00</i> | <i>3 245 222,00</i> |
| DGF | 1 821 661,00 | 71 318,00 | 1 892 979,00 |
| DSU | 834 814,00 | 2 119,00 | 836 933,00 |
| DSR | 337 323,00 | -176 693,00 | 160 630,00 |
| DNP | 119 132,00 | 23 826,00 | 142 958,00 |
| Allocations compensatrices de fiscalité | 635 202,00 | -482 065,00 | 153 137,00 |
| Compensation TADM cession fonds de commerces | 1 493,00 | | 1 493,00 |
| FCTVA dépenses de fonctionnement n-2 | 57 092,00 | | 57 092,00 |
| Subventions de la CAF et du CTJ : | 443 601,00 | 216,00 | 443 817,00 |
| CAF : CEJ | 285 249,00 | | 285 249,00 |
| CAF : CEJ à reverser à CSF | 6 702,00 | | 6 702,00 |
| CAF : PSO et ACF + AGC pour CSC | 95 242,00 | | 95 242,00 |
| CAF : divers | 408,00 | 216,00 | 624,00 |
| CD73 – Contrat Territorial Jeunes 2019-2022 | 56 000,00 | | 56 000,00 |
| Subventions pour frais de personnel : | 53 476,00 | 26 851,00 | 80 327,00 |
| Etat – subv apprentis | 6 000,00 | | 6 000,00 |
| Etat – adulte-relais CDV | 19 164,00 | 20 586,00 | 39 750,00 |
| Etat – subv | | 1 715,00 | 1 715,00 |
| Etat – 2 postes biométrie et actes d'état civil | 21 522,00 | | 21 522,00 |
| Etat – Dotation recensement | 3 690,00 | | 3 690,00 |
| Etat – subv organisation élections | 2 600,00 | 4 250,00 | 6 850,00 |
| FIPHFP – insertion agents handicapés et équipements | 500,00 | 300,00 | 800,00 |
| Subventions pour services de prévention et santé : | 8 203,00 | 0,00 | 8 203,00 |
| CD73 – fonds d'urgence aux collectivités – covid-19 | 8 203,00 | | 8 203,00 |
| Subventions pour le sport et les écoles : | 60 504,00 | 39 973,00 | 100 477,00 |
| CR – frais de transport des cycles de ski des écoles | | 19 973,00 | 19 973,00 |
| Conseil 73-74 – subv Tour de France | | 20 000,00 | 20 000,00 |
| Subventions pour la culture et le patrimoine : | 3 000,00 | 2 000,00 | 5 000,00 |
| CD73 – plan action covid-19 pour les musées | | 2 000,00 | 2 000,00 |
| Autres subventions | 183,00 | | 183,00 |

2.2. En dépenses complémentaires de fonctionnement hors virement : + 743 354,00 €

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | BP | BS | Budget après BS |
|--|----------------------|---------------------|------------------------|
| 011 Charges à caractère général | 5 254 569,00 | 188 000,00 | 5 442 569,00 |
| 012 Charges de personnel | 12 000 000,00 | 100 000,00 | 12 100 000,00 |
| 65 Charges de gestion courante | 1 627 427,00 | -199 983,00 | 1 427 444,00 |
| 66 Charges financières | 693 297,00 | -5 000,00 | 688 297,00 |
| 014 et 67 FPIC et charges exceptionnelles | 484 121,00 | 134 000,00 | 618 121,00 |
| 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissements) | 1 076 990,00 | | 1 076 990,00 |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS EPARGNE | 21 136 404,00 | 217 017,00 | 21 353 421,00 |
| 022 Dépenses imprévues | 0,00 | 526 337,00 | 526 337,00 |
| 023 Virement à la section d'investissement | 1 624 510,00 | 439 576,71 | 2 064 086,71 |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 22 760 914,00 | 1 182 930,71 | 23 943 844,71 |

Le chapitre 011 – charges à caractère général passe à **5,443 M€**, soit + **188 000 €** :

Cette augmentation résulte notamment des orientations suivantes :

La commune s'est vu confier par l'État et l'Agence Régionale de Santé (ARS) l'organisation du centre de vaccination local pour le covid-19 sur la période mars – septembre 2021. Il en résulte des dépenses supplémentaires (frais d'adaptation de la salle de la Pierre du Roy, frais de fonctionnement autres que médicaux) qui sont évaluées à ce stade à 30 000 € (*compte 60628*).

Ces frais font l'objet d'une demande de prise en charge au moins partielle par l'ARS au titre du FIR - fonds d'intervention régional (l'ARS laisserait à la charge de la commune les frais ne concourant pas très directement aux actes médicaux, comme les achats de fournitures administratives, de fonctionnement des locaux,...).

Dans ce même contexte de crise sanitaire, la commune doit équiper ses bureaux de vote de plexiglas pour les élections de fin juin et le crédit correspondant est ouvert pour 5 148 € (*compte 6188*). Cette dépense est financée partiellement par une subvention dédiée de l'État de 3 300 € (*cf. supra chap.74*).

Elle a également renforcé ses commandes externes de nettoyage des bâtiments au-delà de ce qui était prévu initialement et le crédit est augmenté de 10 000 € (*compte 6283*).

Compte-tenu de la nouvelle réglementation de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, évoquée par ailleurs ce jour, la dépense afférente pour la collectivité (en tant que consommateur final) est évaluée à 70 000 € et intégrée au budget supplémentaire (*compte 6353*). Cette dépense est couverte par la recette fiscale encaissée par la commune sur l'ensemble des assujettis (*cf. supra chap.73*).

Il convient d'intégrer les deux derniers loyers 2020 dûs par la commune à la SEM4V du Centre international de Séjour pour 29 400 € (ils n'ont pas été rattachés en fin d'année sur le budget annexe du CIS pour faciliter les opérations de clôture de ce budget) (*compte 6132*). Cette dépense est financée en grande partie par la reprise de l'excédent de fonctionnement de ce service.

Le chapitre 012 – charges de personnel passe à **12,100 M€**, soit + **100 000 €** :

Afin de tenir compte de la prise en charge par la commune des nouveaux frais de personnel engagés pour le centre de vaccination :

- remboursement au CHAM de l'infirmière qui coordonne la gestion du centre,
- rémunérations des trois postes de secrétariat médical qui sont recrutés par la commune.

Ces frais font l'objet d'une demande de prise en charge par l'ARS au titre du FIR. Les frais des agents communaux mobilisés pour ce centre, par réaffectation de leurs missions, ne sont pas considérés à ce stade comme remboursables par l'ARS, au motif qu'ils ne s'agit pas de dépense nouvelle pour la commune.

Le chapitre 65 – charges de gestion courante passe à **1,427 M€**, soit – **199 983 €** :

La subvention au budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA peut être réduite de – 104 000 € au vu de son projet de budget supplémentaire, qui intègre ses excédents historiques (*compte 657363*).

La subvention au Centre Communal d'Action Sociale peut être annulée pour – 100 000 € au vu de son projet de budget supplémentaire, qui intègre ses excédents historiques (*compte 657362*).

Un crédit complémentaire de 4 017 € est ouvert pour la maintenance des logiciels informatiques (*compte 6512*).

Le chapitre 66 – charges financières passe à **688 K€**, soit – **5 000 €** :

L'hypothèse de recours à l'emprunt sur l'année étant réduite (*cf. infra*), le crédit ouvert pour faire face aux frais financiers générés par cet emprunt peut être diminué.

Le chapitre 67 – charges exceptionnelles passe à **374 K€**, soit + **134 000 €** :

La subvention au budget annexe du réseau de chaleur doit être augmentée, au vu de son projet de budget supplémentaire (*compte 6744*).

Le chapitre 022 – dépenses imprévues est ouvert par prudence avec **526 337 €** :

Ce montant correspond aux 685 609 € ouverts à ce titre sur l'exercice 2020 pour faire face aux impacts à moyen terme de la crise sanitaire, déduction faite des crédits ouverts à l'occasion de ce budget supplémentaire pour la gestion du centre de vaccination et l'équipement des bureaux de vote, soit 159 272 € (*chapitres 012, 011 et 21*).

Cette dépense est financée l'affectation du résultat de fonctionnement en report de recette sur la section de fonctionnement (*ligne 002*).

Elle correspond à 2,60 % des dépenses réelles de l'exercice (plafond réglementaire de 7,5%).

2.3. Equilibre de la section de fonctionnement et hausse de l'autofinancement de + 439 576,71 €

Pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement, le **virement à la section d'investissement** est augmenté de **+ 439 576,71 €**, pour atteindre **2 064 087 €**.

Cette augmentation du virement recouvre notamment les opérations suivantes :

- alimentation du fonds intracting pour les mesures d'économies d'énergie par les économies générées par les actions financées en 2020, à hauteur de + 145 067 €,
- couverture des frais d'équipement du centre de vaccination par prélèvement sur le résultat historique pour 14 124 €,
- solde d'épargne volontaire pour 280 386 €.

En tenant compte des dotations aux amortissements (1,077 M€), **l'autofinancement 2021 est ainsi porté à 3,141 M€**.

Il **permet à lui seul de couvrir les 2,165 M€ de remboursement prévisionnel du capital de la dette** (*chapitre 16 en dépense d'investissement hors compte 165*), sans qu'il soit nécessaire de mobiliser les autres recettes propres d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement, cessions patrimoniales,...).

Ces dernières peuvent donc être intégralement affectées au financement de l'effort d'équipement.

3. Inscriptions complémentaires en section d'investissement et ajustement du niveau d'endettement

3.1 En dépenses complémentaires d'investissement hors le déficit antérieur reporté et les reports 2020 : + 4 010 672,78 €

| SECTION D'INVESTISSEMENT | BP | Reports | BS | Budget après BS |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| 20-21-23-040 Equipement propre et travaux en régie | 4 443 874,00 | 2 872 222,88 | 3 480 127,78 | 10 796 224,66 |
| Les AP/CP: | 214 300,00 | 64 441,98 | 1 670 749,61 | 1 949 491,59 |
| Les incontournables : | 636 797,00 | 870 130,47 | 680 516,00 | 2 187 443,47 |
| Les autres opérations (dont) : | 3 592 777,00 | 1 937 650,43 | 1 128 862,17 | 6 659 289,60 |
| 204 Subventions d'équipement versées aux tiers | 142 205,00 | 31 250,00 | -108 455,00 | 65 000,00 |
| 16 Remboursement emprunts et dettes | 2 167 294,00 | | | 2 167 294,00 |
| 10-13-27-45 Diverses dépenses | 635 793,00 | 554 900,21 | -40 000,00 | 1 150 693,21 |
| 040 Opérations d'ordre | 300 000,00 | | | 300 000,00 |
| 041 Opérations patrimoniales | | | 679 000,00 | 679 000,00 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 7 689 166,00 | 3 458 373,09 | 4 010 672,78 | 15 158 211,87 |

Les chapitres 20-21-23-040 – dépenses d'équipement propre passent à **10,796 M€** reports compris (2,872 M€), soit + **3 480 12778 €** d'opérations nouvelles :

- **Actualisation des autorisations de programme** comme évoqué par ailleurs ce jour pour 1,735 M€ restes à réaliser compris:

| N° | Objet | Montant AP après BP 2021 | Revisions BS 2021 | Montant AP après BS 2021 | Réalisé historique total | RAR 2020 | Credits non consommés 2020 | BP | BS | CP2021 |
|-------------------------------------|---|--------------------------|-------------------|--------------------------|--------------------------|------------------|----------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| 2015-01 | Restaur. Eglise Conflans | 379 261 | | 379 261,00 | 340 998,94 | | 38 262,06 | | 38 262,06 | 38 262,06 |
| 2015-04 | Equipements pour une « ville intelligente » | 2 355 516 | 774 351,52 | 3 129 867,99 | 1 682 725,64 | | 458 489,63 | 214 300 | 825 341,15 | 1 039 641,15 |
| 2015-06 | Bâtiment aem. Techniques | 1 623 606 | | 1 623 606,72 | 1 493 612,64 | | 129 993,08 | | 129 992,42 | 129 992,42 |
| 2015-07 | Agenda d'accessibilité programmée | 128 230 | | 128 229,66 | 44 777,48 | | 83 452,34 | | 83 452,24 | 83 452,24 |
| 2016-01 | Aménagement urbain de Conflans | 2 576 195 | | 2 576 195,00 | 2 566 979,65 | 8 090,40 | 1 114,95 | | 9 205,35 | 9 205,35 |
| 2016-03 | Aménagement urbain HDV | | | | 422 536,05 | | 0,00 | | | |
| 2017-01 | Réseaux centre aménagt sur République | 5 611 236 | | 5 611 236,00 | 5 410 052,26 | | 201 183,75 | | 201 183,75 | 201 183,75 |
| 2017-02 | Maison de l'enfance | 7 416 800 | | 7 416 800,00 | 7 043 857,62 | 56 351,58 | 315 790,80 | | 372 142,38 | 372 142,38 |
| 2018-01 | Point info relais CAF | | | | 858 761,59 | | 0,02 | | | |
| 2018-02 | Nouveau restaurant scolaire St-Sigmond | 889 473 | | 889 473,48 | 813 861,24 | | 75 612,24 | | 75 612,24 | 75 612,24 |
| TOTAL AP ville en cours ETTC | | 20 979 507 | 774 351,52 | 21 753 858,95 | 20 678 157,30 | 64 441,98 | 1 363 898,77 | 214 300,00 | 1 735 191,59 | 1 949 491,59 |

- **+ 680 K€ de dépenses « incontournables »** de renouvellement de notre patrimoine existant (870 K€ de reports en sus), dont 279 000 € pour l'entretien des bâtiments, 58 K€ pour les aires de jeux, 51 K€ pour le parc informatique,...
- **+ 1,129 M€ pour d'autres opérations lourdes** (1,938 M€ de reports en sus), et notamment :
 - 300 000 € d'équipements numériques de travail pour les scolaires,
 - 393 000 € pour les travaux de confortement des terrains sous Conflans,
 - 258 303 € de rénovation de l'Hôtel de Ville (confortement de la façade, rénovation de la suite du rez-de-chaussée et du n-1),
 - 165 068 € de frais d'aménagement du parc Olympique (local foot au stade, éclairage led du lancer de poids,...),
 - 70 642 € pour la rénovation du stade Jo Fessler,
 - 50 401 € pour la fin de l'aménagement de places de dépôt en forêt,
 - 30 000 € de restauration de la sculpture Europe.

Le chapitre 204 – subventions d'équipement versées aux tiers passe à **65 K€** reports compris (31 250 €), soit – **108 455 €** de mesures nouvelles :

Le Département de la Savoie annule l'appel des contributions communales pour le Plan Qualité Routière compte-tenu du contexte sanitaire et économique. Albertville économise ainsi 137 205 € (compte 204133).

La participation communale au Département pour la réalisation de l'aire de covoiturage route d'Ugine passe à 50 000 €, soit + 18 750 € (compte 204133). Arlysère contribue également au financement de l'opération.

Les aides communales à l'habitat voient leur crédit passer à 15 000 €, soit + 10 000 € (compte 20422).

Le chapitre 27 – autres immobilisations financières passe à **0 K€**, soit – **40 000 €** de mesures

nouvelles:

Suite à l'annulation de l'avance remboursable prévue pour le budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA (*compte 27638*).

3.2 En recettes d'investissement complémentaires, hors résultats antérieurs, mise en réserves du résultat 2020, reports 2020 et recours à l'emprunt : + 1 237 209,71 €

| SECTION D'INVESTISSEMENT | BP | Reports | BS | Budget après BS |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| 10 FCTVA, TLE et taxe d'aménagement | 2 524 961,00 | 10 500,00 | 8 150,00 | 2 543 611,00 |
| 13 Subventions d'équipement | 181 795,00 | 1 419 405,63 | 83 347,00 | 1 684 547,63 |
| 16 Emprunts et dettes | 2 167 294,00 | 1 500 000,00 | -413 013,99 | 3 254 280,01 |
| 21-23-27-45 Diverses recettes | 113 616,00 | | | 113 616,00 |
| 024 Cessions patrimoniales | | | 27 136,00 | 27 136,00 |
| 001 Excédent d'investissement reporté | | | 812 118,96 | 812 118,96 |
| 1068 Affectation du résultat 2019 en réserves | | | | 0,00 |
| 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissem | 1 076 990,00 | | 2 902 825,56 | 3 979 815,56 |
| 041 Opérations patrimoniales | | | 679 000,00 | 679 000,00 |
| 021 Virement de la section de fonctionnement | 1 624 510,00 | | 439 576,71 | 2 064 086,71 |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 7 689 166,00 | 2 929 905,63 | 4 539 140,24 | 15 158 211,87 |

Le chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves passe à **2,544 M€** reports compris (10 500 €) mais sans compter l'affectation du résultat au compte 1068 – affectation en réserves pour 2,903 M€, soit **+ 8 150 €** de mesures nouvelles :

Au titre des fonds collectés dans le cadre de la souscription publique pour la rénovation de l'église Saint-Grat (*compte 1051*).

Le chapitre 13 – subventions d'investissement reçues passe à **1,685 M€** reports compris (1,419 M€), soit **+ 83 347 €** de mesures nouvelles :

Au vu des notifications à ce jour, avec quelques ajustements à la baisse pour des soldes de subventions.

Les nouvelles subventions allouées sont :

- Etat - DRAC – Château Manuel de Locatel : 1 310 € pour les derniers travaux de rénovation,
- Département – CTS – Maison de l'Enfance : 84 078 € au titre de l'arrêté de versement 2021,

3.3 L'équilibre final de la section d'investissement avec un désendettement net de – 4 13 013,99 €

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu avec un moindre recours à l'emprunt long terme au titre de l'exercice 2021, sans les reports (1,500 M€), qui passe à 1,752 M€ (*recette du chapitre 16 hors le compte 165*).

La commune affiche à présent une prévision de désendettement net de l'exercice de - 413 K€, avec un encours de dette prévisionnel de 29,435 M€ en fin d'année auprès des établissements bancaires ou assimilés :

| | Encours 31/12/2020 <i>yc report</i> | Rembourst | Souscription hors reports | Encours 31/12/2021 <i>prévisionnel</i> | Variation 2021-2020 |
|----------------------|---|------------------|------------------------------|--|------------------------|
| Emprunts long terme | 28 347 949 | 2 165 294 | 1 752 280 | 29 434 935 | |
| CLTR | 0 | | | 0 | |
| Reports d'emprunt N | 1 500 000 | | | | |
| TOTAL banques | 29 847 949 | 2 165 294 | 1 752 280 | 29 434 935 | -413 014 |

*

* *

Je vous propose d'approuver ce budget supplémentaire du budget principal 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 1 182 930,71 € en fonctionnement et à + 7 469 045,87 € en investissement.

INTERVENTIONS

Laurent GRAZIANO :

« C'est édifiant de voir à quel point vous ne tenez quasiment pas compte des remarques qui sont faites, notamment par la chambre régionale des comptes. »

Hervé BERNAILLE :

« Par exemple ? »

Laurent GRAZIANO :

« Vous n'avez aucune inquiétude concernant la dette, vous ne voyez pas où est le problème d'avoir autant dépensé. On a parlé d'une restructuration des services mais on n'en connaît comme d'habitude pas l'ampleur, les plans pluriannuels d'investissements, bien sûr, on annonce, on annonce mais la chambre régionale des comptes a indiqué qu'il fallait d'avantage les chiffrer, ce nest toujours pas le cas. »

Monsieur le maire :

« Attendez le mois de septembre, vous aurez les éléments. On a fait des études, on a mis un peu plus de temps que d'habitude, l'année 2020 a été compliquée, les études sont en cours, on a organisé des réunions publiques, on a échangé avec la population, des bureaux d'études spécialisés travaillent sur les PPI des écoles et de la voirie, on commence à affiner les choses, ce travail sera rendu en septembre, vous aurez les PPI pour les 4 ou 5 ans à venir. »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 6 ABSTENTIONS

| | | |
|-------------------|--|----|
| N° 5-12-5 | | SA |
| OBJET | AFFAIRES FINANCIÈRES Subvention 2021 au centre communal d'action sociale (CCAS) | |
| RAPPORTEUR | Yves BRECHE | |

Je vous rappelle que le CCAS d'Albertville gère :

- l'action sociale pour l'insertion et la solidarité des plus démunis ;
- ainsi que les actions liées à la mission handicap.

A compter du 1^{er} janvier 2019, les budgets enfance et seniors ont été transférés au CIAS ARLYSÈRE.

Donc depuis 2019, la ville lui accorde une subvention de 100 000 € au budget primitif. Une fois repris ses résultats antérieurs à l'occasion du budget supplémentaire, cette subvention peut être annulée.

Je vous propose :

- d'annuler la subvention inscrite au budget primitif pour le CCAS d'Albertville de 100 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21H20